

OPERATIONAL PROGRAMME UNDER THE 'INVESTMENT FOR GROWTH AND JOBS' GOAL

CCI	2014FR05M0OP001
Title	Programme Opérationnel FEDER-FSE Ile-de-France et Bassin de Seine 2014-2020
Version	1.0
First year	2014
Last year	2020
Eligible from	1 janv. 2014
Eligible until	31 déc. 2023
EC decision number	
EC decision date	
MS amending decision number	
MS amending decision date	
MS amending decision entry into force date	
NUTS regions covered by the operational programme	FR10 - Île de France

1. STRATEGY FOR THE OPERATIONAL PROGRAMME'S CONTRIBUTION TO THE UNION STRATEGY FOR SMART, SUSTAINABLE AND INCLUSIVE GROWTH AND THE ACHIEVEMENT OF ECONOMIC, SOCIAL AND TERRITORIAL COHESION

1.1 Strategy for the operational programme's contribution to the Union strategy for smart, sustainable and inclusive growth and to the achievement of economic, social and territorial cohesion

1.1.1 Description of the programme's strategy for contributing to the delivery of the Union strategy for smart, sustainable and inclusive growth and for achieving economic, social and territorial cohesion.

Pour la période 2014-2020, les fonds européens constituent un important potentiel d'effet levier pour la mise en œuvre des politiques publiques régionales visant à la cohésion économique et sociale et la solidarité au sein de l'Ile-de-France. C'est par la mise en synergie des fonds communautaires, nationaux et régionaux que la région Ile-de-France propose des solutions adaptées aux enjeux identifiés dans le diagnostic territorial stratégique élaboré en 2012.

La région Ile-de-France a choisi d'élaborer un programme pluri-fonds FEDER-FSE visant à favoriser une réelle synergie des fonds et une approche intégrée. Les orientations stratégiques retenues s'articulent avec :

- **les objectifs de la stratégie Europe 2020** adoptée par le Conseil européen du 17 juin 2010 afin de lutter contre la crise et de créer les conditions favorables à une croissance européenne intelligente, durable et inclusive :
 - une croissance intelligente : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
 - une croissance durable : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
 - une croissance inclusive : encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.
- **Les recommandations spécifiques pour la France adoptées par le Conseil européen le 29 mai 2013.** Le Conseil souligne en particulier la perte de compétitivité de l'économie française et certains dysfonctionnements du marché du travail relatifs, notamment, au service public de l'emploi, à l'emploi des jeunes et des seniors, ainsi qu'à la participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie. Il énonce six recommandations à la France dont deux relèvent du champ du PO régional francilien :
 - la recommandation 3 relative aux mesures à adopter pour améliorer l'environnement des entreprises et à développer la capacité d'innovation et d'exportation des entreprises, notamment des PME et des entreprises de taille

intermédiaire; en particulier, à lancer l'initiative annoncée de simplification du cadre réglementaire, et à améliorer les conditions générales propices à l'innovation, en renforçant les transferts de technologie et l'exploitation commerciale des résultats de la recherche, notamment par une réorientation des pôles de compétitivité ;

- et la recommandation 6 vise à améliorer le taux d'emploi des travailleurs plus âgés et à stimuler leur participation au marché du travail; à prendre des mesures spécifiques pour améliorer les perspectives d'emploi des chômeurs plus âgés, notamment par un accompagnement et une formation spécifiques; à accroître la participation des adultes aux actions d'apprentissage tout au long de la vie, notamment des adultes les moins qualifiés et des chômeurs; à faire en sorte que les services publics de l'emploi offrent effectivement un appui personnalisé aux chômeurs et que les politiques actives de l'emploi ciblent effectivement les plus défavorisés; à prendre des mesures supplémentaires pour améliorer le passage de l'école au travail par l'intermédiaire, par exemple, d'une garantie pour la jeunesse et de la promotion de l'apprentissage
- **Les priorités pour redresser la compétitivité de l'économie française, telles qu'énoncées dans le *Position Paper* de la Commission européenne :**
- Un environnement économique plus compétitif et favorable à l'innovation :
- Augmenter l'investissement en R&D et innovation, en premier lieu dans le secteur privé ;
- Améliorer la compétitivité et l'innovation des secteurs productifs, y compris dans l'agriculture et l'industrie de la pêche ;
- Développer les TIC (services et applications) ;
- Améliorer l'accès au financement et aux services avancés pour les PME.
- Augmenter le taux d'emploi par des mesures améliorant l'adaptabilité des travailleurs et des actions en faveur des groupes les plus vulnérables :
- Favoriser l'adaptabilité des travailleurs et lutter contre le chômage grâce à un fonctionnement renforcé du service public de l'emploi et un plus grand investissement dans le capital humain ;
- Augmenter le taux d'emploi de certains groupes spécifiques et maintenir le lien vers l'emploi des personnes menacées de pauvreté et d'exclusion.
- Une économie soucieuse de l'environnement, à faible émission de CO2 et économe en ressources :
- Augmenter l'efficacité énergétique (notamment dans les secteurs productifs, y compris l'agriculture, les transports et les bâtiments) ;
- Augmenter la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables ;

- Améliorer la prévention et la gestion des risques, ainsi que la protection de de l'environnement (notamment biodiversité et zones Natura 2000) (cf Annexe section 1-1).

Le diagnostic francilien caractérise la situation et identifie les enjeux du territoire partant :

- **des Objectifs Thématiques (OT) proposés par l'Union, à l'exclusion de l'OT 7 dédié au transport[1] ;**
- **de focus spécifiques sur les zones urbaines et rurales qui ciblent les enjeux propres à ces sous-ensembles régionaux ;**
- **d'analyses transversales relatives aux principes horizontaux de l'Union : développement durable, égalité entre les hommes et les femmes, égalité des chances et non discrimination.**

Ce diagnostic a conduit à identifier **quatre grands enjeux** pour le territoire francilien :

1. Celui d'un **développement harmonisé et solidaire des territoires** et en particulier de certaines zones urbaines où subsistent des poches de précarité et de pauvreté qui contrastent avec la relative prospérité de la région Ile de France ;
2. Celui de **l'insertion sociale et professionnelle de chaque francilienne et francilien** en favorisant la formation, la création d'activités, l'emploi et en portant une attention particulière aux jeunes et aux personnes les plus fragiles et/ou les plus éloignées du marché du travail ;
3. Celui du **renforcement, voire du redressement de la position compétitive** de la région, pour enrayer la spirale de la désindustrialisation, en mettant l'accent sur les PME/PMI en termes de Recherche-Développement-Innovation, de Technologie de l'Information et de la Communication au service de l'accroissement de la compétitivité de ces PME ainsi que de leur ouverture à l'international ;
4. Celui de **réponses adaptées à l'urgence environnementale** en visant l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la prévention des risques et la préservation de la biodiversité.

A- La région Ile-de-France contribue à l'objectif de cohésion territoriale par le développement harmonisé et solidaire des territoires franciliens

A1- Eléments de contexte

Les revenus des Franciliens sont certes nettement supérieurs à ceux des autres régions[1] et le taux de pauvreté régional demeure inférieur à la moyenne nationale, pour autant les pauvres y sont plus pauvres qu'ailleurs, que ce soit en valeur relative (l'écart entre les 10% de Franciliens les plus riches et les 10% de Franciliens les plus pauvres est de 7,2, contre 5 en moyenne nationale), ou absolue (**les 10% les plus pauvres gagnent 6 366 € annuels par unité de consommation en Île-de-France contre 6 573 € en France**).

Si l'écart de revenus entre l'Île-de-France et le reste du pays tend à se réduire, ce n'est pas le cas des inégalités infrarégionales : ainsi les Yvelines, les Hauts de Seine, Paris et l'Essonne sont les quatre départements franciliens au revenu médian le plus élevé de France, tandis que la Seine Saint-Denis est celui au revenu le plus faible et aussi celui qui connaît le taux de pauvreté le plus élevé à l'échelle nationale (21,7% de la population) (cf Annexe Section 1- 2 et 3 sur les disparités infrarégionales).

A la concentration des richesses autour de certaines zones correspondent ainsi **des poches de précarité** où prévalent des inégalités d'autant plus marquantes qu'elles se traduisent dans certains cas sur un même territoire par :

- un dynamisme économique atrophie par le déficit d'infrastructures économiques, de commerces et de bureaux offrant des faibles perspectives d'emploi et d'activités aux populations résidentes ;
- ou à l'inverse, un écart sensible entre activité économique et structure de la population résidente, comme on peut l'observer dans des territoires en plein essor comme Plaine Commune, par exemple. L'activité économique du territoire ne bénéficiant que très peu aux résidents des zones de ce même territoire ;
- une précarité énergétique criante, qu'il s'agisse du logement social mais plus encore des copropriétés privées pour lesquelles les besoins d'intervention sont estimés à près de 25 milliards d'€. 330 000 ménages franciliens dépassent ainsi le seuil de précarité énergétique et consacrent plus de 10% de leurs revenus aux dépenses énergétiques dans l'habitat ;
- une pression urbaine extrêmement forte : à titre d'exemple, Paris et la Petite couronne ne représentent que 6 % de la surface totale de l'Île-de-France mais elles concentrent plus du quart des espaces urbains de la région et accueillent à elles seules 56 % de la population sur le territoire. Les milieux naturels fonctionnels, accueillant parfois une biodiversité variée et remarquable, en sont d'autant limités, fracturés et souvent réduits à quelques reliquats isolés impactant les continuités écologiques pour la zone urbaine dense en particulier ;
- un accès limité à la formation et à l'enseignement supérieur, et donc à l'emploi pour les jeunes, comme c'est le cas dans le Département de Seine-et-Marne qui ne compte que 62% de bacheliers qui vont vers des études supérieures contre 70% en moyenne nationale. Le taux de chômage des jeunes sortants de l'enseignement secondaire s'établit à 21,8 % en Île-de-France, contre 20,1% en France métropolitaine. A l'inverse, les jeunes sortis de l'enseignement supérieur s'insèrent un peu mieux dans la région : leur taux de chômage (pour la génération 2004) s'élevait, trois ans après leur sortie du système scolaire, à 6,1%, contre 6,9% en France métropolitaine.
- des phénomènes de discriminations qui perdurent pour les seniors, les femmes, les migrants particulièrement pour ce qui concerne l'accès à l'emploi ou à la création d'entreprise caractérisé par un déficit d'information, de formation, d'accompagnement, d'accès au financement... :

- depuis 2011, on observe une baisse de 11% du nombre de création d'entreprise en Ile de France (source CCI) et un taux de survie à 5 ans (49,3%) inférieur à celui de la moyenne nationale (51%) ;
- les séniors sont plus souvent sujets à un licenciement économique ou à une rupture conventionnelle ; au 31 décembre 2009, 17,3% des 62.341 bénéficiaires du RSA avaient 50 ans ou plus ;
- les femmes, moins frappées par le chômage, mais occupant des emplois moins qualifiés, avec des contrats de travail plus précaires et un salaire moins élevé que celui des hommes à compétence égale ;
- les migrants qui continuent de subir des discriminations pour l'accès à l'emploi (à Paris, en 2007, 16 % des immigrés sont au chômage, contre 9 % pour les non immigrés) ou au logement, même si elles tendent à diminuer.
- une situation d'urgence pour les Roms : 11 693 personnes Roms sont actuellement logées dans 220 campements franciliens (dont 116 campements en Seine Saint Denis accueillant 7488 personnes).

Ces campements sont, pour la plupart, non couverts en infrastructures de base (accès à l'eau potable, à l'électricité, ramassage des déchets ménagers, présence de toilettes...) qui obligent les populations à vivre dans des conditions sanitaires dramatiques (développement des maladies épidémiques...).

Ces discriminations face au logement sont aggravées par des difficultés récurrentes d'accès à l'école et à la santé compte tenu de la situation précaire de ces populations.

L'observation de l'indice de développement humain (IDH) au niveau des communes (indice IDH-2), permet de visualiser très clairement **ces disparités sociales et territoriales et fait ressortir la réalité d'une région Ile-de-France qui se caractérise globalement par un très haut niveau de développement humain, mais littéralement coupée en deux selon une ligne Ouest (niveau de vie très élevé) / Est (niveau de vie plus faible)** (cf Annexe Section 1 - 4 carte 2 IDH2).

A2- Une stratégie d'action concentrée sur les territoires franciliens fragiles

Le diagnostic francilien conduit à inscrire dans **une approche d'Investissement Territorial Intégré (ITI)** en cohérence avec les orientations du Cadre Stratégique Commun (CSC) et l'article 36 du règlement cadre inter fonds N°1303/2013, encourageant une approche intégrée de l'utilisation des fonds en faveur d'un développement urbain durable.

Cette démarche ITI couvre huit objectifs thématiques portés par le FEDER et le FSE et intégrant les différentes dimensions d'un projet de territoire en correspondance avec :

- les enjeux et besoins propres des territoires urbains franciliens tels qu'identifiés dans le diagnostic quelques éléments synthétiques ont été présentés ci-avant ;
- les recommandations du Conseil ;
- les priorités ciblées par la Commission (Position Paper pour la France)

En réponse à :

- ***la recommandation N°3 du Conseil relative aux mesures à adopter pour améliorer l'environnement des entreprises et à développer la capacité d'innovation et d'exportation des entreprises, notamment des PME et des entreprises de taille intermédiaire; en particulier, à lancer l'initiative annoncée de simplification du cadre réglementaire, et à améliorer les conditions générales propices à l'innovation, en renforçant les transferts de technologie et l'exploitation commerciale des résultats de la recherche, notamment par une réorientation des pôles de compétitivité.***
- ***et aux priorité énoncées dans le position paper :***
- ***Améliorer la compétitivité et l'innovation des secteurs productifs, y compris dans l'agriculture et l'industrie de la pêche***
- ***Développer les TIC (services et applications)***
- ***Améliorer l'accès au financement et aux services avancés pour les PME***

Le PO francilien mobilisera les objectifs thématiques suivants en faveur des zones urbaines défavorisées :

- Objectif thématique 1 «renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation » qui visera la création d'un plus grand nombre d'entreprises innovantes dans les zones prioritaires ;
- Objectif thématique 2 « améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité» qui permettra de renforcer l'appropriation de nouveaux outils et contenus numériques en visant l'autonomisation des publics, aujourd'hui éloignés de la vie numérique dans les usages et la connaissance des services et de tendre à une égalité réelle pour l'ensemble de la population francilienne, tant en termes d'accès que d'usages ;
- Objectif thématique 3 « améliorer la compétitivité des PME ». Il s'agit de faciliter le parcours des entrepreneurs, en particulier au stade d'émergence et de maturation, de renforcer le financement des PME-PMI par des instruments financiers adaptés ; de renforcer la capacité productive des PME-PMI dans les zones franciliennes les plus démunies.

En réponse aux priorité énoncées dans le position paper :

- *Augmenter l'efficacité énergétique (notamment dans les secteurs productifs, y compris l'agriculture, les transports et les bâtiments)*
- *Améliorer la prévention et la gestion des risques, ainsi que la protection de l'environnement (notamment biodiversité et zones Natura 2000)*

Le PO francilien mobilisera les objectifs thématiques suivants en faveur des zones urbaines défavorisées :

- Objectif thématique 4 « Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs ». Il s'agit de répondre de manière spécifique aux enjeux prégnants de précarité énergétique qui se posent dans les territoires urbains les plus fragiles. Les actions menées visent à la fois à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à réduire la facture énergétique des ménages ;
- Objectif thématique 6 « Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources ». Cet objectif vise la sauvegarde, la restauration et la valorisation de la biodiversité dans les zones urbaines les plus en difficultés, en cohérence avec la trame verte et bleue et le schéma régional de cohérence écologique de la région Île-de-France qui identifie certaines zones urbaines franciliennes comme étant des réservoirs de biodiversité.

En réponse :

- *Aux objectifs 2020 :*
- *Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*
- *Abaisser le taux de sortie précoce du système scolaire*
- *A la Stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms dans le cadre de la communication de la Commission du 5 avril 2011 et des conclusions du Conseil du 19 mai 2011*
- *A la recommandation N°6 du Conseil relative aux mesures à adopter pour accroître la participation des adultes aux actions d'apprentissage tout au long de la vie, notamment des adultes les moins qualifiés et des chômeurs; à faire en sorte que les services publics de l'emploi offrent effectivement un appui personnalisé aux chômeurs et que les politiques actives de l'emploi ciblent effectivement les plus défavorisés; à prendre des mesures supplémentaires pour améliorer le passage de l'école au travail par l'intermédiaire, par exemple, d'une garantie pour la jeunesse et de la promotion de l'apprentissage.*
- *et aux priorités énoncées dans le position paper :*
- *Favoriser l'adaptabilité des travailleurs et lutter contre le chômage grâce à un fonctionnement renforcé du service public de l'emploi et un plus grand investissement dans le capital humain ;*

- ***Augmenter le taux d'emploi de certains groupes spécifiques et maintenir le lien vers l'emploi des personnes menacées de pauvreté et d'exclusion.***

Le PO francilien mobilisera les objectifs thématiques suivants en faveur des zones urbaines défavorisées :

- Objectif thématique 8 «Promouvoir l'emploi durable et de haute qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre » et plus précisément la priorité d'investissement 8.3 porté par le FSE vise à augmenter le nombre de création ou de reprise d'entreprises pérennes par les publics éloignés de l'emploi dans les zones les plus fragiles ;
- Objectif thématique 9 «Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination». Dans le cadre de cet objectif :
- le fond FEDER soutiendra les actions de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires, et en particulier la diversification des fonctions, des services et des activités dans ces quartiers ;
- Le fond FSE soutiendra les actions visant à réduire les discriminations dans les quartiers prioritaires et à promouvoir davantage l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Objectif thématique 10 «investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie» visera à augmenter l'employabilité des franciliens les moins qualifiés particulièrement nombreux dans les zones urbaines ciblées.

Au moyen de l'outil ITI, le PO francilien visera les zones urbaines concentrant le plus de difficultés et qui seront identifiées selon les conditions décrites en section 4 du présent PO.

A priori près de 10 territoires, à sélectionner, pourront bénéficier de la démarche ITI pour développer des projets intégrés.

La démarche choisie par le partenariat francilien relève de la volonté de s'inscrire en cohérence avec les autres politiques territoriales menées à l'échelle régionale mises en place par la Région et l'Etat, cette cohérence étant fortement encouragée par l'Union, dans l'objectif de maximiser l'effet levier des fonds et de favoriser une synergie renforcée de l'action publique.

B- La région Ile-de-France contribue à la croissance inclusive par l'insertion sociale et professionnelle de chaque francilien et francilienne

B1- Eléments de contexte

Premier bassin d'emploi européen, l'Île de France dispose de nombreux atouts pour son développement :

- Un PIB qui représente, en 2010, 29,7% de la richesse nationale et 4,1% du PIB de l'Union Européenne, devant la Rhénanie du Nord Westphalie, le Nord Est Italien (notamment la Lombardie), la Bavière et le Grand Londres ;
- Un PIB par emploi très au-dessus de celui observé dans les autres régions de France (95 400 € par emploi, contre 65 500 € par emploi dans le reste du pays) ;
- Un réseau dense d'équipements publics d'enseignement supérieur et de recherche : l'Ile-de-France concentre 35 % des unités de recherche de France métropolitaine, 27 % des effectifs étudiants et 39,8 % des chercheurs français (R&D publique et privée) ;
- Une main d'œuvre très qualifiée : 37% des cadres français et près de 37% des effectifs nationaux employés dans la recherche et développement sont localisés dans la région alors qu'elle ne représente que 23% des emplois ;
- Une spécialisation dans des activités à forte valeur ajoutée et un avantage extrêmement marqué dans les secteurs innovants et à forte intensité de connaissance (SIFIC) avec 41% des entreprises françaises (11 600 établissements) et 56% des emplois salariés (271 000 salariés) ;
- Un tissu dense de PME / PMI qui recouvre un large éventail d'activités ;
- Une forte capacité de régénération : avec près de 57 créations d'entreprises pour 10.000 habitants, contre 40 pour l'ensemble des autres régions métropolitaines, l'Ile-de-France a un taux de renouvellement des entreprises nettement supérieur au taux moyen français.

La région comptait ainsi 5,964 millions d'emplois en 2009. En dix ans, l'emploi total a enregistré une hausse de 5,8%. Cette hausse est toutefois plus faible que celle observée en France métropolitaine (6,98%).

Malgré ces atouts, l'Ile-de-France connaît une croissance réelle en retrait par rapport à son potentiel. Elle demeure tendanciuellement en dessous du niveau de croissance que l'on pourrait attendre compte tenu de la tendance observée dans les secteurs où la région dispose d'un avantage comparatif.

Les évolutions récentes indiquent un desserrement des activités en proche couronne, qui laisse à l'écart de grandes parties de la périphérie francilienne. Si le centre (zone d'emploi de Paris) concentre toujours 62 % des emplois en 2009, cette part a légèrement diminué par rapport à 2000 (-1 point), la croissance de l'emploi 2000 - 2009 a été nettement inférieure dans la zone que sur l'ensemble de l'Ile-de-France.

La localisation départementale des emplois s'est également modifiée au cours de la dernière décennie : Paris est en recul de 1,8 %, alors que les Hauts-de-Seine ont connu un fort développement (+9,0%). La Seine-Saint-Denis, répartie entre la zone d'emploi de Paris et celle de Roissy, a également enregistré une augmentation importante de son

emploi (+10,2%). En revanche, dans les Yvelines, à la spécialisation industrielle marquée, l'emploi a reculé de plus de 3% entre 2000 et 2009.

Pour l'emploi, la situation des départements franciliens face au chômage est très hétérogène : la région compte à la fois des départements où le taux de chômage figure parmi les plus bas de France (Essonne, Yvelines), et un département où, au contraire, le taux de chômage est particulièrement élevé (Seine-Saint-Denis). Ces écarts se retrouvent également au niveau des zones d'emploi.

Le chômage ne touche pas non plus les actifs franciliens de la même façon en fonction des catégories (genre, âge, niveau de diplôme, catégorie socio-professionnelle). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi a considérablement augmenté depuis la mi 2008. Il concerne en particulier les seniors (+65,8%) et les jeunes (+39,3%).

Si la situation des franciliennes paraît plus favorable que dans les autres régions avec un taux d'activité supérieur de 4 points à celui observé en France métropolitaine, elles sont plus souvent confrontées à la précarité de l'emploi : 21,2% des femmes salariées en Île-de-France étaient à temps partiel en 2009, contre 7,5% des hommes.

De même, elles sont plus souvent en contrat à durée déterminée : 9,3% des femmes travaillant dans la région sont employées sous ce type de contrat, contre 6,4% des hommes ; 0,6% sont en contrat aidé, contre 0,3% des hommes.

Par ailleurs, les actifs seniors âgés de 60 ans et plus sont plus nombreux en Île-de-France. Les catégories socioprofessionnelles supérieures très représentées dans la région partent plus tard à la retraite, ayant commencé leur vie active plus tard. Pour autant, entre juillet 2008 et juillet 2012, c'est pour les seniors que la progression de la demande d'emploi a été la plus forte (+65,8 %), en raison de la suppression des dispenses de recherche d'emploi, qui conduit les seniors à être inscrits plus longtemps sur les listes de Pôle emploi.

La part de la demande d'emploi de longue durée dans le total des inscrits à Pôle emploi en Ile-de-France est dorénavant identique à celle observée en France métropolitaine. Toutefois, dans certaines zones d'emploi, cette part peut être nettement supérieure (Paris, Seine-Saint-Denis).

Le manque de dynamisme du marché du travail se traduit par une insertion très lente des demandeurs d'emploi franciliens. L'augmentation du délai moyen observé entre une inscription à Pôle emploi et une sortie des fichiers de l'opérateur, conjuguée à un flux d'inscriptions nouvelles qui se maintient à un niveau important, explique l'augmentation significative du volume de demandes d'emploi en stock.

Malgré une dynamique entrepreneuriale supérieure à celle des autres régions française, on observe depuis 2011, une baisse de 11% du nombre de création d'entreprise en Ile de France et un taux de survie à 5 ans (49,3%) inférieur à celui de la moyenne nationale (51%) (Source Chambre de commerce et d'industrie).

Comme le souligne le bilan de la politique régionale en faveur de l'entrepreneuriat (novembre 2013), les habitants issus des quartiers ainsi que les femmes, les jeunes et les ressortissants étrangers partagent des problématiques communes dans le parcours entrepreneurial (réseaux relationnels, accessibilité aux financements, accompagnement et formations spécifiques...). Ce statut et la singularité qu'il sous-tend, rendent nécessaire la mise en place de dispositifs d'accompagnement spécifiques en direction de ces publics.

De même, à l'aval, le parcours de développement de l'entreprise notamment pour les populations fragiles est incertain. Selon la note d'analyse de l'APCE[2], les entreprises créées par ces populations enregistrent un taux de pérennité peu élevé :

- Les inactifs (59%) et les chômeurs de longue durée (60%) enregistrent des taux de pérennité moins élevés que les actifs (70 %) du fait de leur éloignement du monde professionnel avant la création de l'entreprise et des difficultés induites à adapter leur projet et leur entreprise à leur environnement économique ;
- 50 % des entreprises dirigées par des moins de 25 ans sont toujours en activité trois ans après leur création contre 63 % à 70 % pour les autres tranches d'âge ;
- 53 % des dirigeants de nationalité étrangère sont toujours en activité après trois ans contre 68 % pour les dirigeants de nationalité française. En particulier ceux de nationalité étrangère hors Union européenne qui ont un taux de pérennité de 47 % seulement.

Enfin, avec près de 50% de diplômés de l'enseignement supérieur, l'Ile-de-France se situe bien au-dessus de l'objectif communautaire de 40%. Toutefois la situation de la région reste très contrastée et variable selon les départements.

En outre, la part des jeunes âgés de 18 à 24 ans non scolarisés et disposant tout au plus d'un brevet des collèges est plus élevée que dans les autres régions françaises (28,5% contre 27,6%). En période de crise, l'absence de diplôme est encore plus pénalisante sur le marché du travail. Concernant la formation, force est de constater que l'accès des demandeurs d'emploi à la formation en Ile-de-France est moindre (4% contre 7% au niveau national). Enfin, les salariés ayant accès à une formation au travail sont majoritairement ceux qui bénéficiaient déjà d'une formation (Bac +2 au moins).

En Seine Saint Denis, département bénéficiaire de l'Initiative Emploi Jeune, les 15 à 24 ans de Seine-Saint-Denis représentent 13,3 % des jeunes franciliens, ils représentent 20,4 % des jeunes autres inactifs franciliens ou NEET (+ 7,1 points), soit 10 180 jeunes séquanodionysiens en 2010. Au seul niveau départemental, les NEET's T représentent 5 % des jeunes de 15 à 24 ans (un des taux les plus élevés de tous les départements français métropolitains) contre seulement 3,3 % au niveau régional.

B2- Une stratégie d'action concentrée sur l'inclusion par la formation et l'emploi

En réponse à :

- *A l'Objectif 2020 pour la France : abaisser le taux de décrochage scolaire à 9,5%.*
- *A la recommandation N°6 du Conseil relative aux mesures à adopter pour améliorer le passage de l'école au travail par l'intermédiaire, par exemple, d'une garantie pour la jeunesse et de la promotion de l'apprentissage.*
- *et aux priorités énoncées dans le position paper :*
- *Favoriser l'adaptabilité des travailleurs et lutter contre le chômage grâce à un fonctionnement renforcé du service public de l'emploi et un plus grand investissement dans le capital humain ;*
- *Augmenter le taux d'emploi de certains groupes spécifiques et maintenir le lien vers l'emploi des personnes menacées de pauvreté et d'exclusion.*

Dans le cadre du Fonds Social Européen, le PO francilien mobilise **quatre axes** :

- **L'axe 2** qui mobilise la **PI 8.3** vise à favoriser les dynamiques **d'entrepreneuriat**, avec une attention particulière aux jeunes, femmes et migrants dans leur démarche de création-reprise d'activité. Le changement attendu concerne l'augmentation du nombre de création-reprise d'entreprises et d'activités pérennes
- **L'axe 3** qui concentre les efforts sur la **lutte contre les discriminations envers les populations les plus fragiles dont en particulier les femmes et les Roms (PI 9.2 et 9.3)**. Les changements attendus concernent :
 - Le développement de l'expertise et de la connaissance des phénomènes discriminatoires ;
 - La réduction des discriminations liées au sexe, au handicap, à l'origine, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la religion... ;
 - Une meilleure insertion sociale des Roms et des gens du voyage.

En complément aux actions FSE spécifiquement dédiées aux Roms, l'axe 1 qui porte la PI 9b portera les actions destinées à résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms et les gens du voyage.

- **L'axe 4** qui vise à **adapter les compétences** par :
 - **La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire (PI 10.1)** en ciblant une réduction significative (50% en 5 ans) du nombre de jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ni qualification.
 - **Un meilleur accès à une formation adaptée au marché du travail tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail (PI 10.3)**. Les changements attendus concernent essentiellement:

- L'augmentation de l'employabilité des franciliens les moins qualifiés ;
- L'augmentation de la qualification des jeunes demandeurs d'emploi en Ile de France ;
- l'adaptation des compétences aux évolutions du marché de l'emploi.
- **L'axe 8 dédié aux jeunes sans emploi et sans qualification par le biais d'actions appropriées qui mobilise l'IP 8.2 (soutenu par l'IEJ).** Des actions d'accompagnement vers le retour en formation et la qualification, l'insertion et l'articulation avec les entreprises dans les bassins d'emploi, seront au cœur de ses actions afin de lutter contre le chômage des jeunes NEET (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) dans le département de Seine saint Denis qui concentre 19% des jeunes chômeurs franciliens.

Cet axe s'inscrit en cohérence avec la proposition de recommandation du Conseil de l'UE du 5 décembre 2012, concernant l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse qui consiste à proposer aux jeunes « une offre de bonne qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel », dans une logique d'intervention précoce.

C- La région Ile-de-France contribue à la croissance intelligente en renforçant les facteurs de compétitivité de ses PME/PMI

C1- Par le soutien à la recherche, au développement technologique et à l'innovation

C11- Eléments de contexte

La région Ile-de-France concentre :

- 27% des effectifs étudiants de la France métropolitaine ;
- 35% des unités de recherche ;
- 39% des chercheurs français (R&D publique et privée) ;
- 38% des demandes de brevets ;
- 9 pôles de compétitivité, parmi lesquels 3 pôles mondiaux ;
- 14 très grandes infrastructures de recherche (TGIR) sur les 46 existantes au niveau national.

La dépense consacrée à la R&D (DIRD) s'est élevée en 2009 à 16,9 milliards d'euros, soit 39,6% de la DIRD nationale. L'Ile-de-France a ainsi consacré 3,06% de son PIB aux dépenses de recherche et développement, contre 2,1% au niveau national.

Ce taux place la région capitale parmi les plus actives en matière d'investissements en R&D, puisque le niveau moyen européen (UE 27) s'établit à 2,01 % en 2009.

Près des deux tiers des dépenses en R&D émanent des entreprises. A l'échelle régionale, les entreprises ont ainsi dépensé près de 11 milliards d'euros en recherche et développement, contre 5,9 milliards d'euros dans le secteur public en 2009.

Malgré ces atouts, l'écosystème d'innovation et de croissance francilien est fragilisé et en perte de vitesse face à des régions françaises et européennes plus dynamiques en matière d'investissements innovants et R&D, telles que Midi-Pyrénées ou le Bade-Wurtemberg entre autres.

Dans le classement de référence de la Commission européenne, le *Regional Innovation Scoreboard* 2012, qui reflète les données mesurables les plus apparentes de l'innovation (dépôts de brevet, publications...) rapportées aux indicateurs régionaux de richesse ou de population, l'Ile-de-France n'apparaît qu'à la 9ème place des régions européennes innovantes, même si elle reste la plus productive en innovation des grandes régions métropolitaines européennes.

L'analyse des évolutions de la R&D francilienne montre ainsi un affaiblissement du poids relatif de la région par rapport aux autres régions françaises et européennes. Ainsi, la DIRDE a crû moins vite ces dernières années dans la région qu'au niveau national et européen (+ 14,8% en Ile-de-France contre + 17,8% en France et 17,2% pour l'Union européenne entre 2005 et 2009).

Pour contrer ce déclin relatif, des dispositifs publics ont été mis en place :

- Le crédit Impôt-recherche (CIR), dispositif fiscal d'envergure dont dispose l'Etat pour inciter les entreprises à accroître leur effort de R&D, représentait en Ile-de-France 3 230 M € en 2009, soit 66,4% du montant généré sur l'ensemble de la France ;
- La politique des pôles de compétitivité a permis de financer en Ile-de-France, 260 projets de R&D collaboratifs (grandes entreprises, PME, laboratoires) depuis 2006, pour un montant total de 392,8 M€ ;
- La politique régionale de soutien aux 16 Domaines d'Intérêt majeur (DIM) qui consiste à soutenir des acteurs scientifiques de l'ensemble du territoire fédérés autour d'une thématique de recherche ; plus de 151 M€ ont été consacrés à ce dispositif par la Région sur la période 2010-2013 ;
- Les plateformes d'innovation financées par le *Fonds unique interministériel* (FUI).

Afin de favoriser le **transfert technologique**, le programme Investissements d'avenir (PIA) a permis en Île-de-France :

- la création de 2 Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) ;
- la sélection 6 Instituts de Recherche Technologique (IRT) ;

- la labellisation de 2 Instituts d'Excellence sur les Energies Décarbonées (IEED).

En termes **de valorisation économique**, entre 2000 et fin 2011, les incubateurs publics labellisés ont accueilli 3164 projets d'entreprises innovantes dont près de 85 % valorisent directement ou indirectement des résultats de la recherche publique. Sur la même période, ces projets ont abouti à la création de 2071 entreprises. La région compte également 84 incubateurs et pépinières non labellisés.

Enfin, la région Ile de France s'appuie sur **une stratégie de filières**. Ces filières majeures ont été largement soutenues dans le cadre des PO 2007-2013, comme du Contrat de projets Etat-Région (CPER). Elles concernent :

- L'aéronautique ;
- L'automobile ;
- Les éco-industries ;
- Les industries graphiques – imprimerie ;
- Le luxe ;
- La mécanique ;
- La santé et les sciences du vivant ;
- Les TIC.

Des plans filières ont ainsi été conçus visant à anticiper et accompagner les mutations des différents secteurs prioritaires afin de mettre en place une action structurante à moyen et long terme. Compte tenu de la conjoncture économique, certains plans ont été complétés par des actions « coup de poing » (à court terme). Ils contribuent à la structuration et à la mise en œuvre de la stratégie des pôles et permettent de générer des actions partagées avec d'autres grappes d'entreprises.

D'une façon générale, le diagnostic fait ressortir le très haut potentiel du système régional de l'innovation francilien mais également son rendement relativement faible, qui constitue une menace dans un contexte de concurrence des grandes métropoles mondiales.

Enfin, la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) élaborée en 2013 vise à définir des priorités thématiques et domaines d'innovation stratégiques où l'Ile de France présente un avantage comparatif en vue de répondre à des besoins et des défis du territoire francilien.

Elle identifie cinq domaines d'innovation stratégiques (DIS) :

1. Ingénierie des systèmes complexes et logiciels ;
2. Création numérique ;
3. Eco-construction et quartiers à forte performance environnementale ;

4. Véhicule décarboné et intelligent ;

5. Dispositifs médicaux.

Dans cette logique, la S3 vise clairement l'aval de la chaîne de l'innovation : le transfert de technologies et de connaissances, la démonstration et les pilotes industriels, la mise sur le marché des innovations.

C12- Une stratégie d'action qui vise le renforcement de l'écosystème d'innovation francilien

En réponse à :

- *la recommandation N°3 du Conseil relative aux mesures à adopter pour améliorer les conditions générales propices à l'innovation, en renforçant les transferts de technologie et l'exploitation commerciale des résultats de la recherche, notamment par une réorientation des pôles de compétitivité ;*
- *et aux recommandations particulières du position paper quant à la croissance des investissements R&D&I français, notamment dans les PME, au renforcement du lien entre le monde de la recherche et des entreprises et au développement d'une position internationale confortable en termes de R&D.*

Dans le cadre du PO régional, la région **soutiendra par le biais du FEDER la promotion des investissements en R&I en ciblant de manière privilégiée les filières franciliennes majeures et celles de la S3 en particulier :**

La mobilisation de la priorité 1b de l'OT 1 dans le cadre de l'axe 5 du PO francilien, visera à créer un plus grand nombre d'entreprises innovantes dans les domaines définis par la S3 (Cf Annexe Section 1- 5). Les changements visés sont :

- une meilleure préparation et un accompagnement de l'entreprise innovante dans son parcours ;
- aux stades de l'émergence, de la création et du lancement, en renforçant et assurant la continuité de l'accompagnement des projets sous tous leurs aspects (technologie, business plan, étude de marché) afin d'optimiser leurs chances de succès ;
- en organisant mieux les actions et la lisibilité du soutien apporté par les structures d'accompagnement à l'innovation ;
- en mettant en place un accès à des locaux adaptés permettant de sécuriser le parcours résidentiel du créateur et de favoriser le « foisonnement de l'innovation ».
- la facilitation pour le créateur pour passer sans rupture de parcours de la mise au point de son projet à son premier financement :

- par la mobilisation des intermédiaires chargés de la valorisation de la recherche pour qu'ils jouent un rôle plus actif dans la mise en relation avec les sociétés de capital-risque ;
- par le renforcement des fonds destinés au financement de l'amorçage.
- La création d'un plus grand nombre d'entreprises innovantes (au sens large) et ce de manière sécurisée et pérenne ;
- L'augmentation du nombre de coopérations entreprises, laboratoires de recherche (instituts, organismes, structures d'enseignement et de recherche...) :
- Plus de projets de R&D&I communs ;
- Plus de plateformes mutualisées recherche / entreprise ;
- Plus de laboratoires communs, projets mixtes et espaces partagés.
- Plus d'innovation dans les PME (de la R&D à l'expérimentation).

C2- Par l'amélioration de l'accessibilité aux TIC, leur utilisation et leur qualité

C21 – Eléments de contexte

L'Ile-de-France dispose d'une desserte quasi-complète en haut-débit. La couverture en haut débit fixe de la région Ile de France est globalement bonne, avec encore toutefois quelques territoires moins bien desservis.

Par ailleurs, seuls 63% des foyers de la région sont éligibles à une offre ADSL supérieure ou égale 10 Mbit/s et 8% des foyers disposent d'une connexion ADSL inférieure à 2 Mbit/s.

La couverture en très haut débit fixe privilégie pour l'heure actuelle les zones denses (Paris et les communes de sa première couronne) qui constituent la priorité de déploiement de ces opérateurs. En 2011, des études de déploiement ont été commandées pour 67 communes concentrant 2,7 millions de foyers.

Dans le cadre de l'appel à manifestations d'intentions d'investissement lancé par l'Etat en 2010, six opérateurs ont manifesté leur intention d'engager, d'ici 5 ans, les déploiements sur plus de 400 communes franciliennes regroupant, avec les 99 communes qui constituent la zone très dense, près de 90 % des foyers franciliens.

L'Ile-de-France est couverte en totalité en téléphonie mobile. On estime que plus de 98 % de la population est couverte par Orange et SFR en Ile-de-France, et plus de 75 % par Bouygues Télécom pour la couverture en haut-débit mobile (réseau 3G).

La région a basculé le 8 mars 2011 à la télévision « tout numérique ». Le taux de couverture de la TNT est de 98,7% de la population, à comparer avec celui de la télévision analogique qui était de 98,5%.

L'Ile-de-France est le premier cluster européen en matière de TIC :

- 18 000 entreprises et 423 000 emplois (en 2007) ;
- 70 écoles et universités dans le domaine des TIC et 20 200 étudiants chaque année ;
- première région en matière de logiciel libre de par le poids économique du secteur ;
- 2 pôles de compétitivité majeurs dans le secteur des TIC : le pôle de compétitivité mondial Systematic et le pôle de compétitivité à vocation mondiale Cap Digital.

Consciente de l'importance d'une diffusion pertinente des technologies concernées, la Région a confié dès 1999 à l'ARTESI (Agence régionale des Technologies et de la Société de l'Information) la mission d'intervenir pour favoriser le développement, sur le territoire régional, de l'usage des nouvelles technologies de l'information par les collectivités territoriales. En 2012, de nouveaux objectifs ont été confiés à l'Agence Régionale du Numérique (La Fonderie).

C22- Une stratégie d'action qui cible les TIC comme facteur de cohésion régionale

En réponse aux recommandations particulières du position paper quant au développement des TIC (services et applications) en France.

Le PO francilien se fixe pour objectif d'assurer que les «nouveaux usages» correspondent à des «usages pour tous » et au bénéfice de tous en :

- favorisant un bon niveau d'appropriation des TIC par :
- la population (la France est en 7ème position en termes d'équipement des ménages derrière les pays du nord, mais devant la Grande-Bretagne et l'Allemagne) ;
- les entreprises (qui accusent un retard en matière d'utilisation de progiciels de gestion intégrée – ERP, des outils intranet, ou de commerce électronique). Il s'agit d'un facteur déterminant de la compétitivité et de la capacité d'innovation francilienne et tout particulièrement celles des PME-PMI ;
- en considérant les impacts en termes de développement durable comme c'est le cas pour les télé-centres par exemple.

L'OT 2 sera ainsi mobilisé au titre de la priorité 2c dans le cadre de l'axe 6 du PO et visera plus spécifiquement à renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques, avec pour perspective de changements :

- L'émergence de nouveaux services et produits innovants et permettre une diffusion large de leurs usages, notamment en matière de santé, d'éducation, de

formation, commerce, de développement durable et responsable, d'e-administration, de citoyenneté... ;

- La mutualisation des usages, services et contenus numériques adaptés aux populations visées (étudiants, entreprises, grand public...) ;
- La mutualisation des équipements par l'utilisation des réseaux et la mutualisation de la production de ressources pédagogiques et la mise à disposition des contenus produits au plus grand nombre ;
- La réduction de la fracture numérique et promotion de l'e-inclusion ;
- La participation à la citoyenneté numérique par l'accès à la connaissance, aux services publics et à l'emploi via les ressources en ligne ;
- L'émergence de nouveaux modes de travail s'appuyant sur les technologies numériques (télécentres, travail à distance, espaces de coworking, fablabs, medialab ...) ;
- Une meilleure articulation des temps de vie afin de réduire les inégalités femmes hommes.

C3- Par le soutien à la compétitivité des PME

C31- Eléments de contexte

En Ile-de-France, le tissu de PME est dense. Elles représentent 99,5% des établissements de la région et deux emplois sur trois. Elles sont plus particulièrement présentes dans le secteur des services, qui concentre 76 % des PME régionales, tandis qu'elles ne représentent que 0,1% des PME du secteur primaire.

Par ailleurs, ce tissu de PME est plus particulièrement constitué de petits établissements. En effet, hors TPE et secteur financier, 55,4% des PME franciliennes emploient entre 10 et 19 salariés.

Les plus importantes PME, de 50 à 249 salariés, qui représentent 13,2% des PME franciliennes, sont, pour leur part, nombreuses dans les secteurs technologiques.

Ainsi, l'industrie pharmaceutique regroupe 42,6% des PME du secteur, tandis qu'une PME sur cinq des secteurs de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, de la fabrication de matériels de transport, des télécommunications ou de la recherche et développement scientifique ont entre 50 et 249 salariés.

Nombreuses et actives, les PME franciliennes de moins de 250 salariés ne représentent toutefois que 18% de la DIRDE.

Parmi les PME les plus intensives en dépenses de recherche et développement figurent les PME du Nord-Pas-de-Calais (39,6%), du Centre (35,5%) et de la Champagne-Ardenne (35,4 %). A l'instar des PME midi-pyrénéennes, les PME franciliennes réalisent pour leur part un investissement en R&D moindre (13,9%).

Pour autant, parmi les bénéficiaires du crédit impôt recherche (CIR) en Ile-de-France, les PME sont les plus importants. Ainsi, 67 % des bénéficiaires du CIR sont des PME de 1 à 50 salariés et 11 % sont des PME de 51 à 250 salariés.

L'appui à ces petites et moyennes entreprises est primordial au regard de la dépense en recherche et développement déclarée en 2009 ; 22% des montants franciliens déclarés émanent des PME et 32% du CIR régional est délégué aux PME.

A titre de comparaison, 47% de la R&D déclarée en Ile-de-France en 2009 provient des entreprises de plus de 2 000 salariés (1 % des bénéficiaires du CIR) et le CIR qui leur est délégué représente 15% du montant régional.

Les PME franciliennes sont également bien représentées dans les secteurs technologiquement innovants et à forte intensité de connaissance (STIFIC). Dans ce secteur, la part des PME est prédominante. Ainsi en 2010, avec 97,6% de PME, les STIFIC emploient 47,1% de la main d'œuvre du secteur, soit 181 723 employés. Les TPE de 1 à 4 salariés pèsent plus particulièrement dans le secteur en termes d'effectifs, tandis qu'en termes de masse salariale, les PME de 100 à 199 employés représentent un quart de l'emploi dans les PME des STIFIC.

Avec un tissu de PME peu intensif en dépenses de R&D&I malgré le poids non négligeable d'entreprises innovantes, le rendement des entreprises à haute valeur ajoutée est perfectible en Ile-de-France. Les PMI et entreprises de services technologiques, notamment, disposent d'un capital humain qualifié et riche qu'il convient de valoriser et de renforcer.

En effet, le capital humain est insuffisamment valorisé dans les entreprises franciliennes. La part des ressources humaines de haut niveau est plutôt élevée en Ile-de-France (base de 100 pour l'Ile-de-France, 97 pour Londres, 80 pour la Bavière), mais la formation tout au long de la vie rapportée à la population active est plutôt faible avec un ratio de 8,4 (contre 12 à Berlin et 26 à Londres).

En outre, ces PME mobilisent moins de financement public ou privé. Ces résultats concernent plus particulièrement les PME franciliennes de 50 à 249 salariés qui, par ailleurs, coopèrent moins avec d'autres entreprises ou organismes que dans d'autres régions.

Le déficit d'innovation constaté provient également d'un manque de coordination et de «transversalité » entre les entreprises : faible recours d'une partie des PME au conseil (juridique, marketing, etc.) ; des entrepreneurs très spécialisés dans un domaine (en sciences par exemple) sans être suffisamment au contact des autres domaines (management, commercial, comptable).

La rencontre entre différentes compétences, différents types d'innovateurs (designers, scientifiques, commerciaux, artistes, etc.) dans différents secteurs d'activité (design, santé, informatique, services à la personne, industrie, etc.) est indispensable pour renforcer les innovations existantes et en provoquer de nouvelles.

La création d'entreprises innovantes est un autre point faible de la région Ile-de-France en comparaison à des régions homologues fortement innovantes. Le nombre de start up créées par des chercheurs est de 100 pour 10 000 chercheurs aux Etats-Unis et de 50 pour 8 000 dans les instituts Fraunhofer allemands, alors qu'il est de 100 pour 80 000 chercheurs en Ile-de-France.

Cette faiblesse de l'entrepreneuriat francilien se retrouve dans les données du capital risque qui est l'un des leviers permettant d'agir sur la création d'entreprises innovantes. Ainsi, le ratio du volume du capital risque rapporté au PIB est d'environ 0,05% pour la région Ile-de-France alors qu'il atteint 0,3 à 0,5% pour les régions de Londres, Oxford ou Cambridge et de 1 à 1,5% pour la baie de San Francisco.

Des réponses adaptées, quoique limitées, ont été apportées par les instruments financiers constitués avec l'appui du PO FEDER 2007-2013 :

- Le fonds GFP OSEO,
- Le fonds régional de co-investissement.

C32- Une stratégie d'action concentrée sur le redressement de la compétitivité régionale

En réponse à :

- *la recommandation N°3 du Conseil relative aux mesures à adopter pour améliorer l'environnement des entreprises et développer la capacité d'innovation et d'exportation des entreprises, notamment des PME et des entreprises de taille intermédiaire; en particulier, lancer l'initiative annoncée de simplification du cadre réglementaire, et améliorer les conditions générales propices à l'innovation, en renforçant les transferts de technologie et l'exploitation commerciale des résultats de la recherche, notamment par une réorientation des pôles de compétitivité ;*
- *et aux recommandations particulières du position paper quant à l'amélioration de l'accès au financement et aux services avancés pour les PME.*

Le PO francilien mobilisera **la priorité 3d de l'OT 3 dans le cadre de l'axe 5 du PO en vue de consolider le tissu des PME franciliennes**. Les changements attendus relèvent :

- De la facilitation du parcours des entrepreneurs innovants, en particulier au stade d'émergence et de maturation ;
- Du renforcement du financement des PME-PMI par des instruments financiers adaptés ;
- Du renforcement de la capacité productive des PME-PMI ;
- De l'augmentation du nombre de projets d'innovation sociale et d'innovations non technologiques au sein des entreprises franciliennes.

D- La région Ile-de-France contribue à la croissance durable en apportant des réponses adaptées à l'urgence environnementale

D1- Par son soutien à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

D11- Eléments de contexte

Le profil énergétique de l'Île-de-France est révélateur de ses spécificités urbaines et économiques. Très tertiaisée, l'économie francilienne est ainsi moins énergivore que d'autres régions, où le secteur industriel est plus développé.

Néanmoins, le « contenu carbone » des mix énergétiques utilisés dans chaque secteur est variable : le transport, qui représente 27% du bilan énergétique représente 32% du bilan (GES[P3] - gaz à effet de serre), et inversement, le bâtiment, qui assure 60% des consommations énergétiques, n'équivaut « qu'à » 50% des émissions de GES.

La stratégie Europe 2020 fixe pour la France un objectif de réduction des émissions de CO2 de 14% d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1990.

La réduction des émissions de GES peut être ainsi opérée via deux leviers d'action :

- la réduction de la consommation énergétique ;
- une réduction du contenu carbone des mix énergétiques utilisés dans chaque secteur par l'utilisation accrue des énergies renouvelables et de récupération.

La consommation énergétique finale en Île-de-France était de 240 000 GWh/an en 2005, hors transport aérien, soit 13% de la consommation énergétique finale nationale. Ce niveau de consommation est le plus élevé des régions françaises ; rapportée au nombre d'habitants, la consommation est cependant inférieure de 20% à la moyenne nationale. L'objectif national rappelé par le SRCAE(schéma régional du climat de l'air et de l'énergie) de réduction de 20% des consommations énergétiques équivaut à ramener le bilan énergétique à une valeur de 190.000 GWh/an d'ici à 2020.

Plus de 70% de la consommation énergétique finale du territoire régional sont d'origine fossile (issue de produits pétroliers ou de gaz naturel).

La consommation d'électricité représente 28% de la consommation finale francilienne et 16% de la consommation électrique française. La région produit moins de 10% de l'énergie qu'elle consomme.

Premier poste de consommation, le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) offre des potentiels de réduction des consommations énergétiques importants, à travers la réhabilitation de l'enveloppe thermique des bâtiments et le remplacement des systèmes énergétiques existants (chaudières, etc.) qui permet également d'envisager le recours à des énergies moins émettrices de GES.

Un total de 330.000 ménages franciliens consacrent plus de 10% de leurs revenus aux dépenses énergétiques dans l'habitat (le seuil de précarité énergétique est estimé à 10%).

Le programme national « Habiter Mieux », qui prévoit un soutien à 26.455 ménages d'ici 2017 en Île-de-France, témoigne de la politique d'envergure désormais consacrée à lutter contre ce phénomène.

Le SRCAE a également défini une stratégie de maîtrise de la demande en électricité qui prévoit notamment le développement des réseaux intelligents sur le territoire.

Ceux-ci contribuent à la maîtrise des consommations électriques, et à une meilleure intégration des énergies renouvelables intermittentes.

L'Île-de-France présente en effet de multiples atouts pour développer les réseaux intelligents : nombreuses start-up et PME dans le domaine des TIC, multiplicité et envergure des projets de transports et d'aménagement...

En 2009, 5,4% de la consommation d'énergie du territoire sont issus de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), et 4,7% de la production d'énergies renouvelables (EnR) uniquement, soit un niveau largement en deçà de l'objectif national de 23% d'EnR

La production d'EnR&R, estimée à 12.997 GWh/an en 2009 provient à 90% de 5 grandes sources :

- les pompes à chaleur aérothermique et géothermique sur les bâtiments, pour des usages de chaleur ou de climatisation dans le tertiaire, avec une production renouvelable de 30% du bilan ;
- la biomasse, essentiellement utilisée pour les maisons individuelles et comme chauffage d'appoint, avec une production renouvelable de près de 3.190 GWh/an, soit un quart du bilan ;
- la récupération de chaleur et la production d'électricité à partir des UIOM -usine d'incinération des ordures ménagères, pour une production de 27% du bilan ;
- la production de chaleur sur réseaux par géothermie, qui représente 8% de la production ;
- Les parcs éoliens sont à ce jour peu nombreux en Île-de-France et la puissance installée reste faible

La chaleur doit contribuer pour moitié à l'atteinte de l'objectif national de 23% des EnR.

Compte tenu de la forte densité urbaine de l'Île-de-France, la densification, l'extension et la création des réseaux de chaleur et de froid privilégiant le recours aux énergies renouvelables est l'objectif n°1 du SRCAE pour mobiliser les énergies renouvelables et de récupération et distribuer la chaleur issue de ces énergies.

La récupération de chaleur présente d'importants potentiels inexploités en Île-de-France : combustion des déchets, centrales EDF, data centers, eaux usées...

Malgré de forts potentiels, la méthanisation reste également encore peu développée, en raison d'une faible capacité de traitement installée sur la région. De plus, seules 6 UIOM atteignent le rendement énergétique de 60% et sont considérées comme faisant de la valorisation énergétique au sens de la directive 2008-98 du 29/11/2008.

La création de nouvelles capacités de méthanisation (sur ordures ménagères résiduelles et sur biodéchets), ainsi que l'amélioration des rendements énergétiques des UIOM sont des objectifs forts du PREDMA (**Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés.**).

La valorisation de la biomasse combustible, qui trouve un débouché intéressant à travers les réseaux de chaleur, nécessite une meilleure mobilisation de la ressource en bois-énergie. Elle doit également se faire en adéquation avec la ressource disponible et dans le respect des prescriptions du PPA .

On note enfin un contexte porteur pour la promotion de stratégies de développement à faibles émissions de carbone avec le déploiement des démarches AEU®[P8] (approche environnementale de l'urbanisme), l'articulation des PCET[P9] (plans climat énergie territoriaux) , des Agendas 21, des PLP (Plan Local de Prévention des Déchets) [P10] et des documents d'urbanisme, ainsi que la dynamique lancée par le Grand Paris et les Contrats de Développement Territorial conçus comme des laboratoires d'idées et de solutions innovantes répondant aux nouveaux défis des grandes métropoles (changement climatique, transition énergétique, écomobilité, mutations sociales et culturelles...).

D12- Une stratégie qui vise la réduction de la précarité énergétique et l'exemplarité en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre

En réponse aux priorités du position paper :

- *Augmenter l'efficacité énergétique (notamment dans les secteurs productifs, y compris l'agriculture, les transports et les bâtiments)*
- *Augmenter la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables*

Le PO francilien soutiendra la transition vers une économie à faibles émissions de carbone par la réduction de consommation d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables. Il visera en priorité les investissements liés à la production et la distribution de sources d'énergies renouvelables et ceux favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, en particulier dans les infrastructures publiques et dans le secteur du logement.

Les priorités 4a et 4c de l'OT 4 seront mobilisées dans le cadre de l'axe 7 PO francilien en visant spécifiquement quatre grands objectifs :

- Répondre de manière spécifique aux enjeux prégnants de précarité énergétique qui se posent dans les territoires urbains les plus fragiles. Les actions menées visent à la fois à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à réduire la facture énergétique des ménages ;
- Une meilleure connaissance de la précarité énergétique en Ile-de-France ;
- L'accroissement de la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) ;
- L'engagement de démarches pilotes pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et dans les bâtiments publics. Ces démarches pilotes permettront la capitalisation d'un ensemble d'expériences diversifiées mobilisables et pourront alimenter une pépinière de projets référencés.

D2- Par la diminution des vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et par la préservation de la biodiversité du fleuve

D21 – Eléments de contexte sur le Bassin de la Seine

Le bassin hydrographique de la Seine, qui s'étend sur 8 régions (Bourgogne, Lorraine, Champagne-Ardenne, Centre, Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Basse-Normandie), connaît une vulnérabilité significative qui, si elle n'est pas prise en compte, peut constituer une menace pour l'attractivité de ce territoire et les populations :

- Vulnérabilité aux inondations, aux étiages, aux canicules et aux sécheresses pouvant avoir des conséquences majeures sur la vie et la santé humaine, sur la compétitivité économique des territoires et leur attractivité, sur le patrimoine culturel et l'environnement, sur la responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- Vulnérabilité vis-à-vis de la ressource mobilisable pour l'alimentation en eau potable conditionnant le développement des territoires, dans le respect des équilibres écosystémiques ;
- Vulnérabilité des espaces et espèces floristiques et faunistiques dont les migrateurs amphihalins compte tenu des atteintes et des menaces qui pèsent sur eux ;
- Vulnérabilité des continuités fonctionnelles et des interactions entre les territoires amont et l'estuaire de la Seine, et vulnérabilité de l'estuaire.

Si la présence du fleuve et de ses affluents constitue en premier lieu un atout pour la compétitivité du territoire, les vulnérabilités associées sont de nature à menacer cette compétitivité.

A titre d'exemple, une crue majeure de la Seine aurait aujourd'hui, compte tenu de la densité d'activités économiques et de population implantées près des fleuves, des conséquences catastrophiques sur la vie sociale et économique de la population des grandes agglomérations du bassin Seine-Normandie.

D22- Une stratégie d'action qui vise à une croissance durable du Bassin de la Seine

Les conditions d'une croissance durable dans le bassin de la Seine reposent notamment sur une anticipation des conséquences négatives des différents phénomènes météorologiques susceptibles de menacer la compétitivité du territoire (inondations, sécheresses exceptionnelles ou répétées...) dans une logique d'adaptation des territoires et des activités économiques aux conséquences de ces phénomènes, qui présentent un risque d'aggravation en lien avec le changement climatique.

Les conditions d'une croissance durable dans le bassin de la Seine reposent également sur une atténuation des impacts négatifs de certaines activités, notamment la navigation fluviale, sur le territoire et ses ressources naturelles.

En cohérence avec la priorité énoncée dans le position paper :

- *Améliorer la prévention et la gestion des risques, ainsi que la protection de l'environnement (notamment biodiversité et zones Natura 2000)*

Le PO francilien mobilisera l'axe 9 dédié aux OT 5 et 6.

L'axe inter-régional couvre l'ensemble du bassin hydrographique de la Seine, et concerne à ce titre 8 régions ou parties de régions : Bourgogne, Champagne-Ardenne, Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Basse-Normandie et de façon plus marginale Lorraine et Centre.

A cette échelle, les enjeux relatifs au partage des usages de l'eau sont connectés, qu'il s'agisse des enjeux quantitatifs liés aux phénomènes météorologiques ou des enjeux qualitatifs liés à la biodiversité du fleuve et des vallées. Les changements attendus concernent :

- L'impulsion d'une réflexion à l'échelle du bassin et la mise en œuvre d'actions de mitigation notamment via l'amélioration des connaissances et le partage des conclusions ;
- La mise en place d'une gestion durable de la ressource en eau ;
- L'augmentation des capacités de gestion de l'aléa et de régulation des débits sur le bassin ;
- L'amélioration de la conscience du risque ainsi que la prise en compte du risque inondation ;
- L'amélioration de la préparation des acteurs à la survenance d'une crue ;
- Le retour à la normale plus rapide après un événement ;
- Le développement de nouvelles formes urbaines permettant de réduire la vulnérabilité des habitants et des activités économiques au risque inondation ;
- Le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau et à plus long terme, une amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau ;

- Le rétablissement de la continuité écologique des habitats terrestres du lit majeur et des flans de vallée ;
- Le maintien des habitats naturels et écosystèmes humides.

[1] Même s'il faut nuancer cette observation par le fait que le coût de la vie est plus élevé en Ile de France

[2] Note d'analyse de l'Observatoire APCE : 13-03-2013 « Trois ans après leur création : les facteurs de pérennité des jeunes entreprises »

[1] Du fait de l'ampleur des besoins en région Ile de France qui engagent des montants considérables et ne peuvent être pris en charge dans l'enveloppe budgétaire alloué au FEDER ;

1.1.2 A justification for the choice of thematic objectives and corresponding investment priorities having regard to the partnership agreement, based on an identification of regional and, where appropriate, national needs including the need to address the challenges identified in relevant country-specific recommendations adopted in accordance with Article 121(2) TFEU and the relevant Council recommendations adopted in accordance with Article 148(4) TFEU, taking into account the ex-ante evaluation.

Table 1: Justification for the selection of thematic objectives and investment priorities

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
-----------------------------	------------------------------	-----------------------------

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
01 - Strengthening research, technological development and innovation	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies	• Du diagnostic ressort le très haut potentiel du système régional d'innovation francilienne ainsi que son rendement relativement faible, qui constitue une menace dans un contexte de concurrence des métropoles mondiales. • La création d'entreprises innovantes est en particulier un des points faibles en Ile-de-France par rapport à des régions analogues. • L'objectif est de favoriser les coopérations, le transfert de connaissance et de technologie, l'appropriation dans le monde économique de solutions issues de la recherche, de permettre la création d'entreprises et d'assurer leur pérennité. <i>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</i> • <i>La recommandation du Conseil : améliorer les conditions générales propices à l'innovation, en renforçant les transferts de technologie et l'exploitation commerciale des résultats de la recherche, notamment par une réorientation des pôles de compétitivité</i> <i>le position paper : augmenter l'investissement en R&D et innovation, en premier lieu dans le secteur privé</i>

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
02 - Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health	• Des disparités territoriales et disparités entre les populations se font jour en termes d'appropriation des usages et contenus numériques; l'objectif est avec le levier du FEDER de favoriser l'autonomisation des publics, aujourd'hui éloignés de la vie numérique dans les usages et la connaissance des services, et de tendre dans ce domaine à une égalité réelle pour l'ensemble de la population francilienne, tant en termes d'accès que d'usages. • L'objectif est d'utiliser le numérique comme vecteur de développement, auprès des populations et des territoires. L'idée est alors de mettre les nouvelles technologies au service d'un projet de développement (territorial, d'enseignement...) innovant et à haute valeur ajoutée sociale, culturelle, éducative, relationnelle, citoyenne ou encore économique... <i>Cette priorité a été retenue en cohérence avec la priorité énoncée dans le position paper de la Commission : Développer les TIC (services et applications)</i>

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
03 - Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF)	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes	• Le constat d'aggravation du déclin industriel, de fragilité croissante du tissu des PME, du chômage, du creusement des disparités territoriales et de la problématique environnementale, conduit à évoluer vers un modèle de développement équilibré avec : • Une capacité d'identifier les points forts de l'économie régionale et d'accompagner leur développement ; • Une forte aptitude à l'innovation ; • Une vision mondiale afin de permettre aux entreprises de s'ancrer sur les marchés dynamiques ; • Le but est de stopper la dégradation de la base productive industrielle constatée en Ile-de-France depuis 20 ans. <i>Cette priorité est retenue en cohérence avec :</i> • <i>La recommandation du Conseil : améliorer l'environnement des entreprises et à développer la capacité d'innovation et d'exportation des entreprises, notamment des PME et des entreprises de taille intermédiaire</i> • <i>le position paper : améliorer la compétitivité et l'innovation des secteurs productifs, y compris dans l'agriculture et l'industrie de la pêche</i>

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources	• 92% des émissions de GES franciliennes sont liées à des usages énergétiques. • Plus de 70% de la consommation énergétique finale du territoire régional est d'origine fossile. • La réduction des émissions de GES passe notamment par une utilisation accrue des énergies renouvelables et de récupération. <i>Cette priorité a été retenue en cohérence avec la priorité énoncée dans le position paper de la Commission : augmenter la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables</i>

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector	• Plus de 2.420.000 logements en Ile de France (soit 53%) sont situés dans les classes les plus énergivores (E, F, G) du Diagnostic de Performance Energétique (DPE). • 330 000 ménages ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % soit 7 % de l'ensemble des ménages franciliens. • Premier poste de consommation, le secteur du bâtiment offre des potentiels de réduction des consommations énergétiques importants, à travers la réhabilitation des bâtiments. Les objectifs de baisse de consommation énergétique sont : • La diminution des émissions de GES • La réduction de la précarité énergétique des ménages • La mise en œuvre de projets pilotes exemplaires pour constituer un référence de pratiques d'excellence ; • La connaissance de la géographie de la précarité pour concentrer les moyens publics. <i>Cette priorité a été retenue en cohérence avec le position paper : augmenter l'efficacité énergétique (notamment dans les secteurs productifs, y compris l'agriculture, les transports et les bâtiments)</i>

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
05 - Promoting climate change adaptation, risk prevention and management	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches	Tension entre les usages de l'eau qui dépendent de grands aquifères entraînant des enjeux sanitaires (production d'eau potable notamment), économiques (besoins agricoles et industriels) et environnementaux (assèchement des cours d'eau et zones humides). <i>Cette priorité a été retenue en cohérence avec la priorité énoncée dans le position paper de la Commission : améliorer la prévention et la gestion des risques, ainsi que la protection de de l'environnement (notamment biodiversité et zones Natura 2000).</i>
05 - Promoting climate change adaptation, risk prevention and management	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems	4,8 millions de personnes et 2,8 millions d'emplois sont directement exposés au risque d'inondation dans le bassin de la Seine. - La quasi-totalité des communes du bassin est concernée par une inondation potentielle, par débordement de cours d'eau, mais également par ruissellement, submersion marine ou remontée de nappes. - Les enjeux sanitaires et environnementaux sont également majeurs. <i>Cette priorité a été retenue en cohérence avec la priorité énoncée dans le position paper de la Commission : améliorer la prévention et la gestion des risques, ainsi que la protection de de l'environnement (notamment biodiversité et zones Natura.</i>

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure	• Cet objectif vise à la fois : • Les zones urbaines relevant de l'ITI pour lesquelles il s'agit de maîtriser l'anthropisation et la banalisation des espaces naturels, paysagers et bâtis, via la restauration de continuités écologiques et une meilleure prise en compte des milieux et de la biodiversité dans les documents d'urbanisme ; • Le bassin de la Seine relevant de l'axe 5 pour lequel il s'agit de répondre aux enjeux complexes de gestion des usages de l'eau, dans un bassin soumis à d'importantes pressions urbaines, mais aussi agricoles, industrielles et liées au transport fluvial.. <i>Cette priorité a été retenue en cohérence avec la priorité énoncée dans le position paper de la Commission : améliorer la prévention et la gestion des risques, ainsi que la protection de de l'environnement (notamment biodiversité et zones Natura</i>

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
08 - Promoting sustainable and quality employment and supporting labour mobility	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee	• Avec près de 207 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans, les jeunes séquano-dionysiens représentent 13,4 % des jeunes franciliens. Deux niveaux de spécificité les distinguent des jeunes franciliens: • une forte sur-représentation des jeunes de Seine-Saint-Denis au sein des « inactifs non scolarisés » ou NEET; • des conditions d'emplois beaucoup plus dégradées (chômage) pour les jeunes actifs séquano-dionysiens comparées à la moyenne régionale. Il s'agit de lever les principaux freins périphériques à l'accès à la formation ou à l'emploi de ces jeunes. <i>Cette priorité a été retenue en cohérence avec la proposition de recommandation du Conseil de l'UE du 5 décembre 2012, concernant l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse qui consiste à proposer aux jeunes « une offre de bonne qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel », dans une logique d'intervention précoce.</i>

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
08 - Promoting sustainable and quality employment and supporting labour mobility	8iii - Self employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises	Il s'agit de répondre aux carences dont fait état le diagnostic francilien: • progression insuffisante de l'entrepreneuriat des publics demandeurs d'emploi, femmes, jeunes, et migrants ; • manque d'outils adaptés favorisant l'accessibilité de ces publics à un parcours accompagnement intégré

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
09 - Promoting social inclusion, combating poverty and any discrimination	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas	• Le diagnostic identifie d'importantes disparités territoriales en Ile de France où coexistent des quartiers particulièrement défavorisés et d'autres à forte attractivité. Les actions envisagées visent à répondre à l'enjeu de cohésion et d'équité territoriale. • Sont visées en particulier : • Les zones urbaines qui présentent un taux de pauvreté caractérisé par un écart de 60% au revenu médian. Il s'agit de poches de précarité qui cumulent des discriminations face au logement, à la formation, à l'emploi, à l'accès aux services et équipements publics... ; • Les quelques 12 000 personnes Roms et gens du voyage qui campent dans les 220 terrains ou campements franciliens dans des conditions sanitaires indignes. <i>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</i> • <i>l'objectif 2020 : Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale</i> <i>la Stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms dans le cadre de la communication de la Commission du 5 avril 2011 et des conclusions du Conseil du 19 mai 2011.</i>

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
09 - Promoting social inclusion, combating poverty and any discrimination	9ii - Socio economic integration of marginalised communities such as the Roma	Il s'agit de répondre à l'urgence sociale que représente la situation des Roms et des gens du voyage en apportant des réponses adaptées aux deux grands enjeux identifiés par le diagnostic territorial : • la scolarisation : 5 000 à 7 000 enfants sont arrivés ou arriveront à l'âge de 16 ans sans avoir jamais ou presque été à l'école ; • la santé : seule une femme sur dix est suivie pendant sa grossesse. La mortalité néo-natale est 9 fois plus élevée que la moyenne française. La couverture vaccinale n'est à jour que pour 13 à 22 % des personnes adultes et enfants confondus. <i>Cette priorité a été retenue en cohérence avec la Stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms dans le cadre de la communication de la Commission du 5 avril 2011 et des conclusions du Conseil du 19 mai 2011.</i>

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
09 - Promoting social inclusion, combating poverty and any discrimination	9iii - Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities	De nombreux indicateurs révèlent que toutes formes de discriminations persistent voire s'accroissent dans notre pays. Ces discriminations touchent un grand nombre de Franciliennes et Franciliens, notamment les populations des quartiers en difficulté et cela particulièrement dans l'accès aux services (santé, logement...). Il s'agit de soutenir les actions visant à : • Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation pour changer les pratiques • Valoriser les bonnes pratiques en la matière pour généraliser les actions innovantes et diffuser les outils créés • Mieux connaître les phénomènes discriminatoires pour lutter plus efficacement • Accompagner les victimes de discriminations et faciliter l'accès aux droits Un objectif spécifique est dédié à la meilleure prise en compte par l'ensemble des acteurs économiques de l'égalité entre les Femmes et les Hommes <i>Cette priorité a été retenue en cohérence avec l'objectif 2020 : Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale</i>

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
10 - Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning	10i - Reducing and preventing early school leaving and promoting equal access to good quality early childhood, primary and secondary education including formal, non formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training	Territoire urbain et dense, l'Île-de-France concentre une jeunesse en situation «d'excellence», et un grand nombre de «décrocheurs». La corrélation est très forte entre les inégalités sociales et territoriales, génératrices d'instabilité et de tension, et les abandons en cours de formation. L'Ile de France doit faire face au défi : • du repérage les jeunes en risque ou en situation de décrochage et de connaître causes du décrochage ; • de la mise en place des actions spécifiques de raccrochage, en amont et en aval du décrochage et de la coordination des acteurs de terrain. L'objectif est d'agir en lien avec les acteurs du monde éducatif sur toutes les étapes du décrochage : en amont avec la prévention, pendant la prise de distance effective de l'élève et ensuite avec le retour en formation dans une approche globale et concertée des difficultés et des fragilités du jeune. <i>Cette priorité a été retenue en cohérence avec l'objectif 2020 : Abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire</i>

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
10 - Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences	Beaucoup de personnes éloignées de l'emploi, ou menacées de l'être, le sont faute d'une qualification suffisante ou adaptée. Il s'agit : • d'offrir aux jeunes de 16-25 ans sans qualification des formations • de favoriser l'accès à un niveau de qualification aux adultes les plus fragiles • d'améliorer le repérage des compétences nécessaires au regard des besoins, des évolutions et des mutations technologique ou économique, afin de mettre en œuvre les formations les mieux adaptées aux potentialités des personnes et aux attentes des entreprises. <i>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</i> • <i>La recommandation du Conseil : accroître la participation des adultes aux actions d'apprentissage tout au long de la vie, notamment des adultes les moins qualifiés et des chômeurs</i> • <i>le position paper : favoriser l'adaptabilité des travailleurs et lutter contre le chômage grâce à un fonctionnement renforcé du service public de l'emploi et un plus grand investissement dans le capital humain</i>

1.2 Justification for the financial allocation

Justification for the financial allocation (Union support) to each thematic objective and, where appropriate, investment priority, in accordance with the thematic concentration requirements, taking into account the ex-ante evaluation.

La maquette financière du programme régional a été déterminée en considération des constats du diagnostic stratégique territorial et en tenant compte des montants alloués pour chacun des fonds, qui se caractérisent par une forte surreprésentation des crédits FSE au regard des crédits FEDER.

Les indications données à l'issue du processus de concertation partenarial ont également été prises en compte dans la répartition des moyens octroyés entre les thématiques proposées et selon l'architecture finalement retenue.

Avec cette contrainte budgétaire et dans le cadre d'élaboration voulu par la réglementation communautaire, les choix arrêtés visent à optimiser l'effet-levier des financements européens dans la mise en œuvre des dispositifs pour contribuer le plus efficacement à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et répondre directement aux faiblesses diagnostiquées de la région, dans les différents domaines considérés.

Les fonds européens seront adossés aux crédits nationaux mobilisables, en retenant prioritairement les crédits d'intervention de la Région, de l'Etat et des collectivités territoriales ayant part au financement des opérations sélectionnées.

Des articulations seront également recherchées avec les financements de l'Etat et de la Région conjointement mobilisés dans le cadre des contrats de plan de la génération 2014-2020, comme indiqué dans l'accord national de partenariat.

S'agissant des crédits du volet urbain, il est prévu que les territoires candidats seront engagés dans une démarche de contractualisation avec la Région ou l'Etat, en relais d'une dynamique de projet de moyen et long termes (Pacte pour le développement du territoire ou contrat de développement territorial), ce qui garantit la mobilisation de financements nationaux nécessaires en contrepartie des fonds européens sollicités.

La maquette financière ainsi constituée répond à trois orientations politiques principales.

Les exigences de concentration réglementaire ont été renforcées en faveur de la transition énergétique

Cette maquette est conforme aux dispositions de l'article 4 a) du règlement (UE) n° 1301/2013 du 17 décembre 2013 relatif à la concentration thématique des crédits du FEDER.

Une dotation FEDER correspondant à 25 % des financements disponibles est également mobilisée sur l'objectif thématique 4 relatif à l'accompagnement de la transition énergétique.

Ces financements sont entièrement positionnés sur un axe 7 dédié.

En renforçant l'obligation réglementaire au profit des mesures d'accompagnement de la transition énergétique, la Région s'inscrit en cohérence avec les politiques qu'elle mène en faveur d'un développement solidaire et durable, dans une perspective pleinement conforme aux orientations de la stratégie Europe 2020.

Un total de 60 % des financements disponibles (en dehors des moyens dédiés à l'axe interrégional n° 9) sont affectés aux objectifs thématiques 1 à 3 visant à la promotion de la recherche et investissement, au développement de l'économie numérique et au soutien aux PME.

Ces crédits sont répartis entre les axes 5 et 6 du programme ; l'axe 5 correspondant aux objectifs thématiques 1 et 3 est articulé avec les orientations de la S3.

Une concentration des montants disponibles au profit du volet urbain vise à répondre à l'aggravation des disparités territoriales

La dotation du volet urbain est fixée à 94 MEUR, soit 20 % des disponibilités de la maquette financière du programme régional.

Elle sera mise en œuvre au moyen d'investissements territoriaux intégrés (ITI) mobilisant des crédits FEDER et FSE à hauteur respectivement de 60 MEUR et 34 MEUR.

Cette allocation marque une progression sensible des moyens dédiés au volet urbain, en réponse au constat de l'aggravation des fractures territoriales dans les zones urbaines franciliennes, qui a été diagnostiqué comme un facteur de moindre compétitivité et de perte importante de ressources économiques à l'échelle de la région.

Le socle du volet urbain sera constitué de crédits FEDER des OT 6 et 9 visant à améliorer l'attractivité des territoires dans une logique de renforcement des continuités écologiques ainsi que de crédits FSE relevant de l'OT 9 dédiés à l'inclusion des populations résidentes.

Des crédits complémentaires seront mobilisés afin de couvrir l'ensemble des dimensions économiques et sociales du développement urbain intégré.

Le volet urbain concentre 32 % des crédits FEDER disponibles, soit une part très supérieure au seuil fixé dans l'article 7.4 du règlement (UE) n° 1301/2013 du 17 décembre 2013.

Le niveau d'engagement dépasse aussi très nettement l'obligation faite aux Régions de mobiliser en moyenne 10 % des ressources des nouveaux programmes aux thématiques urbaines, en application de l'accord ARF-Lamy.

En complément, une dotation sera spécifiquement réservée au financement de projets visant à favoriser l'insertion des populations Roms.

Les moyens mobilisés à ce titre s'élèveront à un total de 4,84 MEUR, qui sera partagé entre un montant de crédits FEDER de 2,34 MEUR prélevé sur l'axe 1 et un montant de crédits FSE de 2,5 MEUR issu de l'axe 3.

En y affectant une enveloppe trois fois supérieure aux crédits disponibles pour la période 2007-2013, la Région marque clairement sa volonté de conduire une politique volontaire et ambitieuse en faveur de ces populations particulièrement discriminées.

La mobilisation de crédits FSE sur des thématiques spécifiques au territoire francilien permet de répondre adéquatement aux faiblesses constatées

Au regard des montants disponibles, les lignes de partage avec le programme national FSE ont été fixées de manière à conserver dans le périmètre du programme régional certaines thématiques répondant à des faiblesses particulières de l'économie francilienne, telles qu'elles ont pu être relevées dans le cadre du diagnostic stratégique territorial.

Les crédits disponibles seront donc mobilisés pour faire face au risque d'exclusion durable du marché du travail des populations les plus vulnérables, telles que les jeunes et les demandeurs d'emploi peu qualifiés et les personnes d'origine étrangère en difficulté d'apprentissage. Dans ce cadre, des moyens seront notamment affectés à la lutte contre le décrochage scolaire, en phase amont et en phase de remédiation, en concentrant l'intervention communautaire sur les établissements et territoires prioritaires, eu égard au maintien d'un niveau élevé de décrochage scolaire du primaire au supérieur et de la présence de nombreux jeunes encore très peu diplômés, en particulier ceux résidant au nord et à l'est de la région et ses franges périphériques.

Enfin, face au constat d'une sensible dégradation de la capacité de régénération du tissu économique, il est apparu nécessaire de développer les mesures d'accompagnement visant à renforcer la pérennité des entreprises créées et de faciliter la reprise de PME, avec une attention toute particulière aux gisements d'emplois présents dans l'économie sociale et solidaire.

Table 2: Overview of the investment strategy of the operational programme

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme-specific result indicators for which a target has been set
1	ERDF	20 340 000,00	4.25%	▼ 06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency ▼ 6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure ▼ 1 - OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : REDUIRE LES PRESSIONS ANTHROPIQUES DANS LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE ▼ 09 - Promoting social inclusion, combating poverty and any discrimination ▼ 9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas ▼ 2 - OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : RENFORCER LA DIVERSITE DES FONCTIONS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES ▼ 3 - OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : RESORBER L'HABITAT PRECAIRE DES COMMUNAUTES MARGINALISEES TELLES QUE LES ROMS ET LES GENS DU VOYAGE	[1, 3, 4]
10	ERDF	6 360 000,00	1.33%	24 - Objectif spécifique 24: Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme 25 - Objectif spécifique 25: Soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel 26 - Objectif spécifique 26: Soutenir l'animation, l'information et la communication du programme	[40]
11	ESF	9 910 000,00	2.07%	27 - Objectif spécifique 27: Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme 28 - Objectif spécifique 28: Soutenir le système de préparation, animation, gestion, suivi, contrôle et d'évaluation du programme opérationnel 29 - Objectif spécifique 29: Soutenir le système d'information, formation, communication et sensibilisation ainsi que les échanges de bonnes pratiques	[41]
2	ESF	46 210 000,00	9.66%	▼ 08 - Promoting sustainable and quality employment and supporting labour mobility ▼ 8iii - Self employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises ▼ 4 - OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : AUGMENTER LE NOMBRE DE CREATION/REPRISE D'ENTREPRISES NOTAMMENT PAR LES PUBLICS LES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI ▼ 5 - OBJECTIF SPECIFIQUE 5 : AUGMENTER LE NOMBRE D'ENTREPRISES DE L'ECONOMIE	[6, 7, 8]

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme-specific result indicators for which a target has been set
				SOCIALE ET	
3	ESF	11 250 000,00	2.35%	▼ 09 - Promoting social inclusion, combating poverty and any discrimination ▼ 9ii - Socio economic integration of marginalised communities such as the Roma ▼ 6 - OBJECTIF SPECIFIQUE 6: INTEGRER SOCIO-ECONOMIQUEMENT LES POPULATIONS TELLES QUE LES ROMS ▼ 9iii - Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities ▼ 7 - OBJECTIF SPECIFIQUE 7: REDUIRE LES DISCRIMINATIONS EN PARTICULIER DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES ▼ 8 - OBJECTIF SPECIFIQUE 8: METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE LOCALE ET PARTENARIALE POUR PROMOUVOIR D'AVANTAGE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	[9, 10, 11]
4	ESF	221 330 000,00	46.25%	▼ 10 - Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning ▼ 10i - Reducing and preventing early school leaving and promoting equal access to good quality early childhood, primary and secondary education including formal, non formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training ▼ 9 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 9 : PREVENIR ET REDUIRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE EN PARTICULIER DANS LES ZONES FRANCILIENNES LES PLUS TOUCHEES ▼ 10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences ▼ 10 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 10 : AUGMENTER L'EMPLOYABILITE DES FRANCILIENS LES MOINS QUALIFIES ▼ 11 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 11 : AUGMENTER LA QUALIFICATION DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI EN ÎLE DE FRANCE	[13, CR03]
5	ERDF	88 600 000,00	18.51%	▼ 01 - Strengthening research, technological development and innovation ▼ 1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and	[16, 15]

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme-specific result indicators for which a target has been set
				service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies ▼ 12 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 12: CREER UN PLUS GRAND NOMBRE D'ENTREPRISES INNOVANTES DANS LES DOMAINES DEFINIS PAR LA S3 ▼ 03 - Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF) ▼ 3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes ▼ 13 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 13: CONSOLIDER LE TISSU DES PME FRANCILIENNES	
6	ERDF	18 500 000,00	3.87%	▼ 02 - Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies ▼ 2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health ▼ 14 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 14 : RENFORCER L'USAGE DE NOUVEAUX OUTILS ET CONTENUS NUMERIQUES	[17]
7	ERDF	44 500 000,00	9.30%	▼ 04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors ▼ 4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources ▼ 15 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 15 : ACCROITRE LA PART DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION (ENR&R) ▼ 4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector ▼ 16 - OBJECTIF SPECIFIQUE 16 : DIMINUER LA PRECARITE ENERGETIQUE A TRAVERS LA RENOVATION DU BATI RESIDENTIEL ▼ 17 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 17 : ENGAGER DES DEMARCHES « PILOTES » POUR REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU BATI RESIDENTIEL ▼ 18 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 18 : Engager des démarches « pilotes » pour réduire les consommations	[19, 21, 32, 33, 23]

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme-specific result indicators for which a target has been set
				énergétiques des bâtiments publics ▼ 19 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 19: MIEUX CONNAITRE LA GEOGRAPHIE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE	
8	YEI	2 900 000,00	0.61%	▼ 08 - Promoting sustainable and quality employment and supporting labour mobility ▼ 8ii - Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee ▼ 20 - OBJECTIF SPECIFIQUE : Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes NEET du département de la Seine-Saint-Denis	[CR01, CR02, CR03, CR04, CR05, CR06, CR07, CR08, CR09, CR10, CR11, CR12]
9	ERDF	8 700 000,00	1.82%	▼ 05 - Promoting climate change adaptation, risk prevention and management ▼ 5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches ▼ 21 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 21: REDUIRE LA VULNERABILITE DES TERRITOIRES AU RISQUE DE SECHERESSE PAR LA MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAU DANS LE RESPECT DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES ▼ 5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems ▼ 22 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 22: REDUIRE LES IMPACTS DES INONDATIONS SUR LES MILIEUX ET SUR LES TERRITOIRES ▼ 06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency ▼ 6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure ▼ 23 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 23: DIMINUER LES IMPACTS DE LA NAVIGATION, DE LA PRODUCTION D'ENERGIE HYDROELECTRIQUE ET DES ACTIVITES HUMAINES EN GENERAL SUR LES MILIEUX NATURELS	[36, 35, 22]

2. PRIORITY AXES

2.A DESCRIPTION OF THE PRIORITY AXES OTHER THAN TECHNICAL ASSISTANCE

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	1
Title of the priority axis	Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

Dans une perspective d'aménagement durable des territoires franciliens, il est paru opportun de mobiliser conjointement des crédits visant à la protection et à la restauration de la biodiversité et à la revitalisation urbaine.

Dans ce cadre seront prioritairement financés des projets de renouvellement et valorisation d'équipements collectifs s'inscrivant dans le schéma régional de continuité écologique, afin de développer et promouvoir une démarche environnementale partagée par l'ensemble des acteurs et reconnue par l'article 7 du règlement (UE) n° 1301/2013 du 17 décembre 2013 relatif au FEDER comme une composante essentielle du développement urbain intégré.

Ces financements répondent ainsi à une même logique d'intervention, qui se propose de décliner distinctement et de manière appropriée à chaque cas spécifique les ambitions et objectifs de la stratégie Europe 2020.

Cet axe mobilise ainsi **des crédits FEDER** relevant de deux objectifs thématiques :

- **Objectif thématique 6 « Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources »**. Cet objectif vise la sauvegarde, la restauration et la valorisation de la biodiversité dans les zones urbaines les plus en difficultés, en cohérence avec la trame verte et bleu et le schéma régional de cohérence écologique de la région Île-de-France qui identifie certaines zones urbaines franciliennes comme étant des réservoirs de biodiversité.

L'objectif 6b est par ailleurs mobilisé dans l'axe 7 dédié au bassin de la Seine, mais concernant des actions spécifiquement liées aux problématiques du bassin.

- **Objectif thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination »**. Cet Objectif vise l'accompagnement de la politique de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires, et en particulier la diversification des fonctions, des services et des activités dans ces quartiers.

Cet objectif thématique (FEDER) est exclusivement mis en œuvre dans le cadre de cet axe.

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ERDF	More developed	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	6d
Title of the investment priority	Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	1
Title of the specific objective	OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : REDUIRE LES PRESSIONS ANTHROPIQUES DANS LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/Objectif • Les écosystèmes en zone urbaine francilienne centrale sont particulièrement dégradés. S'étendant sur 760 km², elle ne représente que 6 % de la surface totale de l'Île-de-France mais elle concentre plus du quart des espaces urbains de la région et accueille à elle seule 56 % de la population et 67 % des emplois de la région[1]. • Plus parlant encore, si les milieux urbains occupent 20 % de l'espace régional, sur le territoire central, ils ne couvrent pas moins de 85 % de la surface. Et avec plus de 8600 hab/km², la densité de population y est près de 20 fois supérieure à ce que l'on recense en grande couronne (450 hab/km²). Dans un tel contexte de pression humaine sur le territoire, les milieux naturels fonctionnels, accueillant une biodiversité variée et remarquable, sont limités et souvent réduits à quelques reliquats isolés. Près de 10 % (74 km²) de cette zone est cependant identifié comme réservoir de biodiversité par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Île-de-France. • La stratégie de la Région en faveur de la biodiversité se situe dans le cadre de la trame verte et bleue et s'inscrit dans la volonté de poursuivre les démarches de connaissance et opérationnelles en faveur des continuités écologiques pour la zone urbaine dense en particulier. • Le développement des infrastructures vertes en ville est une mesure dite «sans regret». En effet, des espaces ouverts gérés écologiquement, des noues et des surfaces inondables peuvent assurer une multifonctionnalité, en diminuant par exemple les effets d'îlots de chaleur urbain tout en rendant la ville plus agréable.

	Résultats attendus • Sauvegarde, restauration et valorisation de la biodiversité, des trames verte et bleue dans les quartiers prioritaires. Maîtrise de l’anthropisation et de la banalisation des espaces naturels par une meilleure prise en compte des milieux et de la biodiversité. [1] L’environnement en Île-de-France, memento 2011, IAU îdF.
--	--

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for the ERDF and the Cohesion Fund)

Specific objective		1 - OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : REDUIRE LES PRESSIONS ANTHROPIQUES DANS LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
1	superficie ou linéaire de continuité écologique restaurée	km	More developed	0,00	0	0,00	Système d'Information (SI)	tous les 3 ans

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
Types d'action • Etudes et travaux de restauration et de création de continuités écologiques: • Eléments les composant : sous-trame arborée ou herbacée notamment ; • Liaisons d'intérêt écologique particulier en milieu urbain (exemple liaison douce multifonctionnelle, espace vert géré de façon différenciée et écologique,...) ; • Réalisation de passages faune ou amélioration du fonctionnement de passages au niveau d'infrastructures existantes. Principaux groupes cibles Tous les porteurs de projets publics et privés.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
• Une attention particulière sera apportée au plan d'action stratégique du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) adopté le 21 octobre 2013 par le préfet de région suite à son approbation par le conseil régional le 26 septembre 2013, et notamment aux obstacles et points de fragilité à	

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
traiter prioritairement en ressortant. Le SRCE a été élaboré selon les orientations nationales garantissant la cohérence interrégionale. • Les critères de sélection des opérations de déclinaison de la trame verte et bleue seront précisés dans le cadre de l'appel à projet urbain.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
Pas d'utilisation prévue	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
sans objet	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
2	Nombre d'obstacles et de points de fragilité traités	unités	ERDF	More developed			5,00	SI	annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	9b
Title of the investment priority	Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	2
Title of the specific objective	OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : RENFORCER LA DIVERSITE DES FONCTIONS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/ Objectif Favoriser la mixité fonctionnelle consiste à introduire ou développer des fonctions très diverses dans les quartiers prioritaires: commerciales, administratives, politiques, de loisirs, de services sociaux et publics, de santé, de garde d'enfants, de culte, d'activités économiques et artisanales...

	• D'après le rapport de l'ONZUS, les ZUS sont nettement moins dotées que les autres zones urbaines en commerces et équipements économiques. • La densité des établissements commerciaux par rapport à la population est ainsi plus faible dans les ZUS. L'écart est faible pour les commerces d'alimentation générale et supérettes, mais il est plus important pour les commerces non alimentaires. L'enquête Vie de quartier de l'INSEE complète ces données et montre que le problème majeur est moins celui de l'absence d'une offre commerciale de proximité que celui du faible choix de cette offre. Il n'y a pas de variété dans les types de commerces présents. • En matière économique, les enquêtes montrent que le tissu économique des ZUS est moins dense que celui de leur unité urbaine. La fonction principalement résidentielle des ZUS est confirmée, même s'il existe des différences d'une ZUS à l'autre selon sa localisation. Sans surprise, les ZUS appartenant à de grandes unités urbaines sont généralement mieux dotées que celles qui sont dans des villes de petite taille. • Autre facteur de différenciation : les ZUS des villes centres sont plus denses en établissements économiques que celles situées en banlieue. Les entreprises implantées en ZUS ont des caractéristiques particulières par rapport au tissu économique moyen de leur unité urbaine : ce sont plus souvent des entreprises individuelles de petite taille, nombre d'entre elles n'ont aucun salarié et les secteurs d'activités les plus présents sont des secteurs dans lesquels le niveau moyen de qualification est assez faible (la construction, le commerce de détail et les services aux entreprises). • En Ile de France en particulier, en matière de diversification des fonctions dans les quartiers prioritaires, la situation est caractérisée par un retard du développement du volet activités économiques et artisanales. • L'objectif est d'accompagner ces quartiers dans la diversification de leurs activités en soutenant les investissements d'équipements, de services, de commerces et d'activités économiques, propices à l'amélioration des conditions de vie et de l'emploi de leurs habitants. Résultats attendus • Amélioration de la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires en termes de bureaux, commerces et d'activités économiques, • Amélioration de l'accessibilité aux équipements publics,
--	--

	• Amélioration de l'attractivité des quartiers.
ID of the specific objective	3
Title of the specific objective	OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : RESORBER L'HABITAT PRECAIRE DES COMMUNAUTES MARGINALISEES TELLES QUE LES ROMS ET LES GENS DU VOYAGE
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/Objectif • Selon le rapport d'«évaluation des dispositifs d'accompagnement des personnes présentes dans les campements» du gouvernement en date de mai 2013, il y aurait 11693 personnes Roms réparties dans 220 campements en Ile-de-France. • La Région Ile-de-France concentre ainsi la moitié de la population Roms en France. Cette population étant répartie de manière très variable entre les 5 départements : • Seine-Saint-Denis : 116 campements - 7488 personnes • Essonne : 26 campements - 1630 personnes • Val-de-Marne : 56 campements - 1200 personnes • Seine et Marne : 12 campements - 700 personnes • Val d'Oise : 7 campements - 500 personnes • Yvelines : 2 campements - 155 personnes • Hauts-de-Seine : 1 campement à Chatenay-Malabry - 20 personnes • La grande majorité des terrains ou «campements» où sont installées ces populations n'est pas couverte en infrastructures (accès à l'eau potable, à l'électricité, ramassage des déchets ménagers, présence de toilettes...). • Dans la plupart des situations, l'absence de ramassage des déchets ménagers entraîne un amoncellement de ceux-ci et une prolifération des rongeurs sur les terrains et obligent les populations à vivre dans des conditions sanitaires

	dramatiques (développement des maladies épidémiques...). L'absence d'électricité conduit à des installations artisanales (bougies, poêles à bois, gaz butane, etc.) présentant des risques d'accidents majeurs. • Malgré une tendance à la sédentarisation, la plupart continuent de vivre en résidences mobiles, le plus souvent en caravanes. La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage oblige l'ensemble des communes de plus de 5000 habitants à prévoir une aire d'accueil, sous peine de sanctions financières. Certaines communes ont aussi mis en place des terrains familiaux locatifs, permettant ainsi aux populations qui le souhaitent une résidence en caravane « sédentarisée ». Selon un rapport réalisé en 2012 par l'Observatoire Régional de l'accueil et de l'habitat en Ile-de-France, ce sont 10 000 personnes qui séjournent ou habitent sur une aire d'accueil ou un terrain familial locatif. Environ 17 000 personnes de plus le souhaiteraient mais ne le peuvent faute d'équipements. Cet objectif spécifique vise à lutter contre l'habitat précaire des populations Roms et des Gens du voyage. Résultats attendus Réduire le nombre de personnes des communautés marginalisées telles que les Roms et les gens du voyage vivant dans un habitat précaire.
--	---

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for the ERDF and the Cohesion Fund)

Specific objective		2 - OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : RENFORCER LA DIVERSITE DES FONCTIONS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
3	Nombre d'entreprises ou de services de proximité dans les quartiers	projets	More developed	0,00	0	0,00	SI	annuelle
Specific objective		3 - OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : RESORBER L'HABITAT PRECAIRE DES COMMUNAUTES MARGINALISEES TELLES QUE LES ROMS ET LES GENS DU VOYAGE						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
4	Nombre de places dans les aires ou les villages d'insertion créés	places	More developed	105,00	2010	254,00	SI	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas
Objectif spécifique 2: Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	
Types d'action	
• Construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics de proximité	
Construction, aménagement ou rénovation de locaux en vue de l'accueil d'activités économiques, commerciales ou artisanales.	
Principaux groupes cibles	
• Collectivités territoriales • EPCI,	
et tout opérateur public ou privé intervenant dans le projet de renouvellement urbain.	
Objectif spécifique 3: Réduire l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms et les gens du voyage	
• Création d'aires d'accueil ou de terrains familiaux locatifs tels que prévus dans les schémas départementaux d'accueil des Gens du voyage. • Création ou réhabilitation de places d'accueil de jours ou de centres d'hébergement. • Création de structures type « Village d'insertion » : sites fermés, où les populations sont logées dans des bungalows ou habitations légères et ou	

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas
toutes les infrastructures de bases sont prévues (accès l'électricité et à l'eau, local buanderie, local à ordures ménagères...). - Soutien aux programmes dits « d'habitat adapté » : construction de petits pavillons avec cuisine/salon et une caravane attenante pour les chambres. Ingénierie des projets permettant l'inclusion sociale et professionnelle des occupants de campements et des populations marginalisées. Principaux groupes cibles - Collectivités territoriales.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas
- Pour les actions relevant de l'objectif spécifique 2 « Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires » les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de l'appel à projets urbain. De plus, dans le cadre des projets soutenus une synergie avec le dispositif renouvellement urbain en cours d'élaboration sera favorisée. - Les actions relevant de l'objectif spécifique 3 « : Réduire l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms et les gens du voyage » seront susceptibles d'être instruits en dehors de l'appel à projets urbain. En effet, certains campements accueillant les populations visées peuvent se situer en dehors de la géographie prioritaire stricto sensu. Dans ce cas, les actions pourraient être portées en dehors de la démarche ITI. L'implication par les représentants des communautés concernées dans les projets sera favorisée.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas
---------------------	--

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas
Pas d'utilisation prévue	

2.A.6.4 *Planned use of major projects* (where appropriate)

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas
Sans objet.	

2.A.6.5 *Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region*

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO39	Urban Development: Public or commercial buildings built or renovated in urban areas	Square metres	ERDF	More developed			20,00	SI	annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis (by fund and, for the ERDF and ESF, category of region)

Priority axis			1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens										
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
CO39	domain commonIndicator type. output	Urban Development: Public or commercial buildings built or renovated in urban areas	Square metres	ERDF	More developed			9			20,00	SI	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	055. Other social infrastructure contributing to regional and local development	20 340 000,00
ERDF	More developed	072. Business infrastructure for SMEs (including industrial parks and sites)	20 340 000,00
ERDF	More developed	085. Protection and enhancement of biodiversity, nature protection and green infrastructure	20 340 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	20 340 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	20 340 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens	
---------------	--	--	--

Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Integrated Territorial Investment – Urban	20 340 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens		
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate) (by priority axis)

Priority axis:	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	2
Title of the priority axis	Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ESF	More developed	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	8iii
Title of the investment priority	Self employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	4
Title of the specific objective	OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : AUGMENTER LE NOMBRE DE CREATION/REPRISE D'ENTREPRISES NOTAMMENT PAR LES PUBLICS LES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/Objectif • Malgré 57 créations d'entreprises pour 10.000 habitants, contre 40 pour l'ensemble des autres régions métropolitaines, on observe depuis 2011, une baisse de 11% du nombre de création d'entreprise en Ile de France et un taux de survie à 5 ans (49,3%) inférieur à celui de la moyenne nationale (51%) (source Chambre de commerce et d'industrie)). • Comme le souligne le bilan de la politique régionale en faveur de l'entrepreneuriat (novembre 2013), les habitants issus des quartiers ainsi que les femmes, les jeunes et les ressortissants étrangers partagent des problématiques communes dans le parcours entrepreneurial (réseaux relationnels, accessibilité aux financements, accompagnement et formations spécifiques...). Ce statut et la singularité qu'il sous-tend, rendent nécessaire la mise en place de dispositifs d'accompagnement spécifiques en direction de ces publics. • L'objectif est d'agir de façon adaptée en favorisant l'accessibilité des publics éloignés de l'emploi à un parcours d'accompagnement intégré. Il s'agit en amont de promouvoir la création d'entreprise, de développer ensuite des outils spécifiques d'accompagnement et enfin de renforcer en aval la pérennité de ces initiatives économiques. • L'étape en aval de la création renvoie à la nécessité de sécuriser le parcours de développement de l'entreprise notamment en direction des populations fragiles qui, selon la note d'analyse de l'APCE[1], enregistrent un taux de pérennité peu élevé : • Les inactifs et les chômeurs de longue durée qui, à cause de leur éloignement du monde professionnel avant la création de l'entreprise, auront plus de difficultés à adapter leur projet et leur entreprise à leur environnement économique. Les chômeurs (60 %) et les inactifs (59 %) enregistrent des taux de pérennité moins élevés que les actifs (70 %). • 50 % des entreprises dirigées par des moins de 25 ans sont toujours en activité trois ans après leur création contre 63 % à 70 % pour les autres tranches d'âge. • 53 % des dirigeants de nationalité étrangère sont toujours en activité après trois ans contre 68 % pour les dirigeants de

	nationalité française.En particulier ceux de nationalité étrangère hors Union européenne qui ont un taux de pérennité de 47 % seulement Le PO régional poursuivra plus spécifiquement les objectifs suivants: • création d’activités et l’entrepreneuriat par les publics fragiles cibles ; • sécurisation du parcours d’accompagnement à la création et au suivi des activités ; • accès aux financements ; • renforcement du suivi post-crétation. Résultats attendus Augmentation du nombre de création-reprise d’entreprises et d’activités : • Par les demandeurs d’emplois, notamment par les publics éloignés de l’emploi habitants des quartiers prioritaires, jeunes, seniors et migrants ; • par les femmes en particulier. Augmentation du taux de pérennité des entreprises. [1] Note d’analyse de l’Observatoire APCE : 13-03-2013 « Trois ans après leur création : les facteurs de pérennité des jeunes entreprises »
ID of the specific objective	5
Title of the specific objective	OBJECTIF SPECIFIQUE 5 : AUGMENTER LE NOMBRE D’ENTREPRISES DE L’ECONOMIE SOCIALE ET
Results that the Member States seek to achieve with Union	Constat/ Objectif

support	En Ile-de-France, l'économie sociale et solidaire (ESS) représente 26 100 entreprises et 320 300 ETP, soit 6,8 % des entreprises et 6.6 % des ETP franciliens. L'ESS a ainsi un poids conséquent dans l'économie francilienne. Pour autant, sa part est inférieure à la moyenne nationale. Ainsi en 2012 on observe : • 7.2% contre 9.5% des établissements employeurs ; • 7.1% contre 10.3% des salariés ; • 6.6% contre 9.7% des ETP franciliens ; • 5.4% contre 8.4 % des rémunérations brutes. (sources : observatoire de l'ESS CNCRES et Observatoire de l'ESS en Île-de-France – Atelier). • Or l'économie sociale est solidaire est une forme d'entrepreneuriat non délocalisable et favorisant des publics plus éloignés de l'emploi. • A titre d'exemple, 65% des emplois occupés dans l'ESS le sont par des femmes contre 47% dans l'ensemble de l'économie francilienne. • L'objectif est donc d'augmenter le nombre des entreprises et emplois de l'ESS dans l'économie francilienne. • Le PO régional poursuivra plus spécifiquement les objectifs suivants : • Créations d'activités et d'entrepreneuriat ESS Consolidation des entreprises ESS existantes afin d'améliorer leur pérennité. Résultats attendus • Augmentation du nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ; • Augmentation du nombre d'emplois dans l'économie sociale et solidaire francilienne.
---------	---

--	--

Table 4: Common result indicators for which a target value has been set and programme-specific result indicators corresponding to the specific objective (by investment priority and category of region) (for the ESF)

Investment priority : 8iii - Self employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises														
ID	Indicator	Category of region	Measure ment unit for indicator	Common output indicator used as basis for target setting	Baseline value			Measure ment unit for baseline and target	Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T			M	W	T		
6	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur participation	More developed	participants		0,00	0,00	0,00		2014				SI	annuelle
7	participants, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant 6 mois après la fin de leur participation	More developed	participants		0,00	0,00	0,00	Number	2014			0,00	SI	annuelle
8	augmentation du nombre d'entreprises de l'ESS soutenues	More developed	entreprises					Number	0			0,00	SI	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	8iii - Self employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises
Objectif spécifique 4 : Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises notamment par les publics les plus éloignés de l'emploi	
1.Types d'action 1	

Investment priority	8iii - Self employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises
	• Information/orientation : diagnostics, points d'accueil et d'information, permanences, ateliers... ; • Accompagnement individuel et collectif : soutien aux structures d'accompagnement et de formation à la création- reprise et le développement d'activité ; • Suivi post-création individuel et collectif et soutien aux structures d'appui au développement d'entreprises et d'activité (orientation, diagnostic, formation, mise en réseau, tutorat, parrainage, mentorat, développement d'affaires, recherche de locaux, etc.) ; • Professionnalisation des acteurs de l'accompagnement à la création et au suivi post création, ingénierie sur l'accompagnement, la définition et le développement de nouveaux modèles entrepreneuriaux ; • Accompagnement à l'installation des agriculteurs : point accueil installation, diagnostic du projet de création/installation, suivi post-création... • ... Principaux groupes cibles • Public : les demandeurs d'emploi et les inactifs. • Organisme :Tous porteurs de projets publics et privés. • politique de la ville, les salariés et bénévoles des structures spécialisées dans le champ de la création/reprise d'entreprise. 2.Types d'action 2 • Abondement de fonds d'ingénierie financière pour la création d'entreprise par les femmes ; • Soutien aux actions de sensibilisation et accompagnement à la création-reprise d'entreprise par les femmes ; • Soutien aux actions de suivi-post création de femmes cheffes d'entreprises ; • ...

Investment priority	8iii - Self employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises
Principaux groupes cibles Public : - les femmes Organisme : - Tous porteurs de projets publics et privés Territoires spécifiques visés - Tout le territoire francilien avec une attention particulière pour les quartiers relevant de la Politique de la Ville. Objectif spécifique 5 : Augmenter le nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire dans l'économie francilienne Types d'action - Aide à l'émergence des projets ESS : information, orientation, sensibilisation - Soutien aux structures d'accompagnement et de financement de la création-reprise et développement d'activités ESS, notamment à travers les coopératives (CAE, SCOP et SCIC) - Aide à la professionnalisation des acteurs de l'accompagnement ESS et des dirigeants des entreprises ESS, ingénierie sur l'accompagnement, développement de méthodologies propres à l'ESS - Aide à la pérennisation des entreprises de l'ESS, appui aux démarches de mutualisation et de coopération, développement des projets d'innovation sociale Aide à la réalisation d'études et de statistiques pour améliorer la connaissance du secteur	

Investment priority	8iii - Self employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises
Principaux groupes cibles Public: • les porteurs de projet d'économie sociale et solidaire, notamment les publics éloignés de l'emploi, • les dirigeants de structures de l'économie sociale et solidaire, • les entreprises solidaires d'utilité sociale. Organisme : • Tous porteurs de projets publics et privés • Structures d'accompagnement Territoires spécifiques visés • Tout le territoire francilien	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	8iii - Self employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises
Les opérations sélectionnées concerneront les actions en faveurs des demandeurs d'emploi et les inactifs.	

Investment priority	8iii - Self employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises
Une attention particulière sera également portée à l'attention des : • les publics éloignés de l'emploi, • les habitants des quartiers prioritaires Politique de la ville, • les jeunes, • les migrants, • les seniors. Des actions spécifiques sont proposées afin de promouvoir et d'encourager la création – reprise d'activité par les femmes. Conformément à l'accord conclu entre la Région et l'Etat en Ile de France qui fixe lignes de partage entre le volet déconcentré et le programme régional du FSE, la priorité d'investissement 8.3 de l'objectif thématique 8 sera entièrement mobilisée dans le PO régional FEDER-FSE dans le cadre d'actions de sensibilisation/promotion, de prestations d'accompagnement individuelles ou collectives favorisant la reprise ou la création d'activité.	

2.A.6.3 *Planned use of financial instruments* (where appropriate)

Investment priority	8iii - Self employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises
Pas d'utilisation prévue.	

2.A.6.4 *Planned use of major projects* (where appropriate)

Investment priority	8iii - Self employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises
----------------------------	---

Sans objet.

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		8iii - Self employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
5	Nombre de créateurs ou de repreneurs accompagnés individuellement	participants	ESF	More developed			8 495,00	SI	annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi
2.A.7.1-Contribution du FSE à l'innovation sociale Les actions sélectionnées dans le PO FEDER-FSE 2014-2020 en Ile de France s'inscrivent dans le cadre des politiques sociales et de l'emploi pour 2014-2020 et dans la lignée de la Stratégie Europe 2020 de l'Union. Ces politiques sont portées par le programme européen pour le changement social et l'innovation sociale[1]. Elles visent à soutenir les actions sociales innovantes dans les domaines politiques, le secteur privé et le tiers secteur, et à aider à la mise en réseau des différents acteurs et expériences.	

Priority axis	2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi
La contribution francilienne aux objectifs de l'Union concernant l'innovation sociale consiste en : • des actions ciblées sur le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) portée en par l'OT 8 (création d'activité). L'objectif est : • d'augmenter la part de l'ESS dans l'économie francilienne que ce soit en termes de poids économique du secteur ou en termes d'emplois. • De faire reconnaître l'ESS francilienne comme un modèle économique au même titre que les entreprises « classiques » (reconnaissance par les institutions, les partenaires, les financeurs, les acteurs socio-économiques du territoire, ...). • une approche transversale en soutenant les projets d'innovation sociale participants à l'inclusion des publics les plus vulnérables : chômeurs, personnes handicapées, migrants,...). Les actions financées par le FSE pourront ainsi relever : • de programmes de sensibilisation à l'ESS, • de missions d'observation de l'ESS, de veille, d'études thématiques ou territoriales, • de l'accompagnement à la création et au développement d'activités ESS, • d'actions de communication et évènementiels relatifs à l'ESS, • du soutien aux activités ESS (activités économiques d'utilité sociale) quelle que soit la phase du projet (émergence, création, développement, essaimage, etc.), • de l'appui à la diffusion et à la formalisation de pratiques d'innovation sociale, • de démarches de mutualisation et de coopération économique sur les territoires dans une optique de développement endogène, • de solutions nouvelles pour favoriser des échanges locaux et collaboratifs au travers de structures d'échanges de services entre particuliers, de monnaies complémentaires territorialisées, de plateformes d'échanges de biens et/ou de services entre entreprises ou entre associations franciliennes, de finance participative, ...	

Priority axis	2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi
2.A.7.2 Contribution du FSE à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7	
La région Ile de France a fait le choix d'un PO FEDER FSE afin de privilégier une approche plurifonds synergique au bénéfice de l'impact renforcé des fonds européens FEDER et FSE sur le territoire. Cette approche complémentaire a guidé l'élaboration du contenu des priorités d'investissement choisies au sein des orientations thématiques notamment des OT1, 2, 3 et 4. L'intervention complémentaire du FSE sur ces OT se décline comme suit : <i>L'OT1 "Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation"</i> Il s'agira ainsi d'accompagner par le FSE les jeunes créateurs ou repreneurs d'entreprises innovantes dont l'objet relève des domaines de spécialisation intelligente ciblés par la S3. Le FSE permettra également de renforcer les compétences des créateurs et repreneurs d'entreprises en adaptant l'accompagnement à l'approche innovante et plus spécifiquement à la S3. Afin de mieux préparer les demandeurs d'emploi aux offres du marché du travail, le FSE mettra en adéquation l'offre de formation professionnelle avec les besoins recensés par la S3 <i>L'OT2 "Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité"</i> Le FSE contribuera à l'OT2c "renforcer l'usage et l'offre de contenus et services numériques au citoyen" plus spécifiquement au moyen d'une offre e-formation optimale. <i>L'OT3 "renforcer la compétitivité des entreprises"</i> Le FSE soutiendra l'OT 3 d'une part via la formation professionnelle adaptée se rapportant aux secteurs porteurs identifiés (automobile aéronautique, industries agro-alimentaires, mécanique, économie sociale et solidaire...) et ceux identifiés ; d'autre part, via l'accompagnement à la création d'entreprises	

Priority axis	2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi
ces secteurs.	
<i>L'OT 4 : « soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs »</i>	
Le FSE soutiendra cetOT en proposant des formations professionnelles adaptées à ce secteur. Par ailleurs, le FSE pourra participer aux objectifs de cet OT via l'emploi des jeunes parmi lesquels les plus éloignés de l'emploi par une première immersion (via l'IEJ) dans les entreprises spécialisées.	
Enfin, l'accompagnement à la création d'entreprises dans ce secteur contribuera au renforcement du dynamisme de cette filière	
[1]Le Programme européen pour le changement social et l'innovation sociale, intègre trois programmes existants : Progress (programme pour l'emploi et la solidarité sociale), EURES (services européens de l'emploi) et l'instrument de micro-financement Progress.	

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis (by fund and, for the ERDF and ESF, category of region)

Priority axis		2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi											
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
5	domain specificIndicator type.output	Nombre de créateurs ou de repreneurs accompagnés individuellement	participants	ESF	More developed			5264			8 495,00	SI	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	073. Support to social enterprises (SMEs)	46 210 000,00
ESF	More developed	104. Self-employment, entrepreneurship and business creation including innovative micro, small and medium sized enterprises	46 210 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	01. Non-repayable grant	46 210 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	07. Not applicable	46 210 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	01. Integrated Territorial Investment – Urban	46 210 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	06. Non-discrimination	46 210 000,00
ESF	More developed	07. Gender equality	46 210 000,00

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate) (by priority axis)

Priority axis:	2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	3
Title of the priority axis	Favoriser les dynamiques de l'inclusion

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ESF	More developed	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	9ii
Title of the investment priority	Socio economic integration of marginalised communities such as the Roma

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	6
Title of the specific objective	OBJECTIF SPECIFIQUE 6: INTEGRER SOCIO-ECONOMIQUEMENT LES POPULATIONS TELLES QUE LES ROMS
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constats/ Objectifs - La politique nationale conduite par les services de l'Etat (cf la circulaire du 26 aout 2012) vise à favoriser l'inclusion sociale des populations marginalisée et migrantes, en particulier celles qui résident dans des bidonvilles et les campements illicites. Il s'agit d'accompagner ces populations vers l'hébergement et le logement, l'insertion socio-économique, la scolarisation des enfants en mobilisant les moyens de droit commun disponibles et ce dans un contexte de tension sur les capacités d'hébergement de logement et d'accompagnement social en Ile de France. Les diagnostics réalisés par le GIP-HIS sur demande des préfets permettent de disposer d'une approche précise de la situation de ces populations. Pour renforcer la mise en œuvre de ces orientations, une mission de coordination a été attribuée au préfet de région avec un sous-préfet directeur de projet et un mandat national de résorption des bidonvilles confié à un opérateur public(ADOMA). Avec 150 campements regroupant près de 9000 personnes et 2600 enfants en Ile de France au 1er mars 2014 l'enjeu est important. La mobilisation de tous les moyens et tous les acteurs est nécessaire pour l'inclusion de ces populations. Le Conseil Régional d'Ile de France mène depuis de longues années une politique en faveur de l'inclusion des populations marginalisées, soutient et accompagne les initiatives portées par les collectivités locales et l'Etat, notamment dans le cadre des villages d'insertion. Il accompagne également le travail des associations qui soutiennent ces populations. - A titre non exhaustif, les principaux domaines de cette politique, au-delà des actions de l'Axe 1, sont: la scolarisation des enfants :

	Moins de 20 % des enfants présents sur les campements en Ile de France sont scolarisés. IL s'agit d'un enjeu majeur pour leur insertion sociale future et celle de leur famille. En infraction avec la loi, certaines mairies refusent l'inscription des enfants ou fixent des prix de cantine ou de certaines prestations, exorbitants et discriminatoires. Les enjeux portent sur : • les perspectives d'insertion par le travail, • l'émergence d'une génération de jeunes analphabètes qui n'auront de fait pas les outils en main pour être autonomes au sein de la société française. • la santé : Les enquêtes réalisées par Médecins du Monde rapportent des indicateurs très préoccupants. Pour la santé maternelle-infantile: seule une femme sur dix est suivie pendant sa grossesse. La mortalité néo-natale est 9 fois plus élevée que la moyenne française. La couverture vaccinale n'est à jour que pour 13 à 22 % des personnes. Les populations d'origine rom, comme toutes les personnes vivant en condition de grande précarité, développent de nombreuses maladies infectieuses et plus généralement de problèmes de santé (ex. les cas de tuberculose diagnostiqués est beaucoup plus élevé que dans la population générale). • L'insertion socio-économique et l'accès aux dispositifs de droit commun sont des enjeux majeurs d'inclusion. L'engagement dans un parcours d'insertion pour ces populations très précarisées, ne maîtrisant pas ou très mal la langue française nécessite des dispositifs d'accompagnement et une ingénierie sociale adaptés.
--	--

	Les actions envisagées couvriront l'ensemble de ces champs d'intervention. Résultats attendus -Meilleure insertion sociale des populations d'origine et de culture rom résidant dans les campements et les bidonvilles.
--	---

Table 4: Common result indicators for which a target value has been set and programme-specific result indicators corresponding to the specific objective (by investment priority and category of region) (for the ESF)

Investment priority : 9ii - Socio economic integration of marginalised communities such as the Roma														
ID	Indicator	Category of region	Measure ment unit for indicator	Common output indicator used as basis for target setting	Baseline value			Measure ment unit for baseline and target	Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T			M	W	T		
9	Augmentation de la part de migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les roms) dans les dispositifs d'ingénierie sociale.	More developed	participants					Number	0				SI	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	9ii - Socio economic integration of marginalised communities such as the Roma
Types d'action - Les actions suivantes seront soutenues : - appui à la parentalité et à la scolarisation des enfants ; actions de médiation scolaire - apprentissage du français et insertion professionnelle ;	

Investment priority	9ii - Socio economic integration of marginalised communities such as the Roma
• gestion de l’habitat et gestion budgétaire ; • accès aux droits ; • accès à aux soins • dispositifs d’ingénierie sociale adaptés • mesures favorisant l’insertion socio-professionnelle et la lutte contre les discriminations dans l’accès à l’emploi Principaux groupes cibles Populations d’origine et de culture rom résidant dans des bidonvilles et des campements illicites. Territoires spécifiquement visés Territoires comprenant des bidonvilles et des campements illicites en Ile de France.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	9ii - Socio economic integration of marginalised communities such as the Roma
• Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de l’appel à projets. L’objectif est de favoriser l’insertion socio-économique et les dispositifs d’ingénierie sociale.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	9ii - Socio economic integration of marginalised communities such as the Roma
----------------------------	---

Investment priority	9ii - Socio economic integration of marginalised communities such as the Roma
Pas d'utilisation prévue.	

2.A.6.4 *Planned use of major projects* (where appropriate)

Investment priority	9ii - Socio economic integration of marginalised communities such as the Roma
Sans objet.	

2.A.6.5 *Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region*

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		9ii - Socio economic integration of marginalised communities such as the Roma							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO15	migrants, participants with a foreign background, minorities (including marginalised communities such as the	Number	ESF	More developed	378,00	568,00	946,00	SI	annuelle

Investment priority		9ii - Socio economic integration of marginalised communities such as the Roma							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
	Roma)								

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	9iii
Title of the investment priority	Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	7
Title of the specific objective	OBJECTIF SPECIFIQUE 7: REDUIRE LES DISCRIMINATIONS EN PARTICULIER DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/Objectif - Les discriminations restent une réalité pour de nombreux Franciliens. La grande diversité de la région capitale ne semble pas prémunir ses habitants de certaines inégalités de traitement du fait de leur origine, leur sexe, leur âge, leur handicap ... - Selon un sondage Viavoice, réalisé pour le Conseil Régional en 2011 : 57% des personnes interrogées estiment que "<i>les discriminations en Île-de-France ont plutôt tendance à augmenter</i>". Un quart seulement pense le contraire. - Un tiers des Franciliens (32%) a déjà été victime ou témoin de pratiques discriminantes. En Seine-Saint-Denis, le département le plus pauvre et le plus jeune de France, une grande majorité (78%) s'inquiète d'une recrudescence des discriminations. Les ouvriers (66%) et les employés (61%) partagent ce sentiment ainsi que les femmes (60%). - Les actes de discrimination se produisent le plus souvent au travail, selon 46% des personnes interrogées, surtout lors de l'embauche (70%) et dans le déroulement des carrières (34%). L'accès au logement arrive en deuxième position

	(43%). 17% des Franciliens remarquent aussi ces faits dans les scènes de la vie quotidienne. • Parmi les publics les plus concernés par les discriminations on trouve : les femmes, les personnes handicapés, les seniors et les immigrés. • Aussi, afin de lutter contre les discriminations, il est nécessaire de soutenir des projets ou financer des actions sur les territoires visant à : • Faire évoluer les mentalités en développant des actions de promotion, et de communication • Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation pour changer les pratiques • Valoriser les bonnes pratiques en matière de lutte contre les discriminations pour généraliser les actions innovantes et diffuser les outils créés • Mieux connaître les phénomènes discriminatoires pour lutter plus efficacement Accompagner les victimes de discriminations et faciliter l'accès aux droits Résultats attendus • Développement de l'expertise et de la connaissance des phénomènes discriminatoires. Réduction des discriminations liées au sexe, au handicap, à l'origine, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la religion...
ID of the specific objective	8
Title of the specific objective	OBJECTIF SPECIFIQUE 8: METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE LOCALE ET PARTENARIALE POUR PROMOUVOIR DAVANTAGE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/ Objectif

	• L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu crucial aussi bien sur le plan économique que sur le plan de la cohésion sociale. • Encore aujourd'hui, les femmes n'ont pas un accès à l'emploi égal à celui des hommes (taux d'emploi des franciliennes 64% contre 70% pour les hommes), à la formation professionnelle, aux postes à responsabilité et aux différents secteurs professionnels (75% des emplois féminins se concentrent sur 9 professions, sur 31 au total). Les femmes assument encore l'essentiel des tâches domestiques. L'écart moyen de rémunération entre les femmes et les hommes demeure de 27% en Île de France. • Mis bout à bout, ces chiffres constituent un fait social qui pèse sur l'ensemble de la société et de l'économie. Il ne s'agit pas de problèmes localisés à corriger, mais d'un système social, qui marque toutes les sphères de la vie sociale, politique, économique, personnelle et qui est difficile à faire évoluer. • Les femmes représentant plus de 50 % de la population francilienne, les actions menées en faveur de l'égalité femmes/hommes ne peuvent se limiter aux seules approches des publics minoritaires ou ayant des difficultés spécifiques. • Agir efficacement suppose un travail d'éducation, de conviction et de réapprentissage des modes de vie qui commence dès l'école, dès le plus jeune âge, mais il doit se faire également dans les institutions, dans les administrations, au sein de la famille, dans l'entreprise, dans les médias et les associations. • En Ile de France, le plan régional stratégique pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes prévoit des actions spécifiques qui sont ciblées dans le cadre de cet objectif de l'OT 9 du PO régional. Vu le Plan Régional Stratégique pour l'égalité Femmes/Hommes signé le 26 juin 2012, vu le relevé de décisions du Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 30 novembre, vu la Convention pluriannuelle de partenariat régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes signée entre l'Etat, la Région et la Caisse des Dépôts en mai 2013, le maintien d'un objectif spécifique sur l'égalité entre les Femmes et les Hommes répond à une attente collective pour poursuivre la mise en place de la stratégie régionale et locale. Afin d'éviter tout risque de chevauchement avec le PON, cet objectif spécifique régional concerne des actions ciblées sur des enjeux de mobilisation des acteurs économiques et sociaux à travers notamment des actions à pérenniser ou à essayer.
--	---

	Résultats attendus • Meilleure prise en compte par l'ensemble des acteurs économiques de l'égalité entre les Femmes et les Hommes.
--	---

Table 4: Common result indicators for which a target value has been set and programme-specific result indicators corresponding to the specific objective (by investment priority and category of region) (for the ESF)

Investment priority : 9iii - Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities														
ID	Indicator	Category of region	Measure ment unit for indicator	Common output indicator used as basis for target setting	Baseline value			Measure ment unit for baseline and target	Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T			M	W	T		
10	évolution du ressenti des franciliens face aux discriminations	More developed	participants					Number	0				SI/enquête	annuelle
11	nombre d'acteurs formés ou sensibilisés	More developed	participants					Number	0				SI	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	9iii - Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities
Objectif spécifique 7 : Réduire les discriminations en particulier dans les quartiers prioritaires Types d'action • Actions à destination des acteurs : • sensibilisation, formation et accompagnement des acteurs sur le repérage et la lutte contre les discriminations et la valorisation des bonnes	

Investment priority	9iii - Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities
pratiques • Actions à destination l'ensemble des publics discriminés : • mise en œuvre d'études, qualitatives ou quantitatives (notamment testings); • élaboration d'outils et / ou de campagnes de communication et d'information sur les discriminations; • accompagnement des personnes discriminées dans l'accès à l'emploi (en lien avec les discriminations territoriales notamment), au logement, à la santé, aux services publics et privés ou encore à la culture; • accompagnement vers le dépôt de plainte via des permanences d'accueil et d'accès aux droits. Principaux groupes cibles Public : Ces actions peuvent concerner l'ensemble des publics discriminés Organismes: Les acteurs de l'emploi et de l'insertion socio-professionnelle, structures publiques ou privées agissant dans ce domaine. Territoires spécifiquement visés Les quartiers prioritaires Politique de la Ville. Objectif spécifique 8 : Mettre en place une stratégie locale davantage l'égalité entre les femmes et les hommes Types d'action 1 • Différentes actions ou types de projets pourront être soutenus comme : • La sensibilisation, la formation et l'accompagnement des acteurs et des publics franciliens sur le repérage et la lutte contre les discriminations et la valorisation des bonnes pratiques ;	

Investment priority	9iii - Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities
	• La mise en œuvre d'études, qualitatives ou quantitatives (notamment testings); • L'élaboration d'outils et / ou de campagnes de communication et d'information sur les discriminations; • L'accompagnement des personnes discriminées dans l'accès au logement, à la santé, aux services publics et privés ou encore à la culture; • L'accompagnement vers le dépôt de plainte via des permanences d'accueil et d'accès aux droits ; Facilitation, mise en lien et accompagnement visant à résorber les freins à l'emploi liés aux discriminations territoriales affectant les personnes résidant dans les zones urbaines concernées. Principaux groupes cibles: les acteurs de l'emploi, les réseaux de professionnels qui gravitent autour des publics discriminés. Types d'action 2 • Actions de promotion, et de communication sur les dispositifs publics; Valoriser les bonnes pratiques en matière d'égalité femmes / hommes pour généraliser les actions innovantes (Actions expérimentales ayant démontré leur pertinence au regard des problématiques spécifiques liées à une catégorie de population, de territoire ou autres... • Etudes sexuées sur la situation respectives des femmes et des hommes en Ile de France ; • Actions de sensibilisation et de formation sur les enjeux de l'égalité ; femmes/hommes pour changer les pratiques des professionnel-les quels que soient leurs domaines de compétences ; • Informer les différents publics de femmes présentant des freins périphériques à l'emploi (femme en situation de monoparentalité, issues de l'immigration, femmes victimes de violences conjugales) et faciliter l'accès aux droits ; • Appui à la construction d'outils spécifiques dans le secteur public et privé. Principaux groupes cibles

Investment priority	9iii - Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities
Public cible : Femmes et Hommes travaillant dans le secteur public et privé et formés à ces questions.	
Organisme : les acteurs de l'emploi et de l'insertion socio-professionnelle, structures publiques ou privées agissant dans ce domaine.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	9iii - Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities
• Pour les actions de l'objectif spécifique 7 « Réduire les discriminations en particulier dans les quartiers prioritaires », conformément à l'accord sur les lignes de partage FSE entre le volet déconcentré du PON FSE et du POR, les crédits relatifs aux actions de lutte contre les discriminations seront mobilisés exclusivement par le biais de l'appel à projet urbain (outil ITI) dans les zones urbaines concernées (les critères de sélection seront précisés dans le cadre de l'appel à projets urbain). • Pour les actions de l'objectif spécifique 8 « Mettre en place une stratégie locale et partenariale pour promouvoir davantage l'égalité entre les femmes et les hommes » l'Autorité de gestion et les services instructeurs vérifieront l'opportunité des projets (coût/avantage), notamment ceux d'un faible montant, ainsi que sur la capacité du porteur de projets à assurer de façon significative les exigences liées à la gestion du FSE.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	9iii - Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities
---------------------	--

Investment priority	9iii - Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities
Pas d'utilisation prévue.	

2.A.6.4 *Planned use of major projects* (where appropriate)

Investment priority	9iii - Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities
Sans objet.	

2.A.6.5 *Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region*

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		9iii - Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
12	Nombre de bénéficiaires aux actions d'accompagnement à la lutte contre les discriminations	participants	ESF	More developed			500,00	porteurs de projets	annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis (by fund and, for the ERDF and ESF, category of region)

Priority axis		3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion											
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
12	domain specific indicator type of output	Nombre de bénéficiaires aux actions d'accompagnement à la lutte contre les discriminations	participants	ESF	More developed			188			470,00	SI	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	109. Active inclusion, including with a view to promoting equal opportunities and active participation, and improving employability	11 250 000,00
ESF	More developed	110. Socio-economic integration of marginalised communities such as the Roma	11 250 000,00
ESF	More developed	111. Combating all forms of discrimination and promoting equal opportunities	11 250 000,00
ESF	More developed	112. Enhancing access to affordable, sustainable and high-quality services, including health care and social services of general interest	11 250 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	01. Non-repayable grant	11 250 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	07. Not applicable	11 250 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	01. Integrated Territorial Investment – Urban	11 250 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	06. Non-discrimination	11 250 000,00
ESF	More developed	07. Gender equality	11 250 000,00

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate) (by priority axis)

Priority axis:	3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	4
Title of the priority axis	Investir dans l'éducation et adapter les compétences

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ESF	More developed	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	10i
Title of the investment priority	Reducing and preventing early school leaving and promoting equal access to good quality early childhood, primary and secondary education including formal, non formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	9
Title of the specific objective	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 9 : PREVENIR ET REDUIRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE EN PARTICULIER DANS LES ZONES FRANCILIENNES LES PLUS TOUCHEES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 9 : Prévenir et Réduire le décrochage scolaire en particulier dans les zones franciliennes les plus touchées Constats / Objectifs • Les études démontrent l'importance du diplôme dans notre société. L'acquisition du diplôme devenant la norme, les jeunes qui en sont privés se retrouvent dans une situation particulièrement précaire et en risque d'exclusion. • Selon les sources, le nombre de jeunes en situation de décrochage en Ile-de-France, oscille entre 25 et 33 500 avec des situations variables selon les territoires. • La proportion de sorties précoces[1] par académie en Ile de France est estimée à : • 5,7% pour l'académie de Paris, • 10,8% pour l'académie de Versailles, • 13,7% pour l'académie de Créteil, contre une moyenne nationale de 11,7% (hors DOM) • Ainsi, le territoire urbain et dense, l'Île-de-France concentre une jeunesse en situation «d'excellence», et un grand nombre de «décrocheurs». • Les collectivités territoriales franciliennes doivent aujourd'hui faire face au défi: • du repérage des jeunes en risque ou en situation de décrochage et de connaitre de façon fine les causes du décrochage ;

	• de la mise en place des actions spécifiques de raccrochage, en amont et en aval du décrochage • et de la coordination des acteurs de terrain pour permettre de fluidifier ces parcours surtout s'ils procèdent de changements d'orientation. • Dans une démarche de prévention efficace, il convient d'avoir une approche sexuée des motifs de décrochage scolaire. Pour les filles, par exemple, cela implique notamment d'agir pour prévenir les grossesses précoces, remobiliser les jeunes mères en décrochage scolaire, prendre en compte les violences spécifiques subies (mariages forcés, violences dans les relations amoureuses, harcèlement au travail dans le cadre de contrat d'apprentissage...). Une attention particulière sera portée aux jeunes en situation de handicap, qui peut être un vecteur de décrochage. Résultats attendus • Diminution du nombre de jeunes menacés de décrochage scolaire • Augmentation le nombre de jeunes ayant raccrochés vers l'enseignement ou une formation adéquate. [1] Au sens du recensement de la Population - INSEE
--	--

Table 4: Common result indicators for which a target value has been set and programme-specific result indicators corresponding to the specific objective (by investment priority and category of region) (for the ESF)

Investment priority : 10i - Reducing and preventing early school leaving and promoting equal access to good quality early childhood, primary and secondary education including formal, non formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training														
ID	Indicator	Category of region	Measure ment unit for indicator	Common output indicator used as basis for target setting	Baseline value			Measure ment unit for baseline and target	Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T			M	W	T		
13	Personnes suivant des études ou une formation au terme de leur participation	More developed	participants					Number	2013			0,00	SI	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	10i - Reducing and preventing early school leaving and promoting equal access to good quality early childhood, primary and secondary education including formal, non formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training
Types d'action 1 (Préventif) Actions de prévention : • Actions d'accompagnement individualisé lors des transitions (primaire-collège, collège-lycée, collège-CFA) ; • Actions des collèges et des lycées visant à prévenir le décrochage scolaire et en portant une attention particulière aux élèves présentant des signes	

Investment priority	10i - Reducing and preventing early school leaving and promoting equal access to good quality early childhood, primary and secondary education including formal, non formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training
d'abandon scolaire ; • Actions spécifiques de prévention des grossesses, des violences, du harcèlement et la prise en charge des jeunes mères ; • Actions de valorisation de l'estime de soi et de motivation pour lutter contre le décrochage scolaire ; • Lutte contre la violence comme facteur de décrochage (élèves, équipes, parents, éducateurs) • Professionnalisation des équipes pour mieux accompagner les publics à besoins spécifiques et pour la mise en réseau ... • Développement du lien entre le monde professionnel et les élèves ... Soutien des dispositifs de prévention : • Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), dispositifs relais (ateliers, classes, internats), dispositifs de médiation ; • Dispositif "École ouverte" ; • Actions d'orientation, découverte professionnelle (Classes découvertes PRO); • Pour les plus de 16 ans, mise en place d'un dispositif de lutte contre le décrochage (accompagnement individualisé et module de rattrapage scolaire) incluant les actions pour des publics à besoins spécifiques ; • Mise en relation entre les jeunes scolarisés en lycée professionnel, les entreprises et les collectivités prêtes à accueillir en stage, condition du diplôme. Type d'action 2 (Curatif) Actions visant à rescolariser les élèves décrocheurs : • Actions pour le développement de nouvelles structures de raccrochage pour permettre le retour en formation initiale de jeunes décrochés ; • Actions favorisant le développement de l'apprentissage...	

Investment priority	10i - Reducing and preventing early school leaving and promoting equal access to good quality early childhood, primary and secondary education including formal, non formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training
Type d'action 3 (Ingénierie et mutualisation des outils) • Actions d'ingénierie destinées à l'adaptation des enseignements et des pédagogies pour les publics fragilisés ou en difficulté : • Echanges, mise en réseau et coopération entre les acteurs de la lutte contre le décrochage sur les territoires ; • Actions d'élaboration et de mutualisation des outils et des pratiques entre l'enseignement initial et continue, formation en apprentissage pour un meilleur accompagnement des publics les plus fragilisés ; • Protocoles de sécurisation des parcours. Ces protocoles ont en effet vocation à réunir les acteurs publics agissant dans le domaine de la formation, de l'emploi, de la santé et du social. Ils constitueront un outil au service d'une stratégie opérationnelle; Actions mettant un accent sur les volets de coordination, de mutualisation, de réponse à l'urgence, d'accompagnement personnalisé et d'études et d'enquête... Principaux groupes cibles • Publics : Jeunes présentant des risques de décrochage, jeunes en situation de décrochage scolaire. • Organismes : Collectivités territoriales, GIP, EPLE, associations, consulaires. Territoires spécifiquement visés • Un ciblage prioritaire sera mis en place sur les jeunes dépendants des bassins d'éducation concentrant les plus fortes proportions de jeunes en risque de décrochage et de jeunes décrochés en Ile-de-France.	

Investment priority	10i - Reducing and preventing early school leaving and promoting equal access to good quality early childhood, primary and secondary education including formal, non formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training
L'identification des territoires d'intervention se basera sur : 1. le zonage des Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) défini par l'Education nationale (territoires correspondant à des districts=bassins. En IDF, il existe une soixantaine de PSAD sur le territoire) 2. le chiffre des taux de décrocheurs (basés sur le système SIEI) rapporté au nombre d'élèves total en lycée • zones rurales à faibles ressources locales en matière de formation.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	10i - Reducing and preventing early school leaving and promoting equal access to good quality early childhood, primary and secondary education including formal, non formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training
• Partenariat interinstitutionnel/articulation des acteurs. • Actions mutualisant et complétant des outils existants pour ne pas superposer les dispositifs. • Logique globale d'intervention, cohérence du cadre national et régional (Rapport cadre...). • Conformément au projet d'accord relatif aux lignes de partage entre le volet déconcentré du Programme opérationnel FSE « emploi –inclusion » et le Programme opérationnel FEDER-FSE « Investissement pour la croissance et l'emploi », le Programme opérationnel Régional couvre l'intégralité du périmètre de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire en Ile-de-France.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	10i - Reducing and preventing early school leaving and promoting equal access to good quality early childhood, primary and secondary education including formal, non formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training
Pas d'utilisation prévue.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	10i - Reducing and preventing early school leaving and promoting equal access to good quality early childhood, primary and secondary education including formal, non formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training
Sans objet.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		10i - Reducing and preventing early school leaving and promoting equal access to good quality early childhood, primary and secondary education including formal, non formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
14	Nombre de participants	participants	ESF	More developed			33 185,00	SI	annuelle

Investment priority		10i - Reducing and preventing early school leaving and promoting equal access to good quality early childhood, primary and secondary education including formal, non formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
	accompagnés								

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	10iii
Title of the investment priority	Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	10
Title of the specific objective	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 10 : AUGMENTER L'EMPLOYABILITE DES FRANCILIENS LES MOINS QUALIFIES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/Objectif - En Ile-de-France, les métiers non qualifiés sont de moins en moins pourvus par des personnes sans certification. En 2006, 48 % des salariés exerçant un métier non qualifié sont titulaires d'un diplôme contre 42 % en 1999. Il s'agit principalement du CAP-BEP (24 %) ou du baccalauréat (14 %) Ceci s'explique en partie par le besoin croissant de main-d'œuvre dans les métiers non qualifiés alors que le nombre de salariés non qualifiés diminue. Cela traduit également la concurrence accrue entre les personnes titulaires d'un CAP, d'un BEP ou du baccalauréat et celles sans certification sur le marché de l'emploi. La part des non certifiés parmi les personnes ayant un emploi diminue de 5 points en Ile-de-France. - Depuis janvier 2007, le nombre de seniors demandeurs d'emploi ans a progressé de + 88.4 % (+ 110 % en France), soit + 67 490 seniors.

	• Beaucoup de personnes éloignées de l'emploi, ou menacées de l'être, le sont faute d'une qualification suffisante ou adaptée. • Il convient de favoriser l'accès de ce public à un premier niveau de qualification pour les personnes les plus fragiles au regard de l'emploi, favoriser l'accès à un niveau de qualification supérieur ou aider à l'adaptation professionnelle et à l'évolution des compétences individuelles pour mieux anticiper les mutations et favoriser les mobilités professionnelles. • Cela peut passer par la construction de parcours s'appuyant sur la remobilisation, la préqualification et la qualification des publics visés. L'objectif poursuivi est limiter les ruptures durant le parcours de formation. • De plus, de nombreux employeurs avancent des difficultés pour recruter faute de candidats détenant les qualifications ou savoirs nécessaires au poste (en 2011, 13 % des Franciliens sont en difficulté importante face à l'écrit en langue française) Il convient aussi, après la formation sous statut de demandeur d'emploi, de favoriser les articulations avec les employeurs pour poursuivre en entreprise la montée en qualification ou en compétences de la main d'œuvre. Résultats attendus • Réduction du temps de retour à l'emploi ; • Réduction du nombre d'actifs pas ou peu qualifiés ; • Augmentation de l'accueil par les entreprises d'actifs pas ou peu qualifiés ou insuffisamment compétents mais « à potentiel » ; • Articulation entre les différentes actions de formations complémentaires, voie de qualification (formation et VAE) ; • Réduction des ruptures durant les parcours de formation ; • L'adaptation des compétences aux évolutions du marché de l'emploi (automobile aéronautique, industries agro-
--	--

	alimentaires, mécanique, économie sociale et solidaire...).
ID of the specific objective	11
Title of the specific objective	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 11 : AUGMENTER LA QUALIFICATION DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI EN ÎLE DE FRANCE
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/ Objectif • En Ile de France, les jeunes de 16 à 25 ans représentent 13.5% de la population. totale. Un jeune sur trois (34%) résidant en Ile-de-France est actif et n'étudie pas (contre 39 % au niveau national), 15 % sont en situation mixte, combinant activité et inscription dans un établissement d'enseignement. • Les jeunes qui n'ont pas atteint le niveau CAP/BEP suivent majoritairement des études, en travaillant (9 %) ou non (68 %). C'est également le cas des jeunes titulaires du Baccalauréat (72 %). Les jeunes dont le diplôme le plus élevé est le CAP/BEP sont nombreux à avoir arrêté les études (53 %), sans pour autant occuper un emploi (15 % sont au chômage). • Le niveau de formation des jeunes chômeurs est assez faible: 37 % ne possèdent pas de diplôme au moins égal au CAP-BEP et 18 % seulement sont diplômés du supérieur. • Depuis janvier 2007, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans a progressé de + 32.2 % (+ 35.1 % en France), soit + 18 370 jeunes. • Il s'agit d'offrir aux jeunes 16-25 ans sans qualification des formations individualisées en centre et en entreprise, réparties sur l'ensemble du territoire francilien. Ces formations doivent s'adapter aux besoins de chaque jeune en fonction de l'avancement de son projet professionnel tout en élargissant le choix des possibles dans une logique de mixité des métiers et d'une meilleure insertion dans l'emploi. Au 1er février 2012, 73% des apprentis sortants sont en emploi, sept mois après leur sortie de formation (l'amélioration de l'insertion professionnelle se confirme donc en 2012 +7 points par rapport à 2010). • L'obtention du diplôme est un atout majeur pour s'insérer dans la vie active.

En 2012, 77% des sortants diplômés ont un emploi alors qu'ils ne sont que 54% parmi les non diplômés. L'écart entre le taux d'emploi des diplômés et celui des non diplômés se réduit à mesure que le niveau de formation s'élève (69% des diplômés de niveau V sont en emploi alors qu'ils ne sont que 47% parmi les non diplômés).

- L'enjeu essentiel est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes. La résolution de difficultés personnelles, les apprentissages comportementaux et l'acquisition de savoir être sous-tendent l'insertion du jeune. Le travail sur l'environnement social et professionnel, le développement des capacités communicatives en situation professionnelle permettent au jeune de construire un projet et de renforcer sa confiance en lui.
- Des partenariats contractualisés avec les organismes de formation intervenant dans les programmes de formation qualifiants de pré apprentissage et d'apprentissage permettront de sécuriser les parcours.
- permettre la mobilité européenne des jeunes demandeurs d'emploi.

Résultats attendus

- Amélioration de la mobilisation d'outils adaptés et l'articulation des acteurs
- Augmentation des niveaux de qualification sans prioriser les niveaux IV, V et VI, notamment dans les dispositifs d'alternance et de formation;
- De manière plus générale, deux principaux résultats sont attendus :
- l'augmentation de la part des demandeurs d'emploi franciliens non ou pas qualifiés participants aux programmes de formation professionnelle continue.

l'augmentation de la capacité d'intervention (places de formation sur une année (programme d'insertion et prépa apprentissage), la participation de l'Union européenne permettra d'étendre la prise en charge des jeunes franciliens en insertion entre 20 000 et 22 000 places.

Table 4: Common result indicators for which a target value has been set and programme-specific result indicators corresponding to the specific objective (by investment priority and category of region) (for the ESF)

Investment priority : 10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences														
ID	Indicator	Category of region	Measure ment unit for indicator	Common output indicator used as basis for target setting	Baseline value			Measure ment unit for baseline and target	Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T			M	W	T		
CR03	participants gaining a qualification upon leaving	More developed	Number	unemployed, including long-term unemployed				Number	2013			0,00	SI	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Objectif spécifique 10: Augmenter l'employabilité des franciliens les moins qualifiés Types d'action • Actions visant à favoriser l'accès à une qualification • les actions d'accès aux savoirs de base et/ou à la qualification proposant des certifications intermédiaires du CAP/BEP, les actions permettant	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
l'obtention du CAP/BEP ou Bac pro ; • les actions d'accès à la qualification d'un niveau supérieur à celui détenu par la personne éloignée de l'emploi ; • les actions à visée diplômante ou professionnalisante ; • les actions qui mettent en œuvre des moyens adaptés à l'individualisation. • Validation des acquis d'expérience : • soutien d'antennes en conseil VAE qui proposent de l'information sur la VAE et des entretiens conseils en VAE ; • actions d'accompagnement vers la VAE. • Actions visant à répondre aux besoins de compétence régionale Il s'agit de proposer aux demandeurs d'emploi des parcours de formation pré qualifiants, qualifiants et professionnalisants répondant à la fois aux secteurs en pénurie de main d'œuvre et aux projets de reconversion professionnelle des personnes : • Les parcours pré qualifiant ont pour objectif de permettre aux stagiaires d'obtenir les pré requis nécessaires pour accéder rapidement à une certification de niveau V ou IV ; • Les parcours certifiants permettent aux apprenants d'obtenir un diplôme inscrit au RNCP. Les parcours professionnalisants ont pour objet de compléter les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi en vue d'un retour rapide à l'emploi. Les actions de promotion et de revalorisation de certaines filières d'activités, mal connues ou dont l'image est déformée, feront l'objet d'une attention particulière. Sera favorisée la formation initiale de premier niveau pour les demandeurs d'emploi dans les secteurs d'activité en tension, et notamment le secteur	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
sanitaire et social. Principaux groupes cibles Publics : • Demandeurs d’emploi peu ou pas qualifiés ; • Bénéficiaires du RSA (ex API, ex RMI). Organismes : • Associations, • Etablissements publics, • Chambres consulaires, • Fondations, • Entreprises. Territoires spécifiques visés Tout le territoire francilien Types d’action 2 • Actions en faveur des personnes demandeurs d’emploi travailleurs handicapés Le public demandeur d’emploi travailleur handicapé n’accède pas à la formation professionnelle à la hauteur de ce qu’il représente dans la population	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
(5% des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont reconnus Travailleurs Handicapés et seul environ 1% est identifié dans les dispositifs régionaux qualifiants (hors rémunération des stagiaires en centre de Rééducation Professionnelle – CRP)). Il convient donc de renforcer les moyens pour l'accès des DETH aux programmes de formation régionaux (quotas, bonus...) par: • La sécurisation le parcours des personnes en situation de handicap dans leur démarche d'insertion professionnelle par le soutien aux actions ayant pour finalité : • L'orientation et l'élaboration du projet professionnel ; • L'accès aux dispositifs de droit commun de formation professionnelle ; • L'accès à la qualification (formation professionnelle, alternance, VAE) • La formation des travailleurs handicapés en milieu protégé en CRP. • Actions en faveur des personnes placées sous main de justice et des jeunes sous protection judiciaire • Actions de remise à niveau, de pré-qualification, de qualification et de préparation à la sortie pour les détenus, • Actions de formation à destination des personnes relevant de la protection judiciaire, • Actions de validation de projets professionnels et de l'expérience. ... Principaux groupes cibles Publics :	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
• Tout demandeur d'emploi reconnu travailleur handicapé ou personnes en situation de handicap, • Personnes placées sous main de justice et personnes sous protection judiciaire (sous réserve de la décentralisation de compétence prévue) Organismes : • Associations, • Etablissements publics, • Chambres consulaires, • Fondations, • Entreprises • ... Territoires spécifiques visés Tout le territoire francilien Objectif spécifique 11 : Augmenter la qualification des jeunes demandeurs d'emploi en Île de France Types d'action Les actions susceptibles d'être financées ont pour finalité l'insertion socio -professionnelle des demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans via tout dispositif relevant soit des savoirs de base soit des mesures d'insertion locales, via le dispositif accès à l'apprentissage. Il s'agit : • D'actions dont l'objectif est de permettre aux jeunes de construire et/ou de confirmer un projet professionnel réaliste en vue d'entrer dans un processus certifiant pour sécuriser leur accès à l'emploi. La compétence linguistique sera aussi un élément du parcours des jeunes dans la	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
construction de leur projet professionnel. L'objectif est de permettre aux demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans l'accès : • à un parcours certifiant, dans le cadre des dispositifs de formation régionaux ou par la voie de l'alternance ; • à l'apprentissage/professionnalisation ; • direct à l'emploi. • D'actions d'insertion des jeunes par la réduction des obstacles qui limitent leur dynamique globale de projet vers une insertion socioprofessionnelle. Les dispositifs mobilisés ici seront principalement les Pôles de projets professionnels, les espaces dynamiques insertion et les écoles de la deuxième chance (E2C) ; • D'actions favorisant la mobilité européenne et internationale des jeunes demandeurs d'emploi. • renforcement de la politique régionale de la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi en cohérence avec les programmes européens ; • Encourage la participation des jeunes franciliens à des programmes d'échange. Principaux groupes cibles Publics : • jeunes de 16 à moins de 26 ans pas ou peu qualifiés, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Ces jeunes peuvent avoir à résoudre des difficultés dans le domaine de la maîtrise de la langue française, que ce soit à l'écrit ou à l'oral ; Cependant ils possèdent le niveau A1.1 du Cadre Européen Commun de Référence. • Pour les actions de mobilité les jeunes franciliens demandeurs d'emploi, 18 à 30 ans.	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Organismes : • Associations, • Etablissements publics, • Chambres consulaires, • Fondations, • Entreprises Territoires spécifiques visés • Tout le territoire francilien	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Objectif spécifique 10 : Augmenter l'employabilité des franciliens les plus éloignés de l'emploi	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
• Pour le premier niveau de qualification : seront privilégiées les actions d'accès aux savoirs de base et/ou à la qualification proposant des certifications intermédiaires du CAP/BEP, les actions permettant l'obtention du CAP/BEP ou Bac pro. • Pour l'acquisition d'au moins un niveau supérieur de qualification à celui détenu : seront privilégiées les actions d'accès à la qualification d'un niveau supérieur à celui détenu par la personne éloignée de l'emploi (seniors notamment) ou menacée de l'être : actions de formation ou actions en faveur de la validation des acquis de l'expérience. • Pour les actions à visée diplômante ou professionnalisante : seront privilégiées les actions qui permettent l'obtention d'un diplôme, titre ou certificat inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou reconnu par les conventions collectives des branches professionnelles. • Pour les actions qui mettent en œuvre des moyens adaptés à l'individualisation : seront privilégiées, les actions de formation qui sont en capacité d'adapter les contenus et/ou durée d'enseignement en fonction des besoins des stagiaires. Objectif spécifique 11 : Augmenter la qualification des jeunes demandeurs d'emploi en Île de France • Pour les actions de formation reposant sur les "compétences clés" : le contenu des formations devra porter sur la communication, l'informatique, le savoir vivre ensemble... ; • Pour les actions privilégiant les partenariats avec les services d'accueil, de suivi ou d'accompagnement et d'orientation ; • Pour les actions qui permettent l'acquisition d'un premier diplôme : seront privilégiées les actions permettant aux stagiaires d'obtenir le certificat de navigation internet, le certificat de formation générale ; Pour les actions privilégiant les démarches de mixité sociale : les stages dont le contenu permet notamment l'accès à la culture au sens large.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Pas d'utilisation prévue.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Sans objet.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO01	unemployed, including long-term unemployed	Number	ESF	More developed	0,00	0,00	54 333,00	SI	annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis (by fund and, for the ERDF and ESF, category of region)

Priority axis		4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences											
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
CO01	domain.commonIndicator.type.output	unemployed, including long-term unemployed	Number	ESF	More developed			33668.00			54 333,00	SI	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	115. Reducing and preventing early school-leaving and promoting equal access to good quality early-childhood, primary and secondary education including formal, non-formal and informal learning pathways for reintegrating into education and training	221 330 000,00
ESF	More developed	117. Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non-formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences	221 330 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	01. Non-repayable grant	221 330 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	07. Not applicable	221 330 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences	
---------------	--	--	--

Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	01. Integrated Territorial Investment – Urban	221 330 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	06. Non-discrimination	221 330 000,00
ESF	More developed	07. Gender equality	221 330 000,00

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate) (by priority axis)

Priority axis:	4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	5
Title of the priority axis	Renforcer les facteurs de compétitivité

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

Cet axe prioritaire concentre deux objectifs thématiques qui visent à renforcer les facteurs de compétitivité et de croissance en Ile de France :

- OT 1- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- OT 3- Améliorer la compétitivité des PME.

Ces deux objectifs thématiques se retrouvent dans les priorités de la Région définies dans le cadre de sa Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) de 2010 et de sa Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI) en 2011. Ces deux stratégies étant particulièrement liées, il est proposé d'en faire un seul axe prioritaire, l'objectif étant globalement d'assurer et renforcer la compétitivité de l'Ile-de-France et de ses entreprises.

Pour rappel, dans le cadre de la précédente programmation, la SRI visait à :

- renforcer l'efficacité des transferts de technologie et faciliter le parcours des entrepreneurs innovants ;
- favoriser les interactions entre les grands pôles d'innovation et l'ensemble des territoires de la région ;

- conforter l’Ile-de-France comme région leader pour la prise en compte des grands enjeux technologiques, environnementaux et sociétaux comme moteurs de l’innovation.

La SRDEI s’attache quant à elle :

- au renforcement des PME/PMI d’Ile-de-France ;
- à la valorisation du potentiel d’innovation technologique, sociale, sociétale... de la région ;
- au développement solidaire des territoires.

L’objectif est bien de poursuivre ces politiques et stratégies régionales complémentaires en mettant en œuvre les outils pertinents et les moyens ad hoc, dont le FEDER est un levier essentiel pour permettre la croissance durable souhaitée.

A cet égard, le PO FEDER articulera ses actions à la stratégie de spécialisation intelligente (S3) pour la période 2014-2020 et privilégiera les domaines d’innovation stratégiques (DIS) qui forment le moteur de la S3 en Ile de France:

1. Ingénierie des systèmes complexes et logiciels ;
2. Création numérique ;
3. Eco-construction et quartiers à forte performance environnementale ;
4. Véhicule décarboné et intelligent ;
5. Dispositifs médicaux.

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ERDF	More developed	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	1b
Title of the investment priority	Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	12
Title of the specific objective	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 12: CREER UN PLUS GRAND NOMBRE D'ENTREPRISES INNOVANTES DANS LES DOMAINES DEFINIS PAR LA S3
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/objectif • Si l'Ile-de-France est dotée d'une concentration exceptionnelle de ressources, facteur d'innovation, elle est néanmoins en retrait comparée à d'autres régions françaises et européennes. • La création d'entreprises innovantes est en particulier un des points faibles de la région Ile-de-France par rapport à des régions homologues. • Les femmes ne représentent que 10% des créateurs d'entreprises innovantes. L'objectif est donc de favoriser les coopérations, le transfert de connaissance, le transfert de technologie et l'appropriation

dans le monde économique de solutions issues de la recherche, de permettre la création d'entreprises et d'assurer leur pérennité.

Résultats attendus

- Arriver à inverser la tendance négative observée en Ile de France en agissant sur différents leviers de la politique régionale d'innovation, dont le FEDER est un élément majeur.
- Les investissements soutenus permettront :
- de capitaliser sur les atouts de la région (sa recherche publique et privée : ses effectifs, ses résultats, son capital humain, son statut de métropole, sa place financière, sa force dans de nombreuses et multiples filières, son potentiel d'innovation et d'expérimentation, la diversité de sa population...),
- d'augmenter le nombre de coopérations entreprises, laboratoires de recherche (instituts, organismes, structures d'enseignement et de recherche...) :
- Plus de projets de R&D&I communs
- Plus de plateformes mutualisées recherche / entreprise
- Plus de laboratoires communs, projets mixtes et espaces partagés
- de transférer et valoriser les résultats en termes de créations d'entreprises et d'emplois, de positionnement en termes d'excellence de la recherche et de l'enseignement et d'attractivité économique et de conversion durable de l'économie.
- Enfin, il s'agit de faire de l'Ile-de-France un territoire d'expérimentation où seront impliqués les utilisateurs et citoyens

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for the ERDF and the Cohesion Fund)

Specific objective		12 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 12: CREER UN PLUS GRAND NOMBRE D'ENTREPRISES INNOVANTES DANS LES DOMAINES DEFINIS PAR LA S3						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
15	Nombre de créations d'entreprises innovantes issues des structures d'accompagnement soutenues dans les domaines de la S 3	entreprises	More developed			0,00	structures d'accompagne ment	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
Types d'action 1 • Soutien à la création et au développement de lieux d'innovation intégrée propices au croisement et à la coopération entre les entreprises et les acteurs du monde de la recherche et de l'enseignement en particulier dans les domaines stratégiques de la S3. Principaux groupes cibles • Collectivités territoriales, EPCI, établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation et associations Types d'action 2 • Aide aux structures en charge de suivre et accompagner la maturation des projets et de favoriser les transferts de technologie de la recherche vers l'entreprise puis permettre le développement de ces entreprises • Soutien au fonctionnement (hors frais de fonctionnement courants) de lieux d'innovation intégrée (de la maturation au développement de l'entreprise), et de nouvelles formes d'accueil des entreprises innovantes, dédié à la création de nouvelles structures et de nouveaux projets afin de: • favoriser le transfert de connaissance, le transfert de technologie, l'appropriation dans le monde économique de solutions issues de la recherche ; • permettre plus de prospection auprès des entreprises et aller à leur rencontre, notamment sur les territoires excentrés, afin de fournir un	

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
accompagnement cohérent sur un territoire francilien vaste ; Promouvoir l'innovation au sens large (éco-innovation, innovation sociale et sociétale, design, process, management...) et permettre sa diffusion au sein des territoires. Principaux groupes cibles - Structures d'accompagnement de projets innovants (quelle que soit la forme d'innovation) : ex. incubateurs, structures de maturation, structures interface (pôles de compétitivité, CRT, IRT, IEED, grappes, RDT, cellules de valorisation...), SATT, organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation. Types d'action 3 - Soutien à la phase aval de la RDI des PME: l'expérimentation, les démonstrations, les prototypes afin de : - tester in situ les innovations de demain et les faire partager, les exposer à grande échelle, montrer leur potentiel ; - améliorer les produits et services des entreprises grâce à une connaissance plus fine de la capacité du public à s'emparer de leur projet ; - crédibiliser leurs projets innovants auprès des investisseurs en démontrant le retour sur investissement potentiel ; - inciter à la conversion écologique via des expérimentations et phases de test grandeur nature. Principaux groupes cibles - TPE/PME/PMI/ ETI pour développer leurs expérimentations, prototypes et démonstrateurs. Types d'action 4	

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
• Soutien aux projets individuels et collaboratifs et de partenariats en R&D&I par des aides directes afin de : • Favoriser les collaborations et encourager l'établissement de collaborations, de partenariats ayant pour mission de créer un lien entre la recherche scientifique et l'application pratique d'approches innovantes • Soutenir l'innovation, notamment dans les PME et les ETI, et inciter à plus de collaboration entre le secteur public de la recherche et le monde de l'entreprise, dans le cadre d'un processus de « spécialisation intelligente » • Améliorer les interactions entre les grands pôles d'innovation et l'ensemble des territoires • Renforcer les complémentarités entre les grandes composantes de l'économie (secteur public, privé, ESS) et réduire les disparités territoriales Soutien au développement de plates-formes mutualisées (principalement technologiques) entre entreprise et recherche publique. Principaux groupes cibles • TPE / PME /PMI / ETI, organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation, établissements publics. Territoires spécifiques visés • Tout le territoire francilien	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
- Les domaines d'innovation stratégiques (DIS) qui forment le moteur de la S3 en Ile de France seront particulièrement concernés. Il s'agit de : - Ingénierie des systèmes complexes et logiciels ; - Création numérique ; - Eco-construction et quartiers à forte performance environnementale ; - Véhicule décarboné et intelligent ; - Dispositifs médicaux. De manière générale seront privilégiées les opérations visant à : - renforcer le partenariat public / privé ; - favoriser le transfert de technologie ; - favoriser les appels à projets pour permettre une égalité de traitement et une mise en perspective générale des projets déposés ; - développer l'innovation (au sens large, sociale, sociétale, inclusive) au sein des PME/PMI ; - prioriser les domaines stratégiques de la S3. - Pour les bénéficiaires de type « collectivité territoriale, EPCI ou organisme et établissement d'enseignement supérieur, de recherche et de formation » :	

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
	• Modalités de sélection : au fil de l'eau ou par appels à projets. • Critères de sélection : • aides en priorité dans les territoires non pourvus de tels lieux ; • nombre d'entreprises hébergées ; • animation et accompagnement ; • lieux BBC, volet HQE demandé ; • actions favorisant la conversion écologique et sociale ; • Cofinancement demandé : autre financeur public. • Régime d'aides : Forme de financement - aide non remboursable. • Pour les bénéficiaires « structures d'accompagnement » : • Modalités de sélection : au fil de l'eau ou par appels à projets. • Critères de sélection : • aides principalement orientées sur les domaines stratégiques de la S3 ; • nombre de porteurs de projets accompagnés ; • nombre d'entreprises accompagnées ; • nombre d'entreprises créées par an.

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
• Cofinancement demandé : autre financeur public. • Régime d'aides : • Forme de financement : aide non remboursable. • Pour les bénéficiaires « TPE / PME / PMI » : • Modalités de sélection : au fil de l'eau ou par appels à projets ; • Critères de sélection : aides principalement orientées sur les domaines stratégiques de la S3 ; • Cofinancement demandé : autre financeur public. • Régime d'aides : de minimis ou SIEG • Forme de financement - aide non remboursable.; • Forme de financement : aide non remboursable, aide remboursable.	

2.A.6.3 *Planned use of financial instruments* (where appropriate)

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
----------------------------	--

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
Etude ex ante relative à la mise en place d'instruments d'ingénierie financière, ciblant les TPE/PME et susceptible de mobiliser des ressources FEDER du Programme Opérationnel 2014-2020 est en cours.	

2.A.6.4 *Planned use of major projects* (where appropriate)

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
Sans objet.	

2.A.6.5 *Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region*

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies					
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting

					M	W	T		
CO01	Productive investment: Number of enterprises receiving support	Enterprises	ERDF	More developed			423,00	SI	annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	3d
Title of the investment priority	Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	13
Title of the specific objective	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 13: CONSOLIDER LE TISSU DES PME FRANCILIENNES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Objectif/constat - La SRDEI a été élaborée et adoptée dans une phase de redémarrage des économies mondiales qui a suivi la récession de la fin 2008 et du début 2009 mais sur la base du constat d'une sortie de crise plus longue et chaotique que les précédentes, appelant une action au plus près des acteurs économiques. - Au regard des tendances observées : aggravation du déclin industriel, fragilité croissante du tissu des PME, stagnation de l'emploi et de sa qualité sociale, creusement des disparités territoriales et problématique environnementale, l'enjeu a été d'évoluer vers un modèle de développement équilibré (entre court et long terme, entre activités existantes et nouvelles, entre territoires...) avec notamment : - Une capacité d'identifier les points forts de l'économie régionale et d'accompagner leur développement ; - Une forte aptitude à l'innovation ;

	• Une vision mondiale car le développement des entreprises dépend de la capacité à s’ancrer sur les marchés dynamiques ; • Un refus de tout dumping social et environnemental, vecteur de développement et d’attractivité ; • La volonté de stopper la dégradation de la base productive industrielle opérée en Ile-de-France depuis 20 ans. Résultats attendus Renforcement du financement des PME-PMI par des instruments financiers adaptés : • Entreprises en émergence et amorçage • Entreprises en développement • Entreprises industrielles en « mutation » ; • Entreprises en reprise • Renforcement de la capacité productive des PME-PMI franciliennes Augmentation du nombre de projets d’innovation sociale et d’innovations non technologiques au sein des entreprises franciliennes
--	---

--	--

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for the ERDF and the Cohesion Fund)

Specific objective		13 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 13: CONSOLIDER LE TISSU DES PME FRANCILIENNES						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
16	Augmentation du chiffre d'affaire des PME soutenues	entreprise	More developed			0,00	enquete/Site DIANE	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
Types d'action 1	
• Abondement de fonds de garantie (type BPI France) pour permettre de soutenir davantage de projets franciliens et/ou d'élargir son champ d'intervention à la garantie fonds propres par exemple. • Soutien aux fonds d'investissement régionaux existants ou à constituer, positionnés là où l'offre privée est insuffisante ou inexistante. • Abondement de fonds de prêts en particulier auprès des réseaux distribuant des prêts d'honneur (ADIE, Initiative France dont Scientipole Initiative, réseau Entreprendre).	
Principaux groupes cibles	
• PME PMI via la BPI. • PME PMI via les fonds d'investissement régionaux. • PME PMI, entreprises en amorçage via les organismes intermédiaires.	
Types d'action 2	
• Accompagnement des projets de structurations de domaines stratégiques (notamment ceux de la S3) pour aider les PME/PMI à se développer dans le cadre de plan filières, via notamment des actions collectives : • développement international ;	

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
- financement de la conversion écologique et sociale ; - compétences ; - stratégie de développement, analyse et conseil ; - compétitivité à l'échelle européenne et internationale ; - lien grand groupe / PME ; - financements, recherche de marchés, groupements d'entreprises, - Soutien aux actions des structures portant ces domaines stratégiques, telles que définies au regard de leurs enjeux de marché et de leur potentiel de développement en Île-de-France, facteurs importants de spécialisation. Principaux groupes cibles - Pôles de compétitivité, clusters, grappes, associations, fédérations professionnelles, chambres consulaires, structures interfaces... Types d'action 3 - Diffuser les modèles des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de leurs actions en termes d'innovation sociale : - pour réduire les disparités territoriales ; - pour ouvrir à de nouveaux marchés Principaux groupes cibles - Les acteurs de l'ESS, boutiques de gestion, associations et entreprises du secteur, associations du micro crédit. Territoires spécifiques visés	

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
• Tout le territoire francilien	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
• La procédure d'appel à projets sera fortement utilisée pour les actions relevant de l'ESS. Une attention particulière sera apportée aux projets issus de territoires en difficulté pour les actions relatives à l'ESS. • Pour les actions relevant d'ingénierie financière les critères de sélection seront précisés suite à l'évaluation ex ante en cours.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
• Etude ex ante en cours relative à la mise en place d'instruments d'ingénierie financière, ciblant les TPE/PME et susceptibles de mobiliser des ressources FEDER du Programme Opérationnel 2014-2020.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
Sans objet.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO01	Productive investment: Number of enterprises receiving support	Enterprises	ERDF	More developed			2 350,00	SI	annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	5 - Renforcer les facteurs de compétitivité

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis (by fund and, for the ERDF and ESF, category of region)

Priority axis			5 - Renforcer les facteurs de compétitivité						
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018	Final target (2023)	Source of data	Explanation of relevance of indicator,

Priority axis			5 - Renforcer les facteurs de compétitivité										
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator,
						M	W	T	M	W	T		where appropriate
CO01	domain common indicator type. output	Productive investment: Number of enterprises receiving support	Enterprises	ERDF	More developed			1128			2 350,00	SI	Compte tenu que l'évaluation ex ante concernant l'opportunité de mettre en place un instrument d'ingénierie financière n'est pas terminé, les valeurs cibles de cet indicateur de réalisation sont susceptibles d'être modifiées.

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		5 - Renforcer les facteurs de compétitivité	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	001. Generic productive investment in small and medium –sized enterprises ('SMEs')	88 600 000,00
ERDF	More developed	002. Research and innovation processes in large enterprises	88 600 000,00

Priority axis		5 - Renforcer les facteurs de compétitivité	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	066. Advanced support services for SMEs and groups of SMEs (including management, marketing and design services)	88 600 000,00
ERDF	More developed	067. SME business development, support to entrepreneurship and incubation (including support to spin offs and spin outs)	88 600 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		5 - Renforcer les facteurs de compétitivité	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	88 600 000,00
ERDF	More developed	03. Support through financial instruments: venture and equity capital or equivalent	88 600 000,00
ERDF	More developed	04. Support through financial instruments: loan or equivalent	88 600 000,00
ERDF	More developed	05. Support through financial instruments: guarantee or equivalent	88 600 000,00
ERDF	More developed	06. Support through financial instruments: interest rate subsidy, guarantee fee subsidy, technical support or equivalent	88 600 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		5 - Renforcer les facteurs de compétitivité	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	88 600 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		5 - Renforcer les facteurs de compétitivité	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Integrated Territorial Investment – Urban	88 600 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		5 - Renforcer les facteurs de compétitivité	
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate) (by priority axis)

Priority axis:	5 - Renforcer les facteurs de compétitivité

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	6
Title of the priority axis	Diversifier et améliorer les applications TIC

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ERDF	More developed	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	2c
Title of the investment priority	Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	14
Title of the specific objective	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 14 : RENFORCER L'USAGE DE NOUVEAUX OUTILS ET CONTENUS NUMERIQUES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Objectif/constat • Les disparités territoriales et disparités entre les populations se font jour en termes d'appropriation des usages et contenus numériques ; il s'agit de favoriser l'autonomisation des publics, aujourd'hui éloignés de la vie numérique dans les usages et la connaissance des services, et de tendre dans ce domaine à une égalité réelle pour l'ensemble de la population francilienne, tant en termes d'accès que d'usages. • L'objectif est d'utiliser le numérique comme vecteur de développement et de cohésion sociale, auprès des populations et des territoires. L'idée est alors de mettre les nouvelles technologies au service d'un projet de développement (territorial, démocratie, enseignement...) innovant et à haute valeur ajoutée sociale, culturelle, éducative, relationnelle, citoyenne ou encore économique... Résultats attendus • Emergence de nouveaux services et produits innovants et permettre une diffusion large de leurs usages, notamment en matière de santé, d'éducation, de formation, commerce, de développement durable et responsable, d'e-administration, de citoyenneté... ; • Mutualisation des usages, services et contenus numériques adaptés aux populations visées (étudiants, entreprises, grand public...) ; • Mutualisation des équipements par l'utilisation des réseaux et la mutualisation de la production de ressources pédagogiques et la mise à disposition des contenus produits au plus grand nombre ; • Réduction de la fracture numérique et promotion de l'e-inclusion • Participation à la citoyenneté numérique par l'accès à la connaissance, aux services publics et à l'emploi via les ressources en ligne ; • Emergence de nouveaux modes de travail s'appuyant sur les technologies numériques (télécentres, travail à distance,

	espaces de coworking, fablabs, medialab ...). • Meilleure articulation de temps de vie afin de réduire les inégalités F/H.
--	---

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for the ERDF and the Cohesion Fund)

Specific objective		14 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 14 : RENFORCER L'USAGE DE NOUVEAUX OUTILS ET CONTENUS NUMERIQUES						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
17	Nombre d'entités qui utilisent les applications soutenues	entités	More developed			0,00	SI	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
Types d'action 1	
• Aide aux acteurs développant et déployant de nouveaux outils et services numériques: • services numériques innovants, en particulier dans le domaine des domaines stratégiques définis par la S3 ; • applications TIC dans les domaines de la santé, l'environnement /énergie et la mobilité, tels que définis dans la S3 ; • applications numériques et plateformes mutualisées sur des questions de société : éducation, administration (y compris marchés publics), citoyenneté et inclusion sociale	
Principaux groupes cibles	
• TPE/PME/PMI/ ETI, collectivités territoriales, EPCI, organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation et établissements publics, GIP	
Types d'action 2	
• Soutien aux nouveaux modes de travail collaboratif s'appuyant sur les technologies numériques (télécentres, travail à distance, espaces de coworking, fablabs, médialabs...).	
Principaux groupes cibles	

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
Collectivités territoriales, EPCI, associations, organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation	
Types d'action 3	
- Aide au développement de nouveaux usages et contenus innovants et favoriser la diffusion et l'utilisation (Cf. DAS transverses de la S3), par exemple : - ouverture des données (open data) ; - mutualisation, ouverture, partage et mise en réseau des acteurs. - Soutien aux dispositifs d'appropriation des usages numériques : - dans une logique d'inclusion, d'appropriation des technologies par le plus grand nombre et d'encouragement des initiatives émanant de la société civile ; - rapprocher les populations et les entreprises d'un même territoire.	
Principaux groupes cibles	
Collectivités territoriales et EPCI, associations, TPE/PME/PMI/ ETI	
Types d'action 4	
Soutien à :	
- l'élaboration d'une offre pédagogique adaptée aux générations d'étudiants natifs du numérique ; - la valorisation des contenus et des savoirs existants dans les établissements ; - l'attractivité internationale des établissements ;	

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
- la modernisation d'équipements (visioconférence, etc.) ; - la création d'outils d'apprentissage nomade (création d'Espaces Numériques de Travail, podcasting...) ; - la numérisation de contenus pédagogiques. Formation et sensibilisation aux usages des nouveaux outils numériques. Principaux groupes cibles Organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation, GIP Territoires spécifiques visés - Tout le territoire francilien	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
- Les domaines d'innovation stratégiques (DIS) qui forment le moteur de la S3 en Ile de France seront particulièrement concernés. Il s'agit de : - Ingénierie des systèmes complexes et logiciels ; - Création numérique ; - Eco-construction et quartiers à forte performance environnementale ;	

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
1. Véhicule décarboné et intelligent ; 2. Dispositifs médicaux. Sélection : • Modalités de sélection : principalement par appels à projets et possible au fil de l'eau • critères : nouvelles applications, nouveaux usages, nouveaux contenus, nouveaux déploiements • Cofinancement demandé : autre financeur public ou privé • Régime d'aides : de minimis ou SIEG • Forme de financement - aide non remboursable.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
Pas d'utilisation prévue.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
----------------------------	---

Sans objet.

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
18	Nombre de services et d'applications TIC créées et diffusés	services et applications TIC	ERDF	More developed			169,00	SI	annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	6 - Diversifier et améliorer les applications TIC

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis (by fund and, for the ERDF and ESF, category of region)

Priority axis			6 - Diversifier et améliorer les applications TIC										
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
18	domain specific indicator type output	Nombre de services et d'applications TIC créées et diffusés	services et applications TIC	ERDF	More developed			75			169,00	SI	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		6 - Diversifier et améliorer les applications TIC		
Fund	Category of region	Code		€ amount
ERDF	More developed	078. e-Government services and applications (including e-Procurement, ICT measures supporting the reform of public administration, cyber-security, trust and privacy measures, e-Justice and e-Democracy)		18 500 000,00
ERDF	More developed	079. Access to public sector information (including open data, e-Culture, digital libraries, e-Content and e-Tourism)		18 500 000,00

Priority axis		6 - Diversifier et améliorer les applications TIC	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	080. e-Inclusion, e-Accessibility, e-Learning and e-Education services and applications, digital literacy	18 500 000,00
ERDF	More developed	082. ICT Services and applications for SMEs (including e-Commerce, e-Business, networked business processes), living labs, web entrepreneurs, ICT start-ups, etc.)	18 500 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		6 - Diversifier et améliorer les applications TIC	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	18 500 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		6 - Diversifier et améliorer les applications TIC	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	18 500 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		6 - Diversifier et améliorer les applications TIC	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Integrated Territorial Investment – Urban	18 500 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		6 - Diversifier et améliorer les applications TIC	
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate) (by priority axis)

Priority axis:	6 - Diversifier et améliorer les applications TIC

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	7
Title of the priority axis	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ERDF	More developed	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	4a
Title of the investment priority	Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	15
Title of the specific objective	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 15 : ACCROITRE LA PART DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION (ENR&R)
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Objectif/constat • 92% des émissions de GES franciliennes sont liées à des usages énergétiques. Le secteur du bâtiment est responsable de 50% des émissions franciliennes. Les réseaux de chaleur représentent actuellement 34% des consommations énergétiques, soit 1 million d'équivalent logements. Pour atteindre les « 3 x 20 » en 2020, l'objectif est de raccorder 450 000 équivalent logements supplémentaires. • La stratégie Europe 2020 fixe pour la France un objectif de réduction des émissions de CO2 de 24% d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1990. Plus de 70% de la consommation énergétique finale du territoire régional est d'origine fossile. • La réduction des émissions de GES passe notamment par une utilisation accrue des énergies renouvelables et de récupération. Résultats attendus • Augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération par : • La valorisation des énergies de récupération, potentiel prioritaire pour alimenter les réseaux de chaleur et de froid ; • La valorisation de la géothermie ; • Le développement de la cogénération ; • La mobilisation de la biomasse énergie notamment en réseaux de chaleur ; • La valorisation de la méthanisation ;

	• La production d'EnR&R devrait passer prioritairement par les réseaux de chaleur et par des solutions à l'échelle des bâtiments c'est-à-dire : • La structuration et la consolidation des filières : géothermie, bois (énergie et construction), méthanisation... • Une meilleure intégration de ces EnR&R : • densification, extension et création des réseaux de chaleur et de froid; • développement des systèmes de distribution basse tension intelligents; • développement de moyens de production ENR&R à l'échelle des bâtiments ; • valorisation des expériences les plus innovantes et reproductibles, retenues par le FEDER, dans le cadre d'échanges d'expériences avec d'autres bénéficiaires potentiels. • De manière générale les résultats attendus portent sur : • la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques dans les délais prévus aux niveaux national et européen ; • la maîtrise des charges correspondantes dans le budget logement des ménages et des collectivités grâce à une plus grande indépendance aux produits énergétiques fossiles aux prix volatiles ; • le développement d'une filière créatrice d'emplois non délocalisables.
--	--

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for the ERDF and the Cohesion Fund)

Specific objective		15 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 15 : ACCROITRE LA PART DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION (ENR&R)						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
19	Part des énergies renouvelables produites dans la consommation finale brute d'énergie	%	More developed	5,81	2009	5,94	SI	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
Types d'action • Les actions soutenues concernent la réalisation de projets pilotes ayant un caractère exemplaire, opérationnel et reproductible : • action d'accompagnement des maîtres d'ouvrage : sensibilisation/information à l'utilisation des énergies renouvelables, aide au bouclage des projets et au montage des dossiers ; • étude, diagnostic préalable, bilans, • installation de production de chaleur et/ou d'électricité à base d'énergies renouvelables ou de récupération ; • création et extension de réseaux de chaleur et de froid alimentés par des sources d'énergies renouvelables et de récupération ; • création de plateformes de production (2ème transformation) et de stockage de bois énergie ; • suivi des performances, centralisation des informations pour valorisation et retours d'expérience (observatoire). Le type d'actions financées respectera le plan d'action de la France en matière d'efficacité énergétique. Principaux groupes cibles • Toutes les personnes morales, à l'exception de l'Etat et de son patrimoine et des associations culturelles sauf patrimoine immobilier géré par les établissements d'enseignement supérieur.	

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
Territoires spécifiques visés • Tout le territoire francilien	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
• Les porteurs de projet devront apporter la preuve de l'exemplarité et l'opérationnalité de leur initiative, en cohérence avec les orientations du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) adopté par le Conseil régional d'Ile de France et arrêté par le Préfet de région en décembre 2012. • Les projets retenus auront fait la démonstration qu'ils reposent sur une démarche globale de qualité environnementale. Il s'agit notamment, pour le soumissionnaire, de décrire : • la typologie du bâtiment retenu et ses caractéristiques thermiques ; • les performances techniques, économiques et environnementales attendues de l'opération ; • le degré d'exemplarité à mettre en lumière dans un échange d'expériences ; • l'estimation du coût global de l'opération (travaux, exploitation) ; • le développement des compétences et du savoir régional dans le domaine de la construction durable et des énergies renouvelables.	

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
• Le caractère social et économique des projets au regard : • des caractéristiques socio-économiques des occupants ; • de l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés de travaux ; • des gains obtenus (économies de charges). • Le caractère innovant et exemplaire des projets au regard : • des solutions techniques envisagées • des modes de gouvernance du projet : participation des habitants/usagers, accompagnement à l'usage et suivi après travaux ; • de leur caractère reproductible ; • du recours à des professionnels qualifiés et formés ; • de son impact favorable sur l'emploi. • Le taux de financement pourra être modulé selon le caractère exceptionnel et prioritaire du projet et conformément aux différents schémas d'orientation nationaux et régionaux.	

2.A.6.3 *Planned use of financial instruments* (where appropriate)

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
• Conformément à l'article 37 du règlement FEDER 1303/2013 une évaluation ex ante pour la mise en œuvre d'un instrument financier dans le domaine de la transition énergétique est en cours.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
Sans objet.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
20	Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	GwH	ERDF	More developed			178,00	SI	annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	4c
Title of the investment priority	Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	16
Title of the specific objective	OBJECTIF SPECIFIQUE 16 : DIMINUER LA PRECARITE ENERGETIQUE A TRAVERS LA RENOVATION DU BATI RESIDENTIEL
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/Objectif • Premier poste de consommation en Ile de France, le bâtiment représente 60% des consommations énergétiques régionales. • La consommation énergétique des logements a augmenté de 21% entre 1990 et 2009. Si la tendance globale est à une relative stabilisation depuis, il s'agit du secteur prioritaire en matière de réduction des consommations énergétiques en Ile de France. • 330 000 ménages franciliens dépassent le seuil de précarité énergétique et consacrent donc plus de 10% de leurs revenus aux dépenses énergétiques dans l'habitat. • La démarche retenue consiste à soutenir prioritairement les projets visant la diminution de la consommation des habitats situés dans les quartiers prioritaires et dont les occupants sont en situation de forte précarité énergétique. • La priorité retenue comprend objectifs concernant les populations les plus fragiles: • promouvoir l'efficacité énergétique dans le parc privé, dont le parc privé dégradé ; • promouvoir l'efficacité énergétique dans le secteur du logement social. Résultats attendus • Maîtrise des consommations énergétiques ; • Réduction des charges correspondantes dans le budget des ménages ; • Diminution des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques dans les délais prévus aux niveaux national et européen.

ID of the specific objective	17
Title of the specific objective	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 17 : ENGAGER DES DEMARCHES « PILOTES » POUR REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU BATI RESIDENTIEL
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/ Objectif • La stratégie Europe 2020 fixe pour la France un objectif de réduction des émissions de CO2 de 24% d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1990. • Plus de 2.420.000 logements en IDF (soit 53%) sont situés dans les classes les plus énergivores (D, E, F, G) du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) • Premier poste de consommation, le secteur du bâtiment offre des potentiels de réduction des consommations énergétiques importants. • La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par la diminution de la consommation des logements. • Actuellement, très peu de copropriétés réalisent des travaux de rénovation énergétique. Résultats attendus • La démarche retenue consiste à soutenir prioritairement les projets pilotes de réhabilitation thermique performante ayant un caractère exemplaire, opérationnel et reproductible • Le caractère exemplaire des projets retenus doit avoir valeur pédagogique pour la reproduction d'opérations ambitieuses et opératoires. • Avec une concentration sur le secteur du logement, le résultat attendu consiste à disposer d'un ensemble d'expériences diversifiées mobilisables pour alimenter une pépinière de projets référencés.
ID of the specific objective	18

Title of the specific objective	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 18 : Engager des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/Objectif • La stratégie Europe 2020 fixe pour la France un objectif de réduction des émissions de CO2 de 24% d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1990. • Les lois Grenelle I et II fixent un objectif de réduction de consommations énergétiques des bâtiments publics de 38%. Au niveau local, les Plans Climats devront intégrer un volet « patrimoine et services » pour déterminer les leviers d'actions accessibles pour les collectivités. • Le secteur des bâtiments tertiaires représente 25% des consommations énergétiques d'île de France (SRCAE IdF). • La réduction des émissions de GES passe par une réduction des consommations d'énergies dans le secteur des bâtiments publics. • Dans les bâtiments publics tertiaires existants, la sobriété énergétique et l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes énergétiques doit permettre une baisse des consommations et une plus grande indépendance face au coût de l'énergie. Résultats attendus • La démarche retenue consiste à soutenir prioritairement les projets pilotes ayant un caractère exemplaire, opérationnel et reproductible • Avec une concentration sur le secteur tertiaire public, le résultat attendu consiste à disposer d'un ensemble d'expériences diversifiées mobilisables pour alimenter une pépinière de projets référencés.
ID of the specific objective	19
Title of the specific objective	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 19: MIEUX CONNAITRE LA GEOGRAPHIE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/Objectif

	• 330 000 ménages ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % soit 7 % de l'ensemble des ménages franciliens (valeur 2006) • La réduction de la précarité énergétique des ménages passe par la connaissance de leur géographie pour concentrer les moyens publics de manière efficace (financement des travaux, détection et accompagnement des ménages) Résultats attendus • En complémentarité avec l'axe 1 centré sur des zones géographiques identifiant notamment des ménages en situation de précarité énergétique, la démarche retenue consiste en une cartographie de la précarité énergétique sur le territoire de l'Ile-de-France, de manière à définir les stratégies les plus efficaces de soutien aux personnes en situation précaire sur l'intégralité du territoire ; le renchérissement du coût des énergies fossiles étant une menace potentielle pour tous les ménages. • La priorité retenue comprend les trois axes suivants : • constituer une plate-forme des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique ; • définir un cadre normalisé d'échange des informations permettant leur mutualisation et leur complémentarité ; • définir une stratégie de renseignement des informations non directement disponibles au sein du réseau. • De manière générale les résultats attendus portent sur : • la constitution d'un réseau d'acteurs engagés dans la lutte contre la précarité énergétique ; • la constitution d'un cadre référentiel commun d'analyse et d'échange des informations en matière de précarité énergétique ; • la mise sur pied d'une capacité d'acquisition d'informations exploitables non encore disponibles par ailleurs ; • la réalisation d'une cartographie de la précarité énergétique à un niveau de détail suffisant pour engager des actions de réduction ciblée.
--	--

--	--

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for the ERDF and the Cohesion Fund)

Specific objective		16 - OBJECTIF SPECIFIQUE 16 : DIMINUER LA PRECARITE ENERGETIQUE A TRAVERS LA RENOVATION DU BATI RESIDENTIEL						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
21	Energie économisée par les ménages bénéficiant d'une action	?	More developed			0,00	SI	annuelle
Specific objective		17 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 17 : ENGAGER DES DEMARCHES « PILOTES » POUR REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU BATI RESIDENTIEL						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
32	energie économisée par les projets soutenues	GwH	More developed			0,00	SI	annuelle
Specific objective		18 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 18 : Engager des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
33	énergie économisée par les projets soutenus	GwH	More developed	0,00		0,00	SI	annuelle
Specific objective		19 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 19: MIEUX CONNAITRE LA GEOGRAPHIE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
23	Taux de couverture de la cartographie	communes	More developed	0,00	2013	19,00	SI	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
OBJECTIF SPECIFIQUE 16 : Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	
Types d'action	
Les actions soutenues viseront la diminution de la précarité énergétique dans les quartiers prioritaires tout en prenant en compte les impacts en termes de coûts pour les publics cibles :	
• actions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage : à l'efficacité énergétique, à la rénovation thermique et à l'utilisation des énergies renouvelables, aide au bouclage des projets et au montage des dossiers ; • études, diagnostics préalables, bilans ; • projets de rénovation thermique de copropriétés ; • projets de rénovation thermique de logements sociaux ; • suivi des performances des bâtiments après rénovation, centralisation des informations pour valorisation et retours d'expérience (observatoire).	
Principaux groupes cibles	
• Les copropriétés notamment dégradées, et les bailleurs sociaux dont le parc ancien est énergivore, situés dans la géographie prioritaire	

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
d'intervention. Objectif spécifique 17 : Engager des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel Types d'action Les actions soutenues concernent la réalisation de projets pilotes ayant un caractère exemplaire et reproductible, en termes d'efficacité / coût sur les publics cible : • actions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage : la rénovation thermique et l'efficacité énergétique, aide au bouclage des projets et au montage des dossiers, • études, diagnostics préalables, bilans, • projets de rénovation thermique de copropriétés, • projets de rénovation thermique de logements sociaux, • suivi des performances des bâtiments après rénovation, centralisation des informations pour valorisation et retours d'expérience (observatoire). De manière générale, le type d'actions financées s'inscrit dans le cadre des réglementations et directives européennes sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique et de leur déclinaison au niveau français (labellisations entre autres) Principaux groupes cibles Les copropriétés (syndicats de copropriétés et conseils syndicaux) et bailleurs sociaux dont le parc ancien est énergivore. Territoires spécifiques visés • Tout le territoire francilien Cette priorité étant pour partie territorialisée dans le cadre de l'axe 1, les territoires urbains soutenus dans le cadre de l'axe 1 sont potentiellement éligibles	

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
aux mêmes actions portées dans le cadre de cet objectif thématique au titre de l'axe 5, dans la mesure où les projets qu'ils portent répondent en priorité au critère d'exemplarité des projets. Bien entendu un même projet ne pourra relever simultanément des deux axes. Objectif spécifique 18 : Engager des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics Types d'action • Les actions soutenues concernent la réalisation de projets pilotes ayant un caractère exemplaire, opérationnel et reproductible : • actions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage : sensibilisation/information, aide au bouclage des projets et au montage des dossiers ; • études, diagnostics préalables, bilans, • projets de rénovation de bâtiments publics (tels que écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur), • suivi des performances des bâtiments après rénovation, centralisation des informations pour valorisation et retours d'expérience (observatoire). De manière générale, le type d'actions financées s'inscrit dans le cadre des réglementations et directives européennes sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique et de leur déclinaison au niveau français (labellisations entre autres) Principaux groupes cibles • Universités et bâtiments tertiaires des collectivités dans le cadre d'un appel à projets « Réhabilitation Durable » sur le volet tertiaire public. • Les Lycées bénéficient d'une démarche qui leur est propre (patrimoine régional) Territoires spécifiques visés Tout le territoire francilien est concerné par cette thématique. Objectif spécifique 19 : Mieux connaître la géographie de la précarité énergétique	

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Types d'action Sur la base d'une organisation de la collecte des informations auprès des acteurs impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique il sera proposé d'identifier par commune les ilots concernés par la précarité énergétique et de recenser les communes impliquées. Principaux groupes cibles • Toute structure publique ou privée habilitée à conduire ces actions Territoires spécifiques visés Tout le territoire francilien.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
• Objectif spécifique 16 : Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel Les critères de sélection des opérations seront précisés dans le cadre de l'appel à projets urbain. • Dans le cadre de cet objectif spécifique les critères de sélection des opérations reposeront davantage sur les impacts en termes de diminution de la précarité énergétique et sociale dans les territoires urbains soutenus, plutôt que sur le caractère pilote et exemplaire recherché dans l'objectif spécifique 2 de la même priorité d'investissement « engager des démarches pilotes pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel » et l'objectif spécifique 3 « engager des démarches pilotes pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics ». • Les actions soutenues dans le cadre de cet objectif contribuent à lutter contre la précarité énergétique dans le cadre des ITI.	

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
• Objectif spécifique 17 : Engager des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel • Un Appel à manifestation d'intérêt qui cible les copropriétés les plus énergivores souhaitant s'engager dans des travaux de réhabilitation visant le niveau BBC ou de réduction par quatre des consommations. Le coût de ce type de rénovations étant élevé et le faible nombre de réalisations justifie une intervention publique ; l'impact des subventions dans les plans de financement devra cependant être présenté dans les dossiers afin de démontrer son rôle incitatif. L'objectif de cet appel à projets sera de financer des opérations précurseurs pour pouvoir les diffuser largement et faire en sorte qu'un plus grand nombre d'opérations émerge par la suite. • Des appels à projets renouvelables « Réhabilitation Durable » d'une durée minimale de trois ans portant sur une démarche d'exemplarité globale des rénovations énergétiques des bâtiments seront mis en place, selon les principes suivants : • Atteindre une classe énergétique de consommation ambitieuse. • Le dossier doit faire état d'un engagement significatif de l'ensemble des parties prenantes. • de la dimension territoriale de leur projet, • l'existence d'une stratégie réaliste, mature et partagée ; • la cohérence du projet avec la stratégie globale de la Région Ile-de-France • Les candidats devront également faire état avec précision de la structure porteuse du projet, qu'elle soit existante, à faire évoluer ou à créer. Un accompagnement du projet pourra être assuré sur toute la durée de l'appel à projets. Objectif spécifique 18 : Engager des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques des équipements publics • Des appels à projets renouvelables d'une durée minimale de trois ans portant sur la réhabilitation durable des bâtiments, concernant ici le volet	

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
des bâtiments tertiaires publics, seront mis en place selon les principes suivants : • Les éléments techniques du dossier doivent permettre au bâtiment d’atteindre une classe énergétique de consommation améliorant fortement la situation des ménages en situation de précarité énergétique. • Les candidatures déposées au titre de cet appel à projets doivent témoigner de l’implication des composantes territoriales publiques et privées, doublée d’un portage local fort et affirmé. • Le dossier doit faire état d’un engagement significatif de l’ensemble des parties prenantes tout en précisant les mobilisations effectives et attendues des acteurs impliqués. • Les porteurs de projet devront apporter la preuve de l’exemplarité et l’opérationnalité de leur initiative, en cohérence avec les orientations de l’Union européenne. • Les projets retenus auront fait la démonstration qu’ils reposent sur une démarche globale de qualité environnementale. • Le taux de financement pourra être modulé selon le caractère exceptionnel et prioritaire du projet et conformément aux différents schémas d’orientation nationaux et régionaux. • Toute typologie de bâtiments est recevable dès lors qu’elle répond à un besoin explicite et argumenté du bénéficiaire, avec la démonstration que le niveau énergétique à atteindre après travaux vise une classe énergétique ambitieuse et significative, sur la base d’un coût global de l’opération maîtrisé et vérifiable. • Objectif spécifique 19 : Mieux connaître la géographie de la précarité énergétique Critère d’éligibilité basé sur la mobilisation préalable des acteurs du territoire impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique et leur organisation, afin d’assurer le meilleur relais possible avec le réseau d’acteurs régional (identification et clarification des actions de chacun).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Etude en cours ex ante. Cette étude observera en particulier les opportunités offertes par le projet de loi ALUR qui définit dans son article 57 bis le tiers-financement et les sociétés de tiers-financement.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Sans objet.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO31	Energy efficiency: Number of households with improved energy consumption	Households	ERDF	More developed			4 680,00	SI	annuelle

Investment priority		4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
	classification								
CO32	Energy efficiency: Decrease of annual primary energy consumption of public buildings	kWh/year	ERDF	More developed			9,78	SI	annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis (by fund and, for the ERDF and ESF, category of region)

Priority axis		7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone											
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
CO31	domain commonIndicator type: output	Energy efficiency: Number of households with improved energy consumption classification	Households	ERDF	More developed			1964			4 680,00	SI	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	011. Renewable energy: biomass	44 500 000,00
ERDF	More developed	012. Other renewable energy (including hydroelectric, geothermal and marine energy) and renewable energy integration (Including storage, power to gas and renewable hydrogen infrastructure)	44 500 000,00
ERDF	More developed	013. Energy efficiency renovation of public infrastructure, demonstration projects and supporting measures	44 500 000,00
ERDF	More developed	014. Energy efficiency renovation of existing housing stock, demonstration projects and supporting measures	44 500 000,00
ERDF	More developed	015. Intelligent Energy Distribution Systems at medium and low voltage levels (including smart grids and ICT systems)	44 500 000,00
ERDF	More developed	016. High efficiency co-generation and district heating	44 500 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis	7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
---------------	---

Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	44 500 000,00
ERDF	More developed	03. Support through financial instruments: venture and equity capital or equivalent	44 500 000,00
ERDF	More developed	04. Support through financial instruments: loan or equivalent	44 500 000,00
ERDF	More developed	05. Support through financial instruments: guarantee or equivalent	44 500 000,00
ERDF	More developed	06. Support through financial instruments: interest rate subsidy, guarantee fee subsidy, technical support or equivalent	44 500 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	44 500 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Integrated Territorial Investment – Urban	44 500 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate) (by priority axis)

Priority axis:	7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	8
Title of the priority axis	Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
YEI		Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	8ii
Title of the investment priority	Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	20
Title of the specific objective	OBJECTIF SPECIFIQUE : Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes NEET du département de la Seine-Saint-Denis
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/objectif Avec près de 207 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans, les jeunes séquano-dionysiens représentent 13,4 % des jeunes franciliens. Deux niveaux de spécificité les distinguent des jeunes franciliens dans leur ensemble : - une forte sur-représentation des jeunes de Seine-Saint-Denis au sein des « inactifs non scolarisés » ou NEET; - des conditions d'emplois beaucoup plus dégradés (chômage) pour les jeunes actifs séquano-dionysiens comparées à la moyenne régionale. Alors que les jeunes de 15 à 24 ans de Seine-Saint-Denis représentent 13,3 % des jeunes franciliens, ils représentent 20,4 % des jeunes autres inactifs franciliens ou NEET's (+ 7,1 points), soit 10 180 jeunes séquano-dionysiens en 2010. Au seul niveau départemental, les NEET's représentent 5 % des jeunes de 15 à 24 ans (un des taux les plus élevés de tous les départements français métropolitains) contre seulement 3,3 % au niveau régional. Les jeunes séquano-dionysiens interrompent leur scolarité de manière plus précoce et sont souvent moins diplômés que les jeunes franciliens :

-le taux de scolarisation des jeunes séquano-dionysiens est plus faible que celui observé en petite couronne et en Ile-de-France, mais proche de la moyenne nationale : à partir de 22 ans, moins d'un jeune sur deux vivant en Seine-Saint-Denis est scolarisé.

-la population 15-29 ans sans diplôme représente 22.6% en 2010, la plus importante de tous les départements franciliens.

En effet, les jeunes sortis précocement du système scolaire, sans aucun diplôme, ou avec une qualification jugée insuffisante par les entreprises, ont de fortes difficultés à s'insérer sur le marché du travail, en particulier en Seine-Saint-Denis. De nombreux jeunes actifs arrivent sur le marché du travail sans ou avec des formations peu adaptées aux offres d'emploi, locales ou régionales. Dans le cas des jeunes étrangers, le taux de chômage est encore plus important à tous les âges. A diplôme égal, les jeunes étrangers sont également plus souvent au chômage. A ces difficultés d'insertion s'ajoutent d'éventuelles discriminations à l'embauche.

Le territoire abrite une concentration importante des jeunes chômeurs sur le département (19,0 % des jeunes chômeurs franciliens mais « seulement » 13,8 % jeunes actifs franciliens, soit 27 000 jeunes chômeurs qui habitent en Seine-Saint-Denis en 2010).

Concernant les jeunes actifs qui sont en emploi, les conditions sont plus difficiles que la moyenne régionale et sont caractérisées par une forte diversité des situations plutôt précaires et instables, situations qui touchent une large partie de la jeunesse depuis plusieurs décennies dans son ensemble (les jeunes au cœur de la précarisation de la relation d'emploi et d'une flexibilité accrue du marché du travail). Les jeunes intérimaires représentent 10,3 % des 20-24ans contre seulement 3,1 % en moyenne régionale.

La situation des jeunes de Seine-Saint-Denis est marquée par une forte précarité, voire pour certains, une « désinstitutionnalisation » par rapport au monde professionnel et à la société.

Résultats attendus

Repérage des NEET du territoire Seine-Saint-Denis ;

	Augmentation du nombre de jeunes NEET de moins de 25 accompagnés vers la formation, l'apprentissage, un stage ou un emploi de qualité.
--	--

Table 4a: YEI result indicators and programme-specific result indicators corresponding to the specific objective (by priority axis or by part of a priority axis)

Investment priority : 8ii - Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee													
ID	Indicator	Measurement unit for indicator	Common output indicator used as basis for target setting	Baseline value			Measurement unit for baseline and target	Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
				M	W	T			M	W	T		
CR01	Unemployed participants who complete the YEI supported intervention	Number											
CR02	Unemployed participants who receive an offer of employment, continued education, apprenticeship or traineeship upon leaving	Number											
CR03	Unemployed participants who are in education/training, gaining a qualification, or in employment, including self-employment, upon leaving	Number											
CR04	Long-term unemployed participants who complete the YEI supported intervention	Number											
CR05	Long-term unemployed participants who receive an offer of employment, continued education, apprenticeship or traineeship upon leaving	Number											
CR06	Long-term unemployed participants who are in education/training, gaining a qualification, or are in employment, including self-employment, upon leaving	Number											
CR07	Inactive participants not in education or training who complete the YEI supported intervention	Number											
CR08	Inactive participants not in education or training who receive an offer of employment, continued education, apprenticeship or traineeship upon leaving	Number											
CR09	Inactive participants not in education or training who are in education/training, gaining a qualification, or are in employment, including self-employment, upon leaving	Number											

Investment priority : 8ii - Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee

ID	Indicator	Measurement unit for indicator	Common output indicator used as basis for target setting	Baseline value			Measurement unit for baseline and target	Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
				M	W	T			M	W	T		
CR10	Participants in continued education, training programmes leading to a qualification, an apprenticeship or a traineeship six months after leaving	Number											
CR11	Participants in employment six months after leaving	Number											
CR12	Participants in self-employment six months after leaving	Number											

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
Types d'action 1 Soutien aux actions de repérage des jeunes NEET dans le département de Seine-Saint-Denis Appui aux Missions Locales dans le repérage des jeunes NEET En 2013, le taux de pénétration (delta entre le nombre de jeunes recensés par l'Insee déduits le nombre de jeunes scolaires et en emploi et le nombre des jeunes inscrits en Missions Locales) est de 85% en Seine Saint-Denis. La base de données (logiciel « Parcours ») renseignée par les Missions Locales permet d'identifier les publics qui se sont présentés mais ne se sont pas inscrits dans un parcours. Les entretiens professionnels menés par les	

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
conseillers sont déterminants dans le repérage. • Appui à la Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire Il existe également d'autres dispositifs, tels que la Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS), l'ANI Jeunes (Accord National Interprofessionnel) ciblant les sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme. Par ailleurs, des actions de sensibilisation pourraient cibler les Zones de Sécurité Prioritaire, les Services jeunesse des communes, les centres de santé, les centres sociaux, les clubs de préventions. • Dispositif « Projets de ville RSA » Enfin, pour les allocataires du RSA majorée (femmes isolées avec enfants), le décrochage peut être identifié au sein des projets de ville pour les personnes orientées qui n'ont pas signé de contrats d'engagements réciproques. • Service d'Aide sociale à l'enfance du Conseil général et les équipes de prévention spécialisée Il s'agit des jeunes dont la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance se termine, soit à leur majorité à 18 ans soit à 21 ans maximum dans le cadre d'un contrat jeune majeur, sans que le cursus de formation soit achevé ou l'insertion professionnelle réalisée. (j'ai des doutes) • Repérage des jeunes sur l'espace public par les équipes de prévention spécialisée qui mettent en œuvre des actions éducatives, de prévention et d'insertion, parfois en lien avec les missions locales. Types d'action 2 Actions de sécurisation des parcours d'insertion par la formation pré-qualifiante et qualifiante • Actions d'accompagnement des jeunes inscrits en Centres de Formation d'Apprentis (CFA) qui rompent leur parcours par défaut de contrat avec une entreprise. Il s'agit des actions permettant une meilleure construction des relations aux entreprises et des actions visant la confiance en soi et l'acquisition des codes de l'entreprise). • Actions de préparation et de pré-qualification pour l'emploi à destination des jeunes n'ayant pas les critères requis pour occuper des postes identifiés en amont auprès d'entreprises partenaires. Ce type d'action doit permettre à ces jeunes de les acquérir et d'accéder durablement à	

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
l'emploi. Proposition : Actions d'apprentissage des langues pour les NEET aux fins de les faire accéder aux CFA ou tout autre type de à toute formation et notamment à celles dispensées en CFA ou tout métier nécessitant une compétence particulière en langue. • Actions de formations longues et qualifiantes pour les jeunes NEET. • Actions de formations collectives à destination des jeunes NEET engagés dans une action d'insertion • Actions favorisant l'accès à l'emploi des jeunes NEET à travers l'insertion par l'activité économique. Ce type d'actions sera réalisé dans le cadre de la commande publique via les marchés d'insertion passés par le Département pour des travaux dans les collèges du territoire. Il s'agit de favoriser l'insertion durable des jeunes NEET en utilisant comme support de la démarche d'insertion les activités de peinture et de petites rénovations de second œuvre. • Chantiers d'insertion visant notamment les jeunes NEET repérés par la prévention spécialisée. Ce type d'action doit favoriser la sécurisation des passerelles vers l'emploi de très courte durée en en Structure d'Insertion par l'Activité Economique. • Actions visant à développer les compétences des jeunes accueillis dans les SIAE dans le domaine de l'éco-construction. Cette action pourra se traduire par des projets favorisant l'utilisation des éco matériaux en développant de nouvelles SIAE favorisant ainsi l'accès des jeunes NEET à l'emploi. Les SIAE pourront dans ce cadre proposer des modules de découvertes de ces nouveaux métiers. • Action d'accompagnement vers un parcours d'insertion sociale et professionnelle via les Espaces Dynamiques Insertion. Outil innovant se situant au carrefour de l'action sociale et de la formation professionnelle, l'Espace Dynamique Insertion (EDI) s'adresse aux jeunes éloignés de l'emploi et dont les difficultés ne permettent pas un accès direct à un dispositif d'insertion. Ce type d'actions vise le développement des compétences clefs (communication en français, culture mathématique, culture numérique, apprendre à apprendre, communication) et aura pour finalité de faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion durable des jeunes.	

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
Types d'action 3 Actions d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes NEET peu ou pas qualifiés • Aide à l'émergence et à la création d'activités. Il s'agit des actions d'aide au montage de projet et de création d'activité, et d'accompagnement de coopérative. Le public jeune reste très minoritaire parmi les publics accompagnés et les créateurs d'entreprises. Le parcours du créateur d'entreprise est souvent long et mérite de se projeter, ce qui n'est pas évident pour des publics jeunes NEET. Mise en place de formation visant un accompagnement spécifique à la création d'entreprise tenant compte de la problématique inhérente aux jeunes NEET. La création d'activités représente une alternative, une solution possible qui permet à des jeunes (NEET) d'être acteur de leur propre insertion sociale et professionnelle malgré les incertitudes et les difficultés d'une telle initiative. l'objectif est de redynamiser ces publics pour un retour à l'emploi via la création ou la recherche d'emploi. • Actions visant notamment le dispositif « Groupement de créateurs » : dispositif visant à redynamiser par la création d'activité, Susciter l'expression des idées et des projets entrepreneuriat des jeunes, accompagner les jeunes dans l'émergence de leurs projets, permettre aux jeunes peu ou pas qualifiés d'acquérir les compétences nécessaires pour créer ou gérer une activité de type TPE (très petite entreprise ou association par le biais de la généralisation du Diplôme universitaire création d'activité (DUCA). Principaux groupes cibles Tout public jeune de 16 -25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement ni formation.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
Le choix des actions tient compte des situations de discrimination multiple, des phénomènes d'exclusion et des conditions d'emploi dégradées auxquels sont confrontés les jeunes NEET du Département. Les thématiques retenues respectent les lignes de partage FSE entre le PO régional FEDER-FSE et le volet déconcentré du PO national FSE fixées dans le projet d'Accord entre la Région d'Ile de France et les services déconcentrés de l'Etat. Ainsi, les actions pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes en Seine Saint Denis porteront sur les champs d'intervention du FSE couverts par le PO régional FEDER-FSE (formation, apprentissage, appui à la création d'activité) et les champs relevant des compétences du département en matière d'insertion socioprofessionnelle dans le cadre de son Programme départemental d'insertion (actions d'insertion de formation, accompagnement socioprofessionnel individualisé visant l'accès à l'emploi). Les actions sélectionnées s'inscrivent dans le plan « Engagements pour l'égalité et contre les discriminations » du Département. Lors de la sélection des projets pouvant bénéficier des crédits IEJ seront privilégiés : • Les actions d'accès à tout type de formation permettant de préparer l'acquisition d'une qualification ou l'accès à l'emploi • Les chantiers éducatifs • Les actions qui visent la mise en emploi directe des jeunes en lien avec les entreprises classiques et les structures d'insertion par l'activité économique • Les actions d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes • L'ensemble des actions doivent inclure une dimension égalité entre les femmes et les hommes et égalité d'accès.	

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
Pas d'utilisation prévue.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
Sans objet.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		8ii - Sustainable integration into the labour market of young people (YEI), in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
25	Nombre de jeunes de 16-25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement ni formation, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle	participants	YEI				1 456,00	SI/CG 93	tous les deux ans

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	8 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis (by fund and, for the ERDF and ESF, category of region)

Priority axis			8 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis										
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
25	domain specific indicator type output	Nombre de jeunes de 16-25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement ni formation, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle	participants	YEI				1369			1 369,00	SI	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		8 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis		
Fund	Category of region	Code		€ amount
YEI		103. Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee		2 900 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		8 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis	
Fund	Category of region	Code	€ amount
YEI		01. Non-repayable grant	2 900 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		8 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis	
Fund	Category of region	Code	€ amount
YEI		07. Not applicable	2 900 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		8 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis	
Fund	Category of region	Code	€ amount
YEI		07. Not applicable	2 900 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		8 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis	
Fund	Category of region	Code	€ amount
YEI		06. Non-discrimination	2 900 000,00

Priority axis		8 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis	
Fund	Category of region	Code	€ amount
YEI		07. Gender equality	2 900 000,00

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate) (by priority axis)

Priority axis:	8 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	9
Title of the priority axis	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

Cet axe prioritaire concentre deux objectifs thématiques, soutenus par le FEDER :

- OT N° 5 : Favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques
- OT N° 6 : Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources

Cet axe inter-régional couvre l'ensemble du bassin hydrographique de la Seine, et concerne à ce titre 8 régions ou parties de régions : Bourgogne, Champagne-Ardenne, Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Basse-Normandie et de façon plus marginale Lorraine et Centre. A cette échelle, les enjeux relatifs au partage des usages de l'eau sont connectés, qu'il s'agisse des enjeux quantitatifs liés aux phénomènes météorologiques ou des enjeux qualitatifs liés à la biodiversité du fleuve et des vallées. Il est donc proposé un axe intégrant l'ensemble de ces problématiques à une échelle pertinente, celle du bassin hydrographique.

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ERDF	More developed	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	5a
Title of the investment priority	Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	21
Title of the specific objective	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 21: REDUIRE LA VULNERABILITE DES TERRITOIRES AU RISQUE DE SECHERESSE PAR LA MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAU DANS LE RESPECT DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/ Objectif Tension entre les usages de l’eau qui dépendent de grands aquifères entraînant des enjeux sanitaires (production d’eau potable notamment), économiques (besoins agricoles et industriels) et environnementaux (assèchement des cours d’eau et zones humides) Résultats attendus • Impulser une réflexion à l’échelle du bassin et la mise en œuvre d’actions de mitigation notamment via l’amélioration des connaissances et le partage des conclusions. • Mettre en place une gestion durable de la ressource en eau, qui ne se limite pas à la gestion des nappes, mais travaille

	aussi sur le développement de ressources alternatives, la gestion prévisionnelle des usages et une sensibilisation des consommateurs en vue de diminuer la pression sur la ressource.
--	--

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for the ERDF and the Cohesion Fund)

Specific objective		21 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 21: REDUIRE LA VULNERABILITE DES TERRITOIRES AU RISQUE DE SECHERESSE PAR LA MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAU DANS LE RESPECT DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
22	Nombre de territoires faisant l'objet de « projets de territoires » concertés visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	collectivité	More developed	3,00	2013	8,00	Délégation de bassin Seine-Normandie/SI	Mi-parcours

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches
Types d'action - Études et expérimentations d'adaptation au changement climatique par surstockage pluriannuel en nappes (modélisation hydrodynamique, expérimentation grandeur nature, suivis qualitatifs, recherche de synergie avec des actions de réduction des inondations). Études de connaissance sur le fonctionnement des aquifères, leur lien avec les milieux aquatiques et humides, l'invasion du biseau salé en zone littorale et l'impact possible des prélèvements. Principaux groupes cibles - Collectivités territoriales et leurs groupements, EPTB, le GIP Seine Aval. - Entreprises, ports Territoires spécifiques visés - Secteurs situés en amont des zones de consommation d'eau importante - Secteurs en tension quantitative (nappes, zones de captage...) - Bande littorale, impactée par l'intrusion d'eau marine dans les aquifères côtiers.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches
• Il est nécessaire de sélectionner des opérations durables, présentant des avantages intersectoriels et ayant l'impact le plus positif possible sur l'environnement, y compris en termes d'émissions de gaz à effet de serre. La sélection des opérations doit ainsi être analysée au regard de leur compatibilité à long terme avec les effets attendus du changement climatique et de leur pertinence sous climat ou effet attendu changeant. • L'émergence d'opérations innovantes étant recherchée, il est proposé de procéder à une sélection sous forme d'appel à projets.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches
Pas d'utilisation prévue.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches
Sans objet.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
34	nombres de projets soutenus	projets	ERDF	More developed			3,00	SI	mi parcours

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	5b
Title of the investment priority	Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	22
Title of the specific objective	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 22: REDUIRE LES IMPACTS DES INONDATIONS SUR LES MILIEUX ET SUR LES TERRITOIRES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/ Objectif 4,8 millions de personnes et 2,8 millions d’emplois sont directement exposés au risque d’inondation dans le bassin de la Seine. - Un grand nombre de communes du bassin est concerné par une inondation potentielle, par débordement de cours d'eau,

	mais également par ruissellement, submersion marine ou remontée de nappes. Au-delà des impacts économiques, de nombreux enjeux sanitaires et environnementaux sont concernés par le risque inondation. Résultats attendus • Augmentation des capacités de gestion de l'aléa et de régulation des débits sur le bassin tout en diminuant les impacts des aménagements, en privilégiant les « infrastructures » naturelles ou semi-naturelles telles que les zones d'expansion des crues ou les techniques d'hydraulique douce... ; • Amélioration de la conscience du risque ainsi que la prise en compte du risque inondation par l'ensemble des acteurs publics et économiques, notamment dans les politiques publiques d'aménagement du territoire ; • Amélioration de la préparation des acteurs à la survenance d'une crue ; • Retour à la normale plus rapide après un événement ; Développement de nouvelles formes urbaines permettant de réduire la vulnérabilité des habitants et des activités économiques au risque inondation
--	---

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for the ERDF and the Cohesion Fund)

Specific objective		22 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 22: REDUIRE LES IMPACTS DES INONDATIONS SUR LES MILIEUX ET SUR LES TERRITOIRES						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
35	nombre de communes couvertes par une stratégie globale (PAPI..)	communes	More developed	700,00	2013	987,00	bilan de labellisation des PAPI/SI	mi-parcours

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems
Types d'action • Études et travaux de zones de ralentissement dynamique des crues, de restauration ou d'aménagement de zones d'expansion des crues, de restauration de zones humides ; • Actions de communication d'envergure à destination du public, des élus ou des acteurs économiques ; • Diagnostics de vulnérabilité des réseaux, des activités économiques, des services publics ; • Programme de réduction de la vulnérabilité à grande échelle ; • Animation pour la mise en place de stratégies locales de gestion des inondations ; • Élaboration de plans de continuité d'activités et de plans de continuité de services ; Actions pour la prise en compte du fleuve et de ses affluents (dans leurs différentes composantes : inondation, transport, écologie, paysages...) dans les documents d'urbanisme. Principaux groupes cibles • Collectivités territoriales et leurs groupements, EPTB : en charge de la prévention des inondations, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de la gestion de services publics ; GIP Seine Aval ; Fondation spécialisée dans l'urbanisme ; Associations. Chambre des métiers, opérateurs de réseaux, ports.	

Investment priority	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems
Territoires spécifiques visés La Seine, ses affluents et les fleuves côtiers	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems
• Il est nécessaire de sélectionner des opérations durables, novatrices ou exemplaires, présentant des avantages intersectoriels et ayant l'impact le plus positif possible sur l'environnement. Les opérations doivent également répondre aux trois grands objectifs de la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation, adoptée dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne sur les inondations : • Seront privilégiées les opérations qui visent à : • Augmenter la sécurité des populations exposées en limitant, sans pour autant prétendre pouvoir l'exclure totalement, le risque de pertes de vies humaines ou de traumatismes. • Stabiliser sur le court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation. Face à une constante augmentation du coût des inondations pour la société, principalement du fait de l'augmentation des enjeux en zone inondable, il est urgent d'agir pour maîtriser le coût attendu des inondations et garantir la pérennité du régime de solidarité nationale. • Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés La capacité des territoires à s'organiser pour prévenir les risques et à rebondir après un événement doit être placée au cœur des dispositifs de gestion des risques d'inondation, de façon à réduire les impacts potentiels des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, le	

Investment priority	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems
patrimoine et l'environnement. • Les opérations destinées à réduire l'aléa devront présenter un caractère inter-régional soit par la nature des projets soit par l'étendue de leurs effets. • Les opérations relatives à la diminution de la vulnérabilité des territoires devront s'inscrire dans des programmes plus globaux, tels que les PAPI.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO20	Risk prevention and management: Population benefiting from flood protection measures	Persons	ERDF	More developed			2 820 000,00	SI	mi-parcours

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	6d
Title of the investment priority	Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	23
Title of the specific objective	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 23: DIMINUER LES IMPACTS DE LA NAVIGATION, DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE ET DES ACTIVITÉS HUMAINES EN GÉNÉRAL SUR LES MILIEUX NATURELS
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Constat/ Objectif Les vulnérabilités du territoire du bassin de la Seine sont importantes face aux enjeux complexes de gestion des usages

	de l'eau, dans un bassin soumis à d'importantes pressions urbaines, mais aussi agricoles, industrielles et liées au transport fluvial. • Le bilan à mi-parcours du programme de mesure adopté en 2009 pour permettre l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés dans le SDAGE1 Seine-Normandie identifie notamment que la restauration hydromorphologique des cours d'eau est actuellement insuffisamment mise en œuvre à l'échelle du bassin, au regard des mesures identifiées en 2008 pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau. Le territoire du bassin de la Seine concentre une biodiversité remarquable liée au contexte topoclimatique qui doit être préservée. Ce corridor naturel, patrimoine remarquable, contribue au développement durable de la Vallée de la Seine par sa mosaïque d'habitats : terrasses alluviales du lit majeur, milieux estuariens, prairies et zones humides, coteaux calcaires, etc. Résultats attendus • rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau et à plus long terme, une amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau • rétablissement de la continuité écologique des habitats terrestres du lit majeur et des flancs de vallée maintien des habitats naturels et écosystèmes humides pour préserver la diversité biologique, les services écosystémiques rendus et plus globalement, les paysages et l'attractivité des territoires.
--	---

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for the ERDF and the Cohesion Fund)

Specific objective		23 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 23: DIMINUER LES IMPACTS DE LA NAVIGATION, DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE ET DES ACTIVITÉS HUMAINES EN GÉNÉRAL SUR LES MILIEUX NATURELS						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
36	linéaire de cours d'eau principaux accessible aux migrateurs	km	More developed	665,00	2013	2 444,00	tableau de bord du SDAGE/ SI	tous les 3 ans

2.A.6 Action to be supported under the investment priority (by investment priority)

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
Types d'action • Études et travaux de rétablissement de la continuité écologique longitudinale et transversale sur les cours d'eau d'intérêt interrégional identifiés dans les territoires spécifiques visés; • Actions de suivi et communication liées à ces enjeux de continuité écologique.	
Principaux groupes cibles • Collectivités territoriales et leurs groupements; • Voies Navigables de France; • Entreprises de production d'hydroélectricité; • Autres structures pouvant prendre la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la restauration de la continuité écologique (Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique, Parc Naturel Régional...); • Gestionnaires d'espaces naturels.	
Territoires spécifiques visés Cours d'eau à enjeux pour les migrateurs amphialins hors cours d'eau côtiers et leurs vallées (carte en Annexe).	

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
• Opérations permettant d’assurer les continuités écologiques du bassin, des liaisons du fleuve et de ses affluents avec leur bassin (trame verte et bleue), en particulier la libre circulation des poissons migrateurs, contribuant à l’atteinte des objectifs de la directive cadre européenne sur l’eau en matière d’hydromorphologie sur le bassin Seine Normandie. • Opérations de mise en valeur du fleuve dans sa dimension environnementale auprès du public, notamment sur le thème des continuités.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators (by investment priority, broken down by category of region for the ESF, and where relevant, for the ERDF)

Investment priority		6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
39	nombre d'ouvrages constituant un obstacle à la continuité écologique équipés ou supprimés	ouvrage	ERDF	More developed			14,00	SI	3 ans

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	9 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis (by fund and, for the ERDF and ESF, category of region)

Priority axis			9 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve										
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
CO20	domain commonIndicator.type.output	Risk prevention and management: Population benefiting from flood protection measures	Persons	ERDF	More developed			1410000			2 820 000,00	SI	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		9 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve										
Fund	Category of region		Code									€ amount
ERDF			021. Water management and drinking water conservation (including river basin management, water supply, specific climate change adaptation measures, district and consumer metering, charging systems and leak reduction)									8 700 000,00
ERDF			087. Adaptation to climate change measures and prevention and management of climate related risks e.g. erosion, fires, flooding, storms									8 700 000,00

Priority axis		9 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve	
Fund	Category of region	Code	€ amount
		and drought, including awareness raising, civil protection and disaster management systems and infrastructures	

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		9 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF		01. Non-repayable grant	8 700 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		9 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF		07. Not applicable	8 700 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		9 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF		07. Not applicable	8 700 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		9 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve	
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate) (by priority axis)

Priority axis:	9 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve

2.B DESCRIPTION OF THE PRIORITY AXES FOR TECHNICAL ASSISTANCE

2.B.1 Priority axis

ID of the priority axis	10
Title of the priority axis	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER

2.B.2 Justification for establishing a priority axis covering more than one category of region (where applicable)

2.B.3 Fund and category of region

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ERDF	More developed	Total

2.B.4 Specific objectives and expected results

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
24	Objectif spécifique 24: Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	Sans objet. Résultats requis lorsque le soutien de l'Union en matière d'assistance technique au programme dépasse les 15 millions d'euros.

2.B.5 Result indicators

Table 12: Programme-specific result indicators (by specific objective) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		24 - Objectif spécifique 24: Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme									
ID	Indicator	Measurement unit	Baseline value			Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
			M	W	T		M	W	T		
40	nombre de postes créés pour la mise en œuvre du FEDER	poste							4,00	SI	annuelle

2.B.4 Specific objectives and expected results

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
25	Objectif spécifique 25: Soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel	Sans objet. Requis lorsque le soutien apporté par l'Union en matière d'assistance technique au programme dépasse les 15 millions d'EUR.

2.B.5 Result indicators

Table 12: Programme-specific result indicators (by specific objective) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		25 - Objectif spécifique 25: Soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel									
ID	Indicator	Measurement unit	Baseline value			Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
			M	W	T		M	W	T		
40	nombre de postes créés pour la mise en oeuvre du FEDER	poste							4,00	SI	annuelle

2.B.4 Specific objectives and expected results

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
26	Objectif spécifique 26: Soutenir l'animation, l'information et la communication du programme	Sans objet. Requis lorsque le soutien apporté par l'Union en matière d'assistance technique au programme dépasse les 15 millions d'EUR.

2.B.5 Result indicators

Table 12: Programme-specific result indicators (by specific objective) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		26 - Objectif spécifique 26: Soutenir l'animation, l'information et la communication du programme									
ID	Indicator	Measurement unit	Baseline value			Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
			M	W	T		M	W	T		
40	nombre de postes créés pour la mise en oeuvre du FEDER	poste							4,00	SI	annuelle

2.B.6 Actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives (by priority axis)

2.B.6.1 A description of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives

Priority axis	10 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
Objectif spécifique 24: Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme Types d'action 1 Dépenses de rémunération des agents en charge du FEDER par décision formelle des autorités compétentes. Principaux groupes cibles Autorité de gestion. Types d'action 2	

Priority axis	10 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
Dépenses de rémunération des personnels des organismes intermédiaires, affectés aux tâches de gestion, suivi, contrôle et information par des autorités compétentes. Principaux groupes cibles • Organismes intermédiaires; • Organismes et collectivités en charge de l'aide au montage et au suivi de projets. Objectif spécifique 25: Soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel Types d'action Les actions cofinancées concernent : • Le fonctionnement de l'autorité de gestion ainsi que les gestionnaires de subvention globale ; • Le pilotage du programme à travers : • L'organisation et le fonctionnement des différents comités ; • L'échange d'expériences entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du programme (organisation de séminaires, de groupes de travail, de formations spécifiques, ...) ; • La qualité des rapports d'exécution du programme ; • La mise en place d'un dispositif de suivi des objectifs Europe 2020 La qualité des projets cofinancés à travers : • La mise en place d'une méthodologie pour la sélection, le suivi et l'évaluation des projets, avec une attention particulière pour les grands projets ;	

Priority axis	10 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
• La formation des agents impliqués dans le processus d’instruction, d’évaluation et de contrôle des projets ; • Une assistance pour une meilleure mobilisation des programmes d’actions communautaires ; • Une assistance pour le lancement et le suivi d’appels à projets. La qualité de l’évaluation du programme opérationnel tout au long de la période de programmation à travers : • L’élaboration des rapports d’évaluation de la totalité du programme ou sur des sujets spécifiques, pour la révision du PO si nécessaire ; • La formation d’agents en région notamment à l’appropriation des indications pour optimiser leur saisie dans SYNERGIE ; • Le recours à des prestations pour des études spécifiques ; • La publication et la diffusion des rapports. La qualité des contrôles à travers : • La mise en place d’une procédure claire pour les différents types de contrôles et le respect de celle-ci ; • La formation des agents en charge des contrôles. Principaux groupes cibles • Autorité de gestion • Organismes intermédiaires. Objectif spécifique 26: Soutenir l’animation, l’information et la communication du programme Types d’action	

Priority axis	10 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
- Les actions entreprises concernent : - Le respect des règles en termes de communication, ce qui impose de définir et de concrétiser un plan de communication pour assurer une meilleure visibilité de l'action de l'UE dans la région et son articulation avec les politiques nationales et communautaires notamment en faveur de l'innovation ; - L'absorption efficace et efficiente des fonds pour développer et maintenir un rythme de programmation et de certification régulier, ce qui impose : - La mise en place de mesures d'animation visant à favoriser l'émergence de projets, en leur faisant connaître les opportunités de cofinancement, en leur apportant une assistance afin qu'ils finalisent leur candidature dans le respect des critères de sélection ; La création de documents standardisés pour le dépôt des candidatures, la certification des dépenses ; - La mise en œuvre transparente du PO notamment par l'organisation d'appels à projets et de consultations publiques. Principaux groupes cibles - Autorité de gestion - Organismes intermédiaires	

2.B.6.2 Output indicators expected to contribute to results (by priority axis)

Table 13: Output indicators (by priority axis) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis	10 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER			
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Target value (2023) (optional)	Source of data

			M	W	T	
37	nombre de postes créés pour la mise en oeuvre du FEDER	poste			4,00	SI

2.B.7 Categories of intervention (by priority axis)

Corresponding categories of intervention based on a nomenclature adopted by the Commission, and an indicative breakdown of the Union support

Tables 14-16: Categories of intervention

Table 14: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		10 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER			
Fund	Category of region	Code			€ Amount
ERDF	More developed	121. Preparation, implementation, monitoring and inspection			6 360 000,00
ERDF	More developed	122. Evaluation and studies			6 360 000,00
ERDF	More developed	123. Information and communication			6 360 000,00

Table 15: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		10 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER			
Fund	Category of region	Code			€ Amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant			6 360 000,00

Table 16: Dimension 3 – Territory type

Priority axis		10 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	
Fund	Category of region	Code	€ Amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	6 360 000,00

2.B.1 Priority axis

ID of the priority axis	11
Title of the priority axis	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE

2.B.2 Justification for establishing a priority axis covering more than one category of region (where applicable)**2.B.3 Fund and category of region**

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ESF	More developed	Total

2.B.4 Specific objectives and expected results

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
27	Objectif spécifique 27: Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	Sans objet. Requis lorsque le soutien apporté par l'Union en matière d'assistance technique au programme dépasse les 15 millions d'EUR.

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support

2.B.5 Result indicators

Table 12: Programme-specific result indicators (by specific objective) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		27 - Objectif spécifique 27: Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme									
ID	Indicator	Measurement unit	Baseline value			Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
			M	W	T		M	W	T		
41	nombre de postes créés pour la mise en œuvre du FSE	poste								SI	annuelle

2.B.4 Specific objectives and expected results

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
28	Objectif spécifique 28: Soutenir le système de préparation, animation, gestion, suivi, contrôle et d'évaluation du programme opérationnel	Sans objet. Requis lorsque le soutien apporté par l'Union en matière d'assistance technique au programme dépasse les 15 millions d'EUR.

2.B.5 Result indicators

Table 12: Programme-specific result indicators (by specific objective) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		28 - Objectif spécifique 28: Soutenir le système de préparation, animation, gestion, suivi, contrôle et d'évaluation du programme opérationnel									
ID	Indicator	Measurement unit	Baseline value			Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
			M	W	T		M	W	T		
41	nombre de postes créés pour la mise en oeuvre du FSE	poste								SI	annuelle

2.B.4 Specific objectives and expected results

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
29	Objectif spécifique 29: Soutenir le système d'information, formation, communication et sensibilisation ainsi que les échanges de bonnes pratiques	Sans objet. Requis lorsque le soutien apporté par l'Union en matière d'assistance technique au programme dépasse les 15 millions d'EUR.

2.B.5 Result indicators

Table 12: Programme-specific result indicators (by specific objective) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		29 - Objectif spécifique 29: Soutenir le système d'information, formation, communication et sensibilisation ainsi que les échanges de bonnes pratiques									
ID	Indicator	Measurement unit	Baseline value			Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
			M	W	T		M	W	T		
41	nombre de postes créés pour la mise en oeuvre du FSE	poste								SI	annuelle

2.B.6 Actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives (by priority axis)

2.B.6.1 A description of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives

Priority axis	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
Objectif spécifique 27: Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme Types d'action 1 Dépenses de rémunération des agents en charge du FSE par décision formelle des autorités compétentes. Principaux groupes cibles Autorité de gestion. Types d'action 2	

Priority axis	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
Dépenses de rémunération des personnels des organismes intermédiaires, affectés aux tâches de gestion, suivi, contrôle et information par des autorités compétentes Principaux groupes cibles • Organismes intermédiaires • Organismes et collectivités en charge de l'aide au montage et au suivi de projets. Objectif spécifique 28: Soutenir le système de préparation, animation, gestion, suivi, contrôle et d'évaluation du programme opérationnel Types d'action 1 : Préparation, animation, gestion et suivi du programme • Préparation, organisation, gestion et suivi des travaux des Comités de suivi et de pilotage et de groupes de travail techniques ou transversaux ; • Conception, mise à jour et diffusion d'outils de gestion ; • Systèmes d'information et de suivi ; • Aide au montage administratif et financier des dossiers : lorsqu'elle est mise en place par l'autorité de gestion et par les organismes intermédiaires, réalisée par leurs services ou confiée à des structures sélectionnées et agréées à cet effet à l'échelle d'un dispositif, d'une mesure, d'un axe, voire du Programme opérationnel ; • Appui méthodologique : réalisation d'études, élaboration de guides méthodologiques ; • Animation, information et sensibilisation : communication et sensibilisation sur les potentialités offertes par le Programme opérationnel en terme de financement : types d'opérations, bénéficiaires éligibles, conditions d'accès au financement... ; en revanche, l'information et la sensibilisation sur un axe ou une mesure spécifique relèvent des crédits d'intervention de la mesure concernée. Appui au porteur de projet pour le montage administratif et financier du dossier (lorsqu'il relève de l'initiative individuelle du porteur, par un organisme de son choix, cet appui entre dans l'assiette des dépenses éligibles du projet au titre de l'axe et de la mesure d'accueil de l'opération). En revanche, l'ingénierie de projet pour une opération donnée (diagnostic préalable, étude des besoins, objectifs et définition du projet, ...) relève des crédits	

Priority axis	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
d'intervention de chacun des axes. Types d'action 2 : Evaluation • Réalisation d'appels d'offre et d'appels à proposition • Action d'évaluation • Diffusion des évaluations. Types d'action 3 : Contrôles • Contrôles qualité gestion • Contrôles de service fait • Contrôles des opérations Principaux groupes cibles • Autorité de gestion • Organismes intermédiaires Objectif spécifique 29: Soutenir le système d'information, formation, communication et sensibilisation ainsi que les échanges de bonnes pratiques Types d'action • Stratégie de communication, élaboration de plans de communication, campagne de communication, conception, création, réalisation et diffusion d'outils et d'actions de communication de toute nature, de publications... • Evaluation des actions de communication ;	

Priority axis	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
• Appui méthodologique ; • Réalisation d'appels d'offre et d'appels à proposition ; • Formation, capitalisation ; • Organisation de séminaires, rencontres, groupes de travail, échanges et mutualisation de bonnes pratiques. Principaux groupes cibles • Autorité de gestion • Organismes intermédiaires	

2.B.6.2 Output indicators expected to contribute to results (by priority axis)

Table 13: Output indicators (by priority axis) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE				
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Target value (2023) (optional)			Source of data
			M	W	T	
38	nombre de postes créés pour la mise en oeuvre du FSE	poste			6,00	SI

2.B.7 Categories of intervention (by priority axis)

Corresponding categories of intervention based on a nomenclature adopted by the Commission, and an indicative breakdown of the Union support

Tables 14-16: Categories of intervention

Table 14: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	
Fund	Category of region	Code	€ Amount
ESF	More developed	121. Preparation, implementation, monitoring and inspection	9 910 000,00
ESF	More developed	122. Evaluation and studies	9 910 000,00
ESF	More developed	123. Information and communication	9 910 000,00

Table 15: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	
Fund	Category of region	Code	€ Amount
ESF	More developed	01. Non-repayable grant	9 910 000,00

Table 16: Dimension 3 – Territory type

Priority axis		11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	
Fund	Category of region	Code	€ Amount
ESF	More developed	07. Not applicable	9 910 000,00

3. FINANCING PLAN

3.1 Financial appropriation from each fund and amounts for performance reserve

Table 17

Fund	Category of region	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total	
		Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve
ERDF	More developed	22 710 344,00	1 397 261,00	23 446 498,00	1 442 553,00	24 145 844,00	1 485 582,00	25 728 575,00	1 582 959,00	26 059 844,00	1 603 340,00	26 759 190,00	1 646 368,00	27 311 305,00	1 680 337,00	176 161 600,00	10 838 400,00
Total ERDF		22 710 344,00	1 397 261,00	23 446 498,00	1 442 553,00	24 145 844,00	1 485 582,00	25 728 575,00	1 582 959,00	26 059 844,00	1 603 340,00	26 759 190,00	1 646 368,00	27 311 305,00	1 680 337,00	176 161 600,00	10 838 400,00
ESF	More developed	35 413 506,00	2 178 889,00	36 561 431,00	2 249 518,00	37 651 960,00	2 316 615,00	40 120 000,00	2 468 466,00	40 636 567,00	2 500 249,00	41 727 096,00	2 567 346,00	42 588 040,00	2 620 317,00	274 698 600,00	16 901 400,00
Total ESF		35 413 506,00	2 178 889,00	36 561 431,00	2 249 518,00	37 651 960,00	2 316 615,00	40 120 000,00	2 468 466,00	40 636 567,00	2 500 249,00	41 727 096,00	2 567 346,00	42 588 040,00	2 620 317,00	274 698 600,00	16 901 400,00
YEI		1 600 000,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900 000,00	0,00
Total		59 723 850,00	3 576 150,00	61 307 929,00	3 692 071,00	61 797 804,00	3 802 197,00	65 848 575,00	4 051 425,00	66 696 411,00	4 103 589,00	68 486 286,00	4 213 714,00	69 899 345,00	4 300 654,00	453 760 200,00	27 739 800,00

3.2 Total financial appropriation by fund and national co-financing (€)

Table 18a: Financing plan

Priority axis	Fund	Category of region	Basis for calculation of Union support (Total eligible cost or public eligible cost)	Union support (a)	National counterpart (b) = (c) + (d)	Indicative breakdown of national counterpart		Total funding (e) = (a) + (b)	Co-financing rate (f) = (a) / (e) (2)	EIB contributions (g)	Main allocation		Performance reserve		Performance reserve amount as proportion of total Union support (l) = (j) / (a) * 100
						National public funding (c)	National private funding (d) (1)				Union support (h) = (a) - (j)	National Counterpart (i) = (b) - (k)	Union support (j)	National Counterpart (k) = (b) * ((j) / (a))	
1	ERDF	More developed	Total	20 340 000,00	20 340 000,00	20 340 000,00	0,00	40 680 000,00	50,00%	0,00	19 119 600,00	19 119 600,00	1 220 400,00	1 220 400,00	6,00%
10	ERDF	More developed	Total	6 360 000,00	6 360 000,00	6 360 000,00	0,00	12 720 000,00	50,00%		6 360 000,00				
11	ESF	More developed	Total	9 910 000,00	9 910 000,00	9 910 000,00	0,00	19 820 000,00	50,00%		9 910 000,00				
2	ESF	More developed	Total	46 210 000,00	46 210 000,00	46 210 000,00	0,00	92 420 000,00	50,00%		43 437 400,00	43 437 400,00	2 772 600,00	2 772 600,00	6,00%
3	ESF	More developed	Total	11 250 000,00	11 250 000,00	11 250 000,00	0,00	22 500 000,00	50,00%		10 575 000,00	10 575 000,00	675 000,00	675 000,00	6,00%
4	ESF	More developed	Total	221 330 000,00	221 330 000,00	221 330 000,00	0,00	442 660 000,00	50,00%		207 876 200,00	207 876 200,00	13 453 800,00	13 453 800,00	6,08%
5	ERDF	More developed	Total	88 600 000,00	88 600 000,00	52 820 000,00	35 780 000,00	177 200 000,00	50,00%		83 284 000,00	83 284 000,00	5 316 000,00	5 316 000,00	6,00%
6	ERDF	More developed	Total	18 500 000,00	18 500 000,00	16 500 000,00	2 000 000,00	37 000 000,00	50,00%		17 390 000,00	17 390 000,00	1 110 000,00	1 110 000,00	6,00%
7	ERDF	More developed	Total	44 500 000,00	44 500 000,00	44 500 000,00	0,00	89 000 000,00	50,00%		41 830 000,00	41 830 000,00	2 670 000,00	2 670 000,00	6,00%
8	YEI		Total	2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00	0,00	5 800 000,00	50,00%		2 900 000,00				
9	ERDF	More developed	Total	8 700 000,00	8 700 000,00	8 700 000,00	0,00	17 400 000,00	50,00%		8 178 000,00	8 178 000,00	522 000,00	522 000,00	6,00%
Total	ERDF	More developed		187 000 000,00	187 000 000,00	149 220 000,00	37 780 000,00	374 000 000,00	50,00%		176 161 600,00	176 161 600,00	10 838 400,00	10 838 400,00	6,00%
Total	ESF	More developed		288 700 000,00	288 700 000,00	288 700 000,00	0,00	577 400 000,00	50,00%		271 798 600,00	271 798 600,00	16 901 400,00	16 901 400,00	5,85%
Total	YEI			2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00	0,00	5 800 000,00	50,00%		2 900 000,00	2 900 000,00	0,00	0,00	0,00%

Priority axis	Fund	Category of region	Basis for calculation of Union support (Total eligible cost or public eligible cost)	Union support (a)	National counterpart (b) = (c) + (d)	Indicative breakdown of national counterpart		Total funding (e) = (a) + (b)	Co-financing rate (f) = (a) / (e) (2)	EIB contributions (g)	Main allocation		Performance reserve		Performance reserve amount as proportion of total Union support
						National public funding (c)	National private funding (d) (1)				Union support (h) = (a) - (j)	National Counterpart (i) = (b) - (k)	Union support (j)	National Counterpart (k) = (b) * ((j) / (a))	(l) = (j) / (a) * 100
Grand total				478 600 000,00	478 600 000,00	440 820 000,00	37 780 000,00	957 200 000,00	50,00%	0,00	450 860 200,00	450 860 200,00	27 739 800,00	27 739 800,00	6,04%

(1) To be completed only when priority axes are expressed in total costs.

(2) This rate may be rounded to the nearest whole number in the table. The precise rate used to reimburse payments is the ratio (f).

Table 18b: Youth Employment Initiative - ESF and YEI specific allocations (where appropriate)

Priority axis	Fund	Category of region	Basis for calculation of Union support (Total eligible cost or public eligible cost)	Union support (a)	National counterpart (b) = (c) + (d)	Indicative breakdown of national counterpart		Total funding (e) = (a) + (b)	Co-financing rate (f) = (a)/(e) (2)
						National public funding (c)	National private funding (d) (1)		
8	ESF	Less developed	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
8	ESF	Transition	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
8	ESF	More developed	Total	2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00	0,00	5 800 000,00	50,00%
8	YEI		Total	2 900 000,00				2 900 000,00	100,00%
8	Total			5 800 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00	0,00	8 700 000,00	66,67%
Total				5 800 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00	0,00	8 700 000,00	66,67%

Ratio	%
Ratio of ESF for less developed regions	0,00%
Ratio of ESF for transition regions	0,00%
Ratio of ESF for more developed regions	100,00%

(1) To be completed only when priority axes are expressed in total costs.

(2) This rate may be rounded to the nearest whole number in the table. The precise rate used to reimburse payments is the ratio (f).

Table 18c: Breakdown of the financial plan by priority axis, fund, category of region and thematic objective

Priority axis	Fund	Category of region	Thematic objective	Union support	National counterpart	Total funding
1	ERDF	More developed	Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	5 000 000,00	5 000 000,00	10 000 000,00
1	ERDF	More developed	Promoting social inclusion, combating poverty and any discrimination	15 340 000,00	15 340 000,00	30 680 000,00
2	ESF	More developed	Promoting sustainable and quality employment and supporting labour mobility	46 210 000,00	46 210 000,00	92 420 000,00
3	ESF	More developed	Promoting social inclusion, combating poverty and any discrimination	11 250 000,00	11 250 000,00	22 500 000,00
4	ESF	More developed	Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning	221 330 000,00	221 330 000,00	442 660 000,00
5	ERDF	More developed	Strengthening research, technological development and innovation	42 600 000,00	42 600 000,00	85 200 000,00
5	ERDF	More developed	Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF)	46 000 000,00	46 000 000,00	92 000 000,00
6	ERDF	More developed	Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies	18 500 000,00	18 500 000,00	37 000 000,00
7	ERDF	More developed	Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	44 500 000,00	44 500 000,00	89 000 000,00
8	YEI		Promoting sustainable and quality employment and supporting labour mobility	2 900 000,00	2 900 000,00	5 800 000,00
9	ERDF	More developed	Promoting climate change adaptation, risk prevention and management	5 350 000,00	5 350 000,00	10 700 000,00
9	ERDF	More developed	Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	3 350 000,00	3 350 000,00	6 700 000,00
Total				462 330 000,00	462 330 000,00	924 660 000,00

Table 19: Indicative amount of support to be used for climate change objectives

Priority axis	Indicative amount of support to be used for climate change objectives (€)	Proportion of the total allocation to the operational programme (%)
1	8 136 000,00	1,79%
7	267 000 000,00	58,84%
9	12 180 000,00	2,68%
Total	287 316 000,00	63,32%

4. INTEGRATED APPROACH TO TERRITORIAL DEVELOPMENT

Description of the integrated approach to territorial development taking into account the content and objectives of the operational programme having regard to the Partnership Agreement and showing how it the operational programme contributes to the accomplishment of the objectives of the operational programme and expected results

4.1 Community-led local development (where appropriate)

The approach to the use of community-led local development instruments and the principles for identifying the areas in where they will be implemented

4.2 Integrated actions for sustainable urban development (where appropriate)

Where appropriate the indicative amount of ERDF support for integrated actions for sustainable urban development to be implemented in accordance with the provisions under Article 7(2) of Regulation (EU) No 1301/2013 and the indicative allocation of ESF support for integrated action.

Table 20: Integrated actions for sustainable urban development – indicative amounts of ERDF and ESF support

Fund	ERDF and ESF support (indicative) (€)	Proportion of fund's total allocation to programme
Total ESF	0,00	0,00%
Total ERDF	0,00	0,00%
TOTAL ERDF+ESF	0,00	0,00%

4.3 Integrated Territorial Investment (ITI) (where appropriate)

The approach to the use of Integrated Territorial Investments (ITIs) (as defined in Article 36 of Regulation (EU) No 1303/2013) other than in cases covered by 4.2, and their indicative financial allocation from each priority axis.

SECTION 4. APPROCHE INTÉGRÉE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

4.3. Investissement territorial intégré (ITI)

Le diagnostic francilien a mis en exergue les disparités infrarégionales et la situation inégale en Ile-de-France. **La démarche ITI couvre huit objectifs thématiques** et intègre les différentes dimensions d'un projet de territoire (économique, social et environnemental), en faveur des zones urbaines défavorisées (à l'exception de l'objectif 5 consacré aux projets interrégionaux du Bassin de la Seine).

Une dizaine de projets urbains intégrés seront soutenus. Chaque projet doit mobiliser a minima deux objectifs thématiques (cf annexe section 4 -1 : illustration des ITI).

A- Fondements de l'approche territoriale francilienne

Cette approche **s'inscrit en cohérence avec les autres politiques territoriales**, en maximisant l'effet levier des fonds, encouragé par l'Union.

La région opte pour la mise en œuvre d'une stratégie urbaine intégrée :

- en visant **les territoires faisant déjà l'objet d'une contractualisation**;
- au moyen **d'appels à projets**.

B- Des territoires ciblés en cohérence avec les contractualisations en cours

Sont éligibles les territoires **qui cumulent les deux critères suivants**:

- **une contractualisation dans le cadre de la politique de la ville**
- **et une contractualisation soit, avec la Région dans le cadre du dispositif des Pactes, soit avec l'État dans le cadre des Contrats de développement territorial (CDT).**

Ces deux types de contractualisation pourront, le cas échéant être complétés, par tout autre nouvel instrument régional ou national (ex Grand Paris).

B1- Les territoires de la politique de la ville

Géographie actuelle

Depuis son origine, la politique de la ville a eu pour objectif la prise en compte des territoires en difficulté, au sein des villes.

Il existe aujourd'hui en France 751 ZUS (Zone Urbaine Sensible), **dont 157 en Ile de France où vivent 1 322 138 personnes.**

Nouvelle géographie

La loi pour « la cohésion urbaine et la ville » de 2013 qui identifie la nouvelle géographie se base sur :

- **Un critère unique de la pauvreté** : la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de référence. **(cf annexe section 4 -2 : carte nombre de ZUS par commune)**
- **Une nouvelle méthode d'identification des zones**
- **Un contrat unique de ville** visant la simplification des dispositifs.

La carte ci-après donne à voir **les disparités de situation de pauvreté entre les départements franciliens au regard du critère du revenu médian (cf annexe section 4 -3 : carte du revenu médian).**

Si le revenu médian francilien est supérieur de 19,3%, soit un écart de 294 €, à celui de l'ensemble des autres régions, en revanche, le 1er décile de revenus des ménages, est inférieur de 4 % à celui des ménages de province.

On observe ainsi des profils contrastés de revenus des ménages, avec les départements qui concentrent les déciles de revenus les plus faibles que la moyenne régionale (la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise et le Val-de-Marne) les autres départements se situant dans des déciles plus élevés par rapport à la moyenne.

(cf annexe section 4 -4 : disparités départementales des revenus franciliens)

B2- Les autres contractualisations régionales

Il s'agit des territoires ayant contractualisé :

- **Soit, avec la Région dans le cadre du dispositif des Pactes**
- **soit avec l'État dans le cadre des Contrats de développement territorial (CDT).**

Les Pactes créés par le Conseil régional d'Ile-de-France ont fait l'objet d'un élargissement de leurs champs d'intervention de la stratégie régionale de développement économique et d'innovation 2011-2014. Cette stratégie sera renouvelée en 2015.

(cf annexe section 4 -5 : carte des PACTES)

C- Des appels à projets pour identifier les projets intégrés

- **Un appel à projets** sera mis en place selon les principes suivants :
- Les candidatures doivent témoigner de l'implication des composantes territoriales publiques et privées
- Le dossier doit faire état d'un engagement des parties prenantes
- Au-delà de la dimension territoriale les candidats devront démontrer :
 - l'existence d'une stratégie réaliste;
 - l'existence d'une gouvernance bien identifiée;
 - la cohérence du projet avec les stratégies régionales ;
 - la prise en compte des orientations du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets de Chantiers (PREDEC) ;
 - la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE trame verte et bleue).
- Les candidats devront également faire état avec précision de la structure porteuse du projet urbain qui sera une structure intercommunale qui a un rôle de chef de file (EPCI);
- Les opérations inscrites dans les projets urbains peuvent être portées par des maîtres d'ouvrage communaux (villes, associations, entreprises, etc...) ;
- Les opérations pourront se situer en dehors du périmètre strict du quartier prioritaire, dans la mesure où elles visent au développement de ce quartier.

La dotation totale du volet urbain représente 20 % de la dotation globale du POR FEDER-FSE.

Table 21: Indicative financial allocation to ITI other than those mentioned under point 4.2 (aggregate amount)

Priority axis	Fund	Indicative financial allocation (Union support) (€)
1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens	ERDF	18 000 000,00
2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration	ESF	10 000 000,00

Priority axis	Fund	Indicative financial allocation (Union support) (€)
durable dans l'emploi		
3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion	ESF	6 000 000,00
4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences	ESF	18 350 000,00
5 - Renforcer les facteurs de compétitivité	ERDF	16 000 000,00
6 - Diversifier et améliorer les applications TIC	ERDF	4 000 000,00
7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	ERDF	22 250 000,00
Total		94 600 000,00

4.4 The arrangements for interregional and transnational actions, within the operational programme, with beneficiaries located in at least one other Member State (where appropriate)

4.5 Contribution of the planned actions under the programme to macro-regional and sea basin strategies, subject to the needs of the programme area as identified by the Member State (where appropriate)

(Where the Member State and regions participate in macro-regional strategies and sea basin strategies).

5. SPECIFIC NEEDS OF GEOGRAPHICAL AREAS MOST AFFECTED BY POVERTY OR TARGET GROUPS AT HIGHEST RISK OF DISCRIMINATION OR SOCIAL EXCLUSION (WHERE APPROPRIATE)

5.1 Geographical areas most affected by poverty/target groups at highest risk of discrimination or social exclusion

En Île-de-France 1 322 138 personnes vivent dans les **157 zones urbaines sensibles (ZUS)** que compte la région (plus du quart de l'effectif national), soit 11% de la population francilienne.

Les ZUS correspondent à la géographie prioritaire de politique de la ville définie par l'Etat. Celle-ci est en cours de redéfinition et ne sera connue qu'ultérieurement (voir section 4).

Les habitants des territoires zones urbaines sensibles de la politique de la ville rencontrent des difficultés importantes; mais connaissent néanmoins des réalités diverses.

Les ZUS franciliennes présentent une grande diversité de situations. Le classement (en groupes A, B, C, D, E) des ZUS par l'INSEE permet d'illustrer ces disparités régionales.

Les ZUS franciliennes concentrent également de fortes disparités sociales et des situations d'exclusion différenciées en particulier pour les femmes:

- un quart des familles vivant en ZUS sont monoparentales. Elles représentent 28 % de foyers à bas revenu et sont constituées à 97 % par des femmes
- 41% des femmes allocataires sont à bas revenus pour 22% des hommes
- Le taux d'activité des femmes résidant dans les ZUS est de 60,8% contre 66% pour les femmes résidant dans leurs unités urbaines
- un taux d'inactivité plus important pour les femmes que pour les hommes : près d'une femme sur trois, âgées entre 25 et 59 ans, est inactive en 2010, en ZUS (+2.8 points par rapport 2009).

Au sein de la population résidant dans les ZUS sont surreprésentés les publics éprouvant des difficultés marquées pour accéder à un emploi durable, soit :

- une population jeune : 24% ont moins de 14 ans (20% en Ile-de-France). Les jeunes issus de l'immigration connaissent des difficultés particulières pour accéder à un emploi pérenne.
- Ces difficultés ont pour origine les qualifications professionnelles moins adaptées d'une part des populations immigrées, mais également les discriminations exercées à leur encontre. Celles-ci sont liées avant tout au lieu de domiciliation, à l'apparence, au patronyme.
- parmi les 570 000 personnes actives vivant en ZUS, 21% sont de nationalité étrangère
- des actifs peu ou pas diplômés, en particulier des jeunes : parmi les résidents âgés de 15 ans et plus, 2/3 ont un niveau de diplôme inférieur au bac,

- 16 % des demandeurs d'emploi franciliens immédiatement disponibles inscrits à Pôle emploi résident en ZUS en mars 2012 (11 % en France métropolitaine).

B situation particulière des « Roms migrants » en Île-de-France

Les Roms vivant en Île-de-France présentent une grande diversité sur le plan des origines géographiques, des caractéristiques sociales, démographiques, linguistiques, sur le plan du parcours et des projets migratoires.

L'analyse sur les conditions de vie des populations Roms vivant en France et sur les actions mises en place en leur direction souligne les logiques parfois contradictoires des différentes politiques publiques, ainsi que la faible coordination au sein des institutions et entre celles-ci. En effet, les Roms se trouvent fréquemment au cœur de tensions entre les politiques migratoires, sécuritaires, sanitaires et sociales, les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement, etc. Et la politisation de « la question rom » à partir de l'été 2010 a probablement contribué à renforcer les tensions entre ces différentes politiques ainsi qu'entre les différents niveaux de décisions et de compétences .

On identifie trois types de discriminations dont sont, en particulier, victimes les Roms :

- **l'habitat :**

Selon le rapport d'«évaluation des dispositifs d'accompagnement des personnes présentes dans les campements» du gouvernement en date de mai 2013, il y aurait 11693 personnes Roms réparties dans 220 campements en Ile-de-France.

La Région Ile-de-France concentre ainsi la moitié de la population Roms en France. Cette population étant répartie de manière très variable entre les 5 départements.

La grande majorité des terrains ou «campements» où sont installées ces populations n'est pas couverte en infrastructures (accès à l'eau potable, à l'électricité, ramassage des déchets ménagers, présence de toilettes...).

L'absence d'électricité conduit à des installations artisanales (bougies, poêles à bois, gaz butane, etc.) présentant des risques d'accidents majeurs.

Malgré une tendance à la sédentarisation, la plupart continuent de vivre en résidences mobiles, le plus souvent en caravanes. La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage oblige l'ensemble des communes de plus de 5000 habitants à prévoir une aire d'accueil, sous peine de sanctions financières. Certaines communes ont aussi mis en place des terrains familiaux locatifs, permettant ainsi aux populations qui le souhaitent une résidence en caravane « sédentarisée ».

Selon un rapport réalisé en 2012 par l'Observatoire Régional de l'accueil et de l'habitat en Ile-de-France, ce sont 10 000 personnes qui séjournent ou habitent sur une aire d'accueil ou un terrain familial locatif. Environ 17 000 personnes de plus le souhaiteraient mais ne le peuvent faute d'équipements.

- **la scolarisation :**

Selon les estimations, les enfants en âge d'aller à l'école représentent entre un tiers et la moitié des populations roms présentes sur le territoire. Ces 5 000 à 7 000 enfants sont arrivés ou arriveront à 16 ans sans avoir jamais ou presque été à l'école. Pour les quelques enfants répertoriés comme «scolarisés», il s'agit parfois d'une parenthèse elle-même chaotique, entrecoupée par les absences et les retards.

En contradiction avec la loi[1], certaines mairies refusent l'inscription des enfants sous prétexte qu'accepter de scolariser les enfants Roms signifierait accepter qu'ils squattent le territoire communal.

Les enjeux de la non scolarisation portent sur :

- les perspectives d'insertion par le travail,
- l'émergence d'une génération de jeunes analphabètes qui n'auront de fait pas les outils en main pour être autonomes au sein de la société française.
- **la santé :**

Les enquêtes réalisées par Médecins du Monde rapportent des indicateurs très préoccupants :

- la santé materno-infantile l'est particulièrement : seule une femme sur dix est suivie pendant sa grossesse. La mortalité néo-natale est 9 fois plus élevée que la moyenne française.
- la couverture vaccinale n'est à jour que pour 13 à 22 % des personnes adultes et enfants confondus.
- les Roms, comme toutes les personnes vivant en condition de grande précarité sur des bidonvilles et dans des squats, développent de nombreuses maladies infectieuses (infections des voies respiratoires, gastro-intestinales) ainsi que de sérieux problèmes pulmonaires et cardio-vasculaires. Le nombre de cas de tuberculose diagnostiqués est extrêmement élevé.

Ces situations discriminantes résultent essentiellement d'un manque d'information et de la barrière de la langue.

[1] Article L131-1 du Code de l'Education

5.2 Strategy to address the specific needs of geographical areas most affected by poverty/target groups at highest risk of discrimination or social exclusion, and where relevant, the contribution to the integrated approach set out in the Partnership Agreement

- Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, le volet urbain francilien privilégiera les actions au bénéfice des habitants des quartiers en difficultés relevant de ces zones (voir section 4) ;

- Les collectivités et organismes représentant ces territoires recevront un soutien particulier en termes d'ingénierie de projet et d'accompagnement pour faciliter leur accès à des financements disponibles. La Région s'appliquera ainsi à favoriser la réalisation de projets étendus à l'ensemble des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement urbain, dans le souci d'une approche intégrée de ces problématiques.

Table 22: Actions to address specific needs of geographical areas most affected by poverty/target groups at highest risk of discrimination or social exclusion

Target group/geographical area	Main types of planned action as part of integrated approach	Priority axis	Fund	Category of region	Investment priority
Géographie prioritaire de la politique de la ville + Zones urbaines des Pactes ou tout autre instrument de contractualisation régionale	- Etudes et travaux de restauration et de création de continuités écologiques	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens	ERDF	More developed	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
Géographie prioritaire de la politique de la ville + Zones urbaines des Pactes ou tout autre instrument de contractualisation régionale	-Construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics de proximité ; -Construction, aménagement ou rénovation de locaux en vue de l'accueil d'activités économiques, commerciales ou artisanales.	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens	ERDF	More developed	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas
Populations marginalisées telles que les Roms	Action visant résorber l'habitat précaire et les campements illicites des populations marginalisées telles que les Roms	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens	ERDF	More developed	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas
Populations marginalisées telles que les Roms	-Actions visant à intégrer socio économiquement les populations telles que les Roms	3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion	ESF	More developed	9ii - Socio economic integration of marginalised communities such as the Roma
Géographie prioritaire de la politique de la ville + Zones urbaines des Pactes ou tout autre instrument de contractualisation régionale	-Actions visant la diminution de la précarité énergétique dans les quartiers prioritaires tout en prenant en compte les impacts en termes de coûts pour les publics cibles	7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	ERDF	More developed	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

6. SPECIFIC NEEDS OF GEOGRAPHICAL AREAS WHICH SUFFER FROM SEVERE AND PERMANENT NATURAL OR DEMOGRAPHIC HANDICAPS (WHERE APPROPRIATE)

Sans objet.

7. AUTHORITIES AND BODIES RESPONSIBLE FOR MANAGEMENT, CONTROL AND AUDIT AND THE ROLE OF RELEVANT PARTNERS

7.1 Relevant authorities and bodies

Table 23: Relevant authorities and bodies

Authority/body	Name of authority/body and department or unit	Head of authority/body (position or post)
Managing authority	Région Ile-de-France	Président du Conseil Régional Ile-de-France
Certifying authority	Direction Régionale des Finances Publiques	Directeur Régional des Finances publiques
Audit authority	Commission Interministerielle de coordination des contrôles	Président de la Commission Interministerielle de coordination des contrôles

7.2 Involvement of relevant partners

7.2.1 Actions taken to involve the relevant partners in the preparation of the operational programme, and the role of those partners in the implementation, monitoring and evaluation of the programme

La préparation et la mise en œuvre des programmes sont assurées dans le respect du principe de partenariat conformément à l'article 5 du règlement général.

Les services de l'Etat seront étroitement associés par les conseils régionaux à la mise en œuvre des fonds européens dans des comités Etat-Région. Le président du conseil régional et le préfet de région assureront une coprésidence des comités de suivi inter-fonds.

Ces comités, associant le partenariat régional, permettront de donner une vision partagée des fonds utilisés au niveau régional quelle que soit l'autorité de gestion en charge.

Les comités de suivi et les comités de programmation seront communs aux deux fonds afin d'assurer le caractère complémentaire et coordonner des différentes interventions du programme européen.

Quatre outils ont été mobilisés pour assurer le processus de concertation :

- Consultation écrite
- Réunion collective de restitution

- Ateliers thématiques
- Site extranet dédié

Le schéma, ci-après, récapitule le calendrier de mobilisation du partenariat élargi :

- **14 juin - 5 juillet 2013** : Consultation écrite du partenariat régional élargi sur le projet d'une première version intermédiaire ;
- **10 juillet 2013** : Séminaire régional de présentation des contributions reçues dans le cadre de la consultation écrite et de préparation d'une seconde version intermédiaire ;
- **22 au 25 juillet 2013** : Organisation de 4 groupes thématiques dans le cadre du partenariat élargi pour l'élaboration de la V1 ;
- **26 juillet au 6 septembre 2013** : Consultation écrite du partenariat régional élargi sur le projet de seconde version intermédiaire ;
- **23 janvier 2014** : Réunion du partenariat élargi de présentation et validation d'un projet de version finale.

Pour l'axe interrégional n° 9 dédié à la prévention des risques climatiques et à la promotion de la biodiversité du bassin de la Seine, une procédure de consultation spécifique a été mise en œuvre :

- **25 septembre 2013** : consultation du Comité technique (COTECH) du Plan Seine en amont de la production de la seconde version intermédiaire ;
- **5 - 31 décembre 2013** : consultation écrite du Comité de pilotage (COPIL) du Plan Seine sur la base de la seconde version intermédiaire qui a donné lieu à plusieurs retours écrits
- **8 janvier 2014** : réunion technique des Conseils régionaux du bassin de Seine (audioconférence)
- **6 mars 2014** : restitution écrite des résultats du processus de consultation.

Par ailleurs, en raison du fait urbain fort en région Ile-de-France, le Conseil régional a instauré un dialogue continu avec les autorités urbaines, actrices des projets urbains intégrés lors de la période 2007-2013.

Ce dialogue a permis de préciser les attentes de ces porteurs de projets et d'affiner leur rôle dans la mise en place de la programmation 2014-2020.

Les résultats des consultations du partenariat régional élargi ont pris la forme de fiches contributives qui ont été intégrées aux différentes versions intermédiaires du programme.

De même, les relevés de conclusions des groupes thématiques ont été formalisés et mis à disposition de l'ensemble des participants avant d'être intégrés aux versions successivement produites.

7.2.1.2 Gouvernance mis en place dans la programmation 2014-2020

Afin de garantir la complémentarité et la cohérence d'intervention des fonds européens en région, un comité de suivi coprésidé par le Président du Conseil Régional et le Préfet, pilotera les programmes.

Instance partenariale stratégique, ce comité de suivi joue un rôle essentiel dans la programmation 2014-2020 en concourt à une coordination renforcée entre les fonds européens en région et entre les fonds et les autres moyens de financement régionaux et nationaux.

Il lui revient de garantir la bonne mise en œuvre des FESI au niveau régional au moyen d'un dialogue stratégique étroit et continu entre la Région, l'Etat et les partenaires du programme.

Le comité de suivi régional des programmes européens est commun aux programmes et Fonds Européens Structurels d'Investissement mis en œuvre en région Ile-de-France pour la période 2014-2020, soit :

- Le programme opérationnel régional du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE)
- Le programme de développement rural du Fonds européen agricole de développement rural (FEADER).

Ce comité permet notamment de :

- présenter aux principales parties prenantes des programmes européens l'ensemble des interventions des différents fonds mis en œuvre au niveau régional ainsi que les travaux de suivi propres à chaque fonds ;
- Débattre de la complémentarité des lignes de partage entre les fonds pour adapter, le cas échéant, les programmes validés par la commission européenne ;
- mettre en lumière les approches innovantes, notamment en termes de partenariat et de mise en œuvre et faire émerger les bonnes pratiques,
- Promouvoir les actions conduites au titre du plan de communication régional.

Il portera une attention particulière au respect de l'Accord régional entre l'Etat et la Région Île-de-France relatif aux lignes de partage entre le volet déconcentré du programme opérationnel national FSE 2014-2020 «Emploi Inclusion» et le programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 « Investissement pour la croissance et l'emploi ».

Concomitamment à sa mise en place, ce comité sera amené à approuver un règlement intérieur conforme aux dispositions de l'article 11 de l'acte délégué relatif au code de bonne conduite sur le partenariat.

Le règlement intérieur tiendra en outre compte des dispositions suivantes :

- Article 12 concernant la protection des données, la confidentialité et les conflits d'intérêt ;
- Article 13 relatif à la participation des partenaires concernés dans la préparation des appels à propositions ;
- Article 14 relatif à la participation des partenaires concernés à la préparation des rapports d'avancement ;
- Article 15 relatif à la participation des partenaires concernés au suivi des programmes.
- Article 16 relatif à la participation de partenaires à l'évaluation des programmes

Le comité de suivi sera composé de l'ensemble des partenaires qui ont eu part à la préparation des programmes, avec une attention particulière à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et à la non-discrimination.

Pour l'axe interrégional n° 9 dédié à la prévention des risques climatiques et à la promotion de la biodiversité du bassin de la Seine, un temps sera consacré, lors du Comité de suivi du programme opérationnel régional, à rapporter les échanges tenus dans le cadre d'une séance de travail préalable dédiée à l'axe, et qui associe les représentants du comité de massif ou de fleuve correspondant.

A cet effet, le comité de suivi associera le préfet coordinateur de bassin et les représentants de l'espace interrégional, qui seront consultés sur les seules questions relatives à l'espace concerné.

7.2.2.3 Mise en place d'une offre d'animation territoriale

Il est proposé de créer un réseau d'animation territoriale regroupant l'ensemble des organismes associés à la mise en œuvre des crédits FEDER, FSE et FEADER des programmes régionaux de la période 2014-2020, soit :

- Les huit départements ;
- les organismes intermédiaires éventuellement associés à la mise en œuvre du POR FEDER-FSE;
- Les collectivités ou structures de coopération intercommunale en charge du «chef-de-filat» des ITI de la période 2014-2020 ;
- Les Groupes d'action locale sélectionnés au titre du programme Leader du FEADER.

Le but de ce réseau est de :

- Mutualiser les actions d'information et d'animation ;
- S'associer aux missions d'appui au montage de projet et de suivi des actions sélectionnées ;
- Concourir à la professionnalisation des acteurs sur la base d'un référentiel métier commun.

L'ensemble des ressources-métier concourant à la gestion et au contrôle des FESI seront mis à la disposition du réseau d'animation territoriale au moyen d'un extranet dédié.

Des séminaires et des sessions de formation seront en outre régulièrement proposés afin de développer une culture de gestion en réseau avec l'ensemble du partenariat régional et de favoriser les échanges et transferts de bonnes pratiques.

7.2.2 *Global grants* (for the ESF, where appropriate)

La mise en place d'organismes intermédiaires associés à la gestion des crédits du Fonds social européen est en cours d'examen. Le choix final de ces organismes est notamment conditionné à la redéfinition des compétences dévolues aux Régions en matière de formation continue, telle que résultant du nouveau cadre de la décentralisation.

7.2.3 *Allocation of an amount for capacity building* (for the ESF, where appropriate)

8. COORDINATION BETWEEN THE FUNDS, THE EAFRD, THE EMFF AND OTHER UNION AND NATIONAL FUNDING INSTRUMENTS, AND WITH THE EIB

The mechanisms to ensure coordination between the Funds, the European Agricultural Fund for Rural Development (EAFRD), the European Maritime and Fisheries Fund (EMFF) and other Union and national funding instruments, and with the European Investment Bank (EIB), taking into account the relevant provisions laid down in the Common Strategic Framework.

8.1 Articulation entre le programme opérationnel Ile-de-France et les autres programmes opérationnels régionaux de l'Axe interrégional Seine

Articulation entre le programme opérationnel Ile-de-France et les programmes opérationnels des régions du Bassin de la Seine

L'axe inter-régional couvre l'ensemble du bassin hydrographique de la Seine, et concerne à ce titre huit régions ou parties de régions : Bourgogne, Champagne-Ardenne, Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Basse-Normandie et de façon plus marginale Lorraine et Centre.

Les priorités d'investissement 5a, 5b et 6d mobilisées dans le programme opérationnel Ile-de-France (axe Seine dédié à la prévention des risques climatiques et à la promotion de la biodiversité du bassin de la Seine), ne couvriront que les projets mis en œuvre par la DRIEE qui bénéficiera d'une subvention globale.

Afin d'éviter un chevauchement entre les priorités retenues par les autres POR et le présent programme, le Comité mis en place pour la gouvernance des projets du Bassin de la Seine assurera en amont la mise en œuvre des projets ainsi que la cohérence entre la stratégie de la Seine et les programmes opérationnels régionaux.

8.2 Articulation entre le programme opérationnel Ile-de-France et les programmes INTERREG

Le territoire de l'Ile-de-France est éligible à 2 programmes de coopération territoriale. Le **programme transnational INTERREG VB Europe du Nord-Ouest** et le **programme interrégional INTERREG Europe VC**.

Les programmes de coopération territoriale privilégient des Objectifs thématiques proches du programme Ile de France avec un accent porté sur l'innovation, la promotion d'une économie à faible émission de carbone, et la protection de l'environnement.

Les programmes de coopération permettront de financer des opérations de benchmarking, de renforcement des connaissances, compétences et pratiques ou de capitalisation à l'échelle transnationale et interrégionale, en lien avec des investissements éligibles sur le PO régional, et renforcer ainsi leur efficacité.

Le comité de suivi INTERREG veillera à diffuser l'information sur les projets de coopération mis en œuvre par des acteurs de la région Ile-de-France, et à prendre en compte les résultats du programme INTERREG Europe concernant l'amélioration des

politiques régionales dans les domaines de l'innovation et de l'environnement (plus particulièrement sur les priorités 1b et 3 d).

8.3 Articulation entre le programme opérationnel Ile-de-France et les instruments européens

La coordination avec les autres instruments de l'Union européenne sera mise en œuvre et recherchée par l'Autorité de gestion, notamment par la direction des financements européens, qui comprendra un chargé de mission Programmes d'actions communautaires.

Les programmes identifiés pour lesquels une synergie sera recherchée sont les suivants :

- Horizon 2020 :

Sur les domaines d'innovation stratégiques de la S3 qui feront appel au programme Horizon 2020. Il pourra être prévu que la gouvernance de la S3 prévoit un dispositif de coordination entre les différents fonds.

- Cosme :

L'articulation est à prévoir avec la PI 3d, en ce qui concerne les outils d'ingénierie financière (à prévoir dans l'évaluation ex ante des instruments financiers). Voir si la gouvernance de la S3 peut permettre la coordination entre les différents outils

- Erasmus pour tous :

L'articulation est à prévoir avec la PI 10.3 du FSE en ce qui concerne la mobilité européenne, notamment en s'appuyant sur une différenciation des publics (PO : demandeurs d'emploi / Erasmus : personnes en cursus scolaire, apprentissage...)

- LIFE + :

L'articulation est à prévoir en particulier avec l'axe 7 Bassin de la Seine.

- Fonds asile et migration :

Une complémentarité sera recherchée avec la PI 9b de l'axe 1 et avec la PI 9.3 de l'axe 3.

- Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (PROGRESS, EURES) :

L'articulation est à prévoir avec les axes 2 et 3 – Une articulation sera particulièrement recherchée sur les projets d'innovation sociale et d'expérimentation en matière de politique sociale.

L'objectif poursuivi par l'Autorité de gestion est la synergie entre les fonds mais également offrir aux bénéficiaires potentiels la possibilité de trouver le financement européen le plus adapté à leurs projets.

8.4 Articulation entre les fonds

8.4.1 Articulation entre le PO Région et les PON FSE et IEJ

Les acteurs régionaux sont en cours d'élaboration d'un accord à l'échelle régionale identifiant les lignes de partage suivantes :

- La PI 8.3 relevant de l'objectif thématique 8 :
- sera exclusivement mobilisée par le PO régional FEDER-FSE dans le cadre d'actions de sensibilisation, promotion ou prestations d'accompagnement individuel ou collectif favorisant la reprise ou la création d'activité.
- La PI 8.2 relevant de l'objectif thématique 8 :
- sera mobilisée par le PON IEJ dans le cadre d'actions concourant à la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse.

A noter que le PON IEJ précise « Dans les régions éligibles à l'IEJ, les actions à destination des jeunes NEET mobiliseront prioritairement le fonds FSE/IEJ en 2014-2015. Les actions bénéficiant aux jeunes NEET mais qui ne sont pas éligibles à l'IEJ (par exemple, lorsqu'il s'agit de soutien aux structures) pourront être financées par le fonds FSE de droit commun dans le cadre du Programme opérationnel national FSE, afin de maximiser l'efficacité des dispositifs soutenus dans le cadre de l'IEJ. »

- sera mobilisée dans le PO régional FEDER-FSE dans le cadre d'une subvention globale accordée au Conseil général de la Seine Saint Denis qui visera les actions portées par la PO Région (formation, apprentissage, appui à la création d'activité) et les champs relevant des compétences du Département en matière d'insertion socioprofessionnelle dans le cadre de son Programme départemental d'insertion (actions d'insertion de formation, accompagnement socioprofessionnel individualisé visant l'accès à l'emploi).
- L'objectif thématique 9 :
- sera confié aux Conseils généraux et aux PLIE pour le PO national FSE ;
- sera mobilisé uniquement notamment dans le cadre de projets urbains intégrés dans le PO régional FEDER-FSE.

Les actions visant à favoriser l'intégration des communautés marginalisées telles que les Roms seront mises en œuvre sur l'ensemble du territoire francilien.

- La PI 10.1 relevant de l'objectif thématique 10 l sera entièrement prise en charge par le PO régional.
- La PI 10.3 relevant de l'objectif thématique 10 :

- sera mobilisée par le PO national FSE dans le cadre d’actions de formation des salariés ;
- sera mobilisée dans le PO régional FEDER-FSE dans le cadre d’actions de formation des demandeurs d’emploi.

Articulation entre le FEDER/FSE et FEADER cf **tableau Annexe section 8**.

8.5 Coordination avec CPER

Les crédits relevant du CPER 2014-2020 pourront être mobilisés comme contreparties nationales des crédits FEDER et FSE, selon les dispositions de la circulaire du 2 août 2013 du Premier ministre relative à la préparation des CPER 2014-2020, qui mentionne clairement les synergies avec les FESI et l’articulation avec la stratégie Europe 2020.

9. EX-ANTE CONDITIONALITIES

9.1 Ex-ante conditionalities

Information on the assessment of the applicability and the fulfilment of ex-ante conditionalities (optional).

Table 24: Applicable ex-ante conditionalities and assessment of their fulfilment

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
G.1 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union anti-discrimination law and policy in the field of ESI Funds.	3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion	Yes
G.2 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union gender equality law and policy in the field of ESI Funds.	3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion	Yes
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion 4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences	Yes
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion 4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences	Yes
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	5 - Renforcer les facteurs de compétitivité 6 - Diversifier et améliorer les applications TIC	Yes
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens 2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi 3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion 4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences 5 - Renforcer les facteurs de compétitivité	Partially

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
	6 - Diversifier et améliorer les applications TIC 7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone 8 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis 9 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve	
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	5 - Renforcer les facteurs de compétitivité	Yes
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	6 - Diversifier et améliorer les applications TIC	Yes
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	Yes
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	Yes
T.04.3 - Actions have been carried out to promote the production and distribution of renewable energy sources.	7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	Yes
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	9 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve	Yes

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
T.08.2 - Self-employment, entrepreneurship and business creation: the existence of a strategic policy framework for inclusive start-up.	2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	Yes
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion	Partially
T.10.1 - Early school leaving: The existence of a strategic policy framework to reduce early school leaving (ESL) within the limits of Article 165 TFEU.	4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences	Yes
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences	Yes

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.1 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union anti-discrimination law and policy in the field of ESI Funds.	1 - Arrangements in accordance with the institutional and legal framework of Member States for the involvement of bodies responsible for the promotion of equal treatment of all persons throughout the preparation and implementation of programmes, including the provision of advice on equality in ESI fund related activities.	Yes	Adoption du plan triennal 2013-2016 : plan régional de lutte contre les discriminations http://www.iledefrance.fr/sites/default/files/mariane/RAPCR20-13RAP.pdf	la Région Ile-de-France mène une politique volontariste dans ce domaine. Le PO s'inscrit dans ce plan afin d'impliquer les acteurs de cette thématique. Les organes en charge de la promotion de l'égalité de traitement ont été associés au processus d'élaboration du programme et le seront également dans les comités de programmation.
G.1 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union anti-discrimination law and policy in the field of ESI Funds.	2 - Arrangements for training for staff of the authorities involved in the management and control of the ESI Funds in the fields of Union anti discrimination law and policy.	Yes	Se référer à l'Accord de partenariat.	- le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'information peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.
G.2 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union gender equality law and policy in the field of ESI Funds.	2 - Arrangements for training for staff of the authorities involved in the management and control of the ESI Funds in the fields of Union gender equality law and policy as well as on gender mainstreaming.	Yes	Se référer à l'Accord de partenariat.	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'information peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.
G.2 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union gender equality law and policy in the field of ESI	1 - Arrangements in accordance with the institutional and legal framework of Member States for the involvement of bodies responsible for gender equality	Yes	http://www.iledefrance.fr/organismes-associes/centre-francilien-ressources-egalite-femmes-	- la Région Ile-de-France mène une politique pour la prise en compte transversale de l'égalité femmes hommes dans ce domaine. Le PO

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
Funds.	throughout the preparation and implementation of programmes, including the provision of advice on gender equality in ESI Fund-related activities.		hommes Plan triennal 2013-2016 : Plan régional en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	s'inscrit dans cet objectif afin d'impliquer les acteurs de cette thématique. Les organes en charge de la promotion de l'égalité femmes hommes ont été associés au processus d'élaboration du programme et le seront également dans les comités de programmation.
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	3 - Arrangements to ensure monitoring of the implementation of Article 9 of the UNCRPD in relation to the ESI Funds throughout the preparation and the implementation of the programmes.	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/afichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647	Conformément à l'article 3 de la loi du 11 février 2005 le gouvernement organise une conférence nationale du handicap à laquelle l'ensemble des partenaires participent afin de préciser les orientations nationales qui influenceront sur l'ensemble des politiques publiques en la matière
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	1 - Arrangements in accordance with the institutional and legal framework of Member States for the consultation and involvement of bodies in charge of protection of rights of persons with disabilities or representative organisations of persons with disabilities and other relevant stakeholders throughout the preparation and implementation of programmes.	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/afichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647 Cette loi vise à faire de l'accessibilité un objectif transversal des politiques publiques. Agenda 22 –votée au Conseil Régional des 13 et 14 Fév.2014	L'Agenda 22 prévoit l'action régionale sur le handicap : faciliter la formation et l'accès à l'emploi, l'accessibilité dans les transports, les lycées, les bases de loisirs ou les parcs naturels régionaux, l'insertion professionnelle, l'adaptation des logements, l'accès aux droits et aux soins... De ces deux textes découlent la prise en compte de cette priorité, les organes en charge de la prise en compte du handicap ont été associés au processus d'élaboration du programme et le seront également dans les comités

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			(lien non accessible)	de programmation.
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	2 - Arrangements for training for staff of the authorities involved in the management and control of the ESI Funds in the fields of applicable Union and national disability law and policy, including accessibility and the practical application of the UNCRPD as reflected in Union and national legislation, as appropriate.	Yes	Se référer à l'Accord de partenariat.	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'information peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	2 - Arrangements which ensure transparent contract award procedures.	Yes	Se référer à l'Accord de partenariat. http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	4 - Arrangements to ensure administrative capacity for implementation and application of Union public procurement rules.	Yes	Se référer à l' Accord de partenariat. Site collectivités locales.gouv.fr : http://www.collectivites-locales.gouv.fr/commande-publique http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics	le ministère de l'économie et des finances a mis en place un guide de bonnes pratiques concernant les marchés publics (février 2102). Par ailleurs, il assure une mission de conseil à destination des acheteurs publics par le biais de cellules juridiques.
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	3 - Arrangements for training and dissemination of information for staff involved in the implementation of the ESI funds.	Yes	Se référer à l'Accord de partenariat. http://www.legifrance.gouv.fr/af/fichTexte.do?cidTexte=JORFTEX000025364925	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'information peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	1 - Arrangements for the effective application of Union public procurement rules through appropriate mechanisms.	Yes	Se référer à l'Accord de partenariat/ http://www.legifrance.gouv.fr/af/fichCode.do?sessionId=5310F84BB7BF500901EDCED3AAE7	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			727.tpdjo11v_2?cidTexte=LEGITEXT000005627819&dateTexte=20130614 http://www.legifrance.gouv.fr/afichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025364925	
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	2 - Arrangements for training and dissemination of information for staff involved in the implementation of the ESI funds.	Yes	Se référer à l'Accord de partenariat.	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'information peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	3 - Arrangements to ensure administrative capacity for implementation and application of Union State aid rules.	Yes	Se référer à l'Accord de partenariat.	Le SGAE a notamment pour mission de coordonner les différents ministères sur les régimes d'Aide. Elle est l'interface entre les ministères et la Commission européenne. La DATAR fournit une expertise aux différentes Autorité de gestion sur les aides d'Etats en s'appuyant notamment sur les différents travaux du SGAE.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	1 - Arrangements for the effective application of Union State aid rules.	Yes	Se référer à l'Accord de partenariat. Au niveau national les textes de régime notifié d'encadrement des aides d'Etat. Par ailleurs, le CGCT impose le respect des règles en matière d'aides d'Etat : L.1511-1-1 CGCT : http://www.legifrance.gouv.fr/afichCode.do;jsessionid=88F3C5AA3BA8614A8C8E9AA546AD035B.tpdjo11v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006164492&cidTexte=LEGITEXT000006070633&dateTexte=20140416	- Impose le recensement annuel à la Région qui remonte ensuite à l'UE via l'Etat (L.1511-1 CGCT extrait : « Le conseil régional établit un rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en oeuvre sur son territoire au cours de l'année civile, dans les conditions prévues au présent chapitre, par les collectivités territoriales et leurs groupements. A cette fin, ces collectivités et groupements transmettent, avant le 30 mars de chaque année, toutes les informations relatives aux aides et régimes d'aides mis en oeuvre dans leur ressort au titre de l'année civile précédente. Ce rapport est communiqué au représentant de l'Etat dans la région avant le 30 juin de l'année suivante et, sur leur demande, aux collectivités précitées. Les informations contenues dans ce rapport permettent à l'Etat de remplir ses obligations au regard du droit communautaire. Ce rapport présente les aides et régimes d'aides mis en oeuvre sur le territoire régional au cours de l'année civile et en évalue les c

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	3 - An effective system of result indicators including: the selection of result indicators for each programme providing information on what motivates the selection of policy actions financed by the programme.	No		- un plan d'action est envisagé pour la mise en œuvre complète de ce critère. Les actions qui seront mises en œuvre sont détaillée à la section 9.2.
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	4 - An effective system of result indicators including: the establishment of targets for these indicators.	No		- un plan d'action est envisagé pour la mise en œuvre complète de ce critère. Les actions qui seront mises en œuvre sont détaillée à la section 9.2.
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	6 - Procedures in place to ensure that all operations financed by the programme adopt an effective system of indicators.	Yes	Région Ile-de-France - Direction des financements européens.	- Les attributaires de fonds européens devront obligatoirement transmettre les données relatives aux indicateurs. Le cas échéant, le versement du solde sera conditionné à la complétude et à la transmission à la Région ou tout organisme habilité par elle de toute information utile et nécessaire.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	5 - An effective system of result indicators including: the consistency of each indicator with the following requisites: robustness and statistical validation, clarity of normative interpretation, responsiveness to policy, timely collection of data.	Yes	Unité développement - Direction stratégique des territoires-service prospective et évaluation.	Le choix des indicateurs de résultat et de réalisation a fait l'objet d'un travail rigoureux en lien étroit avec les services opérationnels et les principaux partenaires de la Région. Ils ont également été analysés par l'évaluateur ex-ante. Le travail de quantification a été fait avec chaque service concerné et s'est appuyé sur la méthodologie proposée au niveau national pour les indicateurs communs et sur les enseignements de la précédente programmation. Les éléments de calcul des valeurs pour chaque indicateur figurent dans un tableau ad hoc et des fiches expliquant la méthode de définition et de fixation des valeurs ont été réalisées pour chaque indicateur. L'ensemble de ces documents est disponible auprès de l'autorité de gestion. L'autorité de gestion s'assure que chaque indicateur figurant au PO dispose d'une donnée fiable et d'une cible réaliste. Pour une partie des indicateurs de résultat, la finalisation de cette étape est prévue dans le cadre

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				du plan d'action
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	1 - Arrangements for timely collection and aggregation of statistical data with the following elements are in place: the identification of sources and mechanisms to ensure statistical validation.	Yes	Unité développement -Direction de la Stratégie et de Territoires-Service Prospective et évaluation	- le plan d'évaluation sera présenté en comité de suivi au plus tard un an après l'adoption du programme opérationnel. Il sera autant que possible articulé avec l'outil Synergie en cours d'élaboration au niveau national; - la Région Ile de France mettra des outils et des guides de procédure à destination des porteurs de projets; - la Région adaptera dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'évaluation les outils statistiques dont elle dispose pour recueillir les informations relatives aux projets soutenus.
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress	2 - Arrangements for timely collection and aggregation of statistical data with the following elements are in place: arrangements for publication and public availability of aggregated data.	Yes	Unité développement-Direction de la Stratégie et de Territoires-Service Prospective et évaluation	-Les éléments d'évaluation et les rapports annuels d'exécution seront mis à disposition sur le site internet dédié aux FESI en Ile de France. Les évaluations pourront également faire l'objet d'une publication le cas échéant.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
towards results and to undertake impact evaluation.				
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	3 - outlines measures to stimulate private RTD investment;	Yes	Stratégie de spécialisation intelligente (S3)	Les travaux de la S3, comprenant un bilan AFOM, finalisés en septembre 2013, ont atteint 2 objectifs : identifier les thématiques relatives aux enjeux socio-économiques et environnementaux et sélectionner ensuite 4 à 5 domaines d'innovation stratégique- DIS. 3 thématiques ont été retenues : la santé et le mieux vivre, la mobilité, le transport et l'environnement et l'efficacité énergétique. Ces choix s'inscrivent dans la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation adoptée en 2011. 5 DIS identifiés forment le cœur de la S3 : l'ingénierie des systèmes complexes et logiciels, la création numérique, les véhicules décarbonés et intelligents, l'éco-construction et les quartiers à forte performance environnementale ainsi que les dispositifs médicaux. La S3 s'est déroulée en 2 étapes : l'utilisation de données quantitatives pour identifier les thématiques, puis l'utilisation de données qualitatives en concertation avec les acteurs de

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				l'écosystème d'innovation.
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	1 - A national or regional smart specialisation strategy is in place that:	Yes	Stratégie de spécialisation intelligente (S3)	Les travaux de la S3, comprenant un bilan AFOM, finalisés en septembre 2013, ont atteint 2 objectifs : identifier les thématiques relatives aux enjeux socio-économiques et environnementaux et sélectionner ensuite 4 à 5 domaines d'innovation stratégique- DIS. 3 thématiques ont été retenues : la santé et le mieux vivre, la mobilité, le transport et l'environnement et l'efficacité énergétique. Ces choix s'inscrivent dans la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation adoptée en 2011. 5 DIS identifiés forment le cœur de la S3 : l'ingénierie des systèmes complexes et logiciels, la création numérique, les véhicules décarbonés et intelligents, l'éco-construction et les quartiers à forte performance environnementale ainsi que les dispositifs médicaux. La S3 s'est déroulée en 2 étapes : l'utilisation de données quantitatives pour identifier les thématiques, puis l'utilisation de données qualitatives en concertation avec les acteurs de

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				l'écosystème d'innovation.
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	2 - is based on a SWOT or similar analysis to concentrate resources on a limited set of research and innovation priorities;	Yes	Stratégie de spécialisation intelligente (S3)	Les travaux de la S3, comprenant un bilan AFOM, finalisés en septembre 2013, ont atteint 2 objectifs : identifier les thématiques relatives aux enjeux socio-économiques et environnementaux et sélectionner ensuite 4 à 5 domaines d'innovation stratégique- DIS. 3 thématiques ont été retenues : la santé et le mieux vivre, la mobilité, le transport et l'environnement et l'efficacité énergétique. Ces choix s'inscrivent dans la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation adoptée en 2011. 5 DIS identifiés forment le cœur de la S3 : l'ingénierie des systèmes complexes et logiciels, la création numérique, les véhicules décarbonés et intelligents, l'éco-construction et les quartiers à forte performance environnementale ainsi que les dispositifs médicaux. La S3 s'est déroulée en 2 étapes : l'utilisation de données quantitatives pour identifier les thématiques, puis l'utilisation de données qualitatives en concertation avec les acteurs de

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				l'écosystème d'innovation.
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	4 - contains a monitoring mechanism.	Yes	Stratégie de spécialisation intelligente (S3)	Les travaux de la S3, comprenant un bilan AFOM, finalisés en septembre 2013, ont atteint 2 objectifs : identifier les thématiques relatives aux enjeux socio-économiques et environnementaux et sélectionner ensuite 4 à 5 domaines d'innovation stratégique- DIS. 3 thématiques ont été retenues : la santé et le mieux vivre, la mobilité, le transport et l'environnement et l'efficacité énergétique. Ces choix s'inscrivent dans la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation adoptée en 2011. 5 DIS identifiés forment le cœur de la S3 : l'ingénierie des systèmes complexes et logiciels, la création numérique, les véhicules décarbonés et intelligents, l'éco-construction et les quartiers à forte performance environnementale ainsi que les dispositifs médicaux. La S3 s'est déroulée en 2 étapes : l'utilisation de données quantitatives pour identifier les thématiques, puis l'utilisation de données qualitatives en concertation avec les acteurs de

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				l'écosystème d'innovation.
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	5 - A framework outlining available budgetary resources for research and innovation has been adopted.	Yes	Stratégie de spécialisation intelligente (S3)	Les travaux de la S3, comprenant un bilan AFOM, finalisés en septembre 2013, ont atteint 2 objectifs : identifier les thématiques relatives aux enjeux socio-économiques et environnementaux et sélectionner ensuite 4 à 5 domaines d'innovation stratégique- DIS. 3 thématiques ont été retenues : la santé et le mieux vivre, la mobilité, le transport et l'environnement et l'efficacité énergétique. Ces choix s'inscrivent dans la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation adoptée en 2011. 5 DIS identifiés forment le cœur de la S3 : l'ingénierie des systèmes complexes et logiciels, la création numérique, les véhicules décarbonés et intelligents, l'éco-construction et les quartiers à forte performance environnementale ainsi que les dispositifs médicaux. La S3 s'est déroulée en 2 étapes : l'utilisation de données quantitatives pour identifier les thématiques, puis l'utilisation de données qualitatives en concertation avec les acteurs de

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				l'écosystème d'innovation.
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	4 - indicators to measure progress of interventions in areas such as digital literacy, e-inclusion, e-accessibility, and progress of e-health within the limits of Article 168 TFEU which are aligned, where appropriate, with existing relevant sectoral Union, national or regional strategies;	Yes	- Stratégie de cohérence de l'aménagement numérique Ile-de-France (SCoRAN)	Les disparités entre les populations se font jour en termes d'appropriation des usages et contenus numériques ; aussi l'objectif est avec le levier du FEDER de favoriser l'autonomisation des publics, aujourd'hui éloignés de la vie numérique dans les usages et la connaissance des services. Mais également de développer les outils et applications à destination des PME, en vue de favoriser de nouveaux modes de travail. L'objectif est d'utiliser le numérique comme vecteur de développement, de cohésion sociale et de levier en termes d'innovation.
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	5 - assessment of needs to reinforce ICT capacity-building.	Yes	- Stratégie de cohérence de l'aménagement numérique Ile-de-France (SCoRAN)	Les disparités entre les populations se font jour en termes d'appropriation des usages et contenus numériques ; aussi l'objectif est avec le levier du FEDER de favoriser l'autonomisation des publics, aujourd'hui éloignés de la vie numérique dans les usages et la connaissance des services. Mais également de développer les outils et applications à destination des PME, en

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				vue de favoriser de nouveaux modes de travail. L'objectif est d'utiliser le numérique comme vecteur de développement, de cohésion sociale et de levier en termes d'innovation.
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	1 - A strategic policy framework for digital growth, for instance, within the national or regional smart specialisation strategy is in place that contains:	Yes	Stratégie de cohérence de l'aménagement numérique Ile-de-France (SCoRAN).	La Région Ile-de-France a mis en place un cadre stratégique de croissance numérique, par exemple dans le contexte de la stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente,
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	2 - budgeting and prioritisation of actions through a SWOT or similar analysis consistent with the Scoreboard of the Digital Agenda for Europe;	Yes	Stratégie de cohérence de l'aménagement numérique Ile-de-France (SCoRAN)	Les disparités entre les populations se font jour en termes d'appropriation des usages et contenus numériques ; aussi l'objectif est avec le levier du FEDER de favoriser l'autonomisation des publics, aujourd'hui éloignés de la vie numérique dans les usages et la connaissance des services. Mais également de développer les outils et applications à destination des PME, en vue de favoriser de nouveaux modes de travail. L'objectif est d'utiliser le numérique comme vecteur de développement, de cohésion sociale et de levier en termes

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				d'innovation.
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	3 - an analysis of balancing support for demand and supply of ICT should have been conducted;	Yes	Stratégie de cohérence de l'aménagement numérique Ile-de-France (SCoRAN)	Les disparités entre les populations se font jour en termes d'appropriation des usages et contenus numériques ; aussi l'objectif est avec le levier du FEDER de favoriser l'autonomisation des publics, aujourd'hui éloignés de la vie numérique dans les usages et la connaissance des services. Mais également de développer les outils et applications à destination des PME, en vue de favoriser de nouveaux modes de travail. L'objectif est d'utiliser le numérique comme vecteur de développement, de cohésion sociale et de levier en termes d'innovation.
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	1 - The specific actions are: measures have been put in place with the objective of reducing the time and cost involved in setting-up a business taking account of the targets of the SBA;	Yes	Réexamen du Small Business Act pour l'Europe (2011) – Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions	La création d'une entreprise est immédiate. Le créateur doit déposer son dossier dans un Centre de formalités des entreprises, qui joue le rôle de guichet unique et est chargé de centraliser les pièces du dossier d'immatriculation, de les transmettre aux différents organismes concernés (URSSAF, Greffe du tribunal de

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				commerce, INSEE, ...). Dans le cas des auto-entrepreneurs la démarche se fait sur internet . Les coûts d'immatriculation sont pratiqués par un greffe en France: de 83,69€ pour une société et de 62,19€ pour une personne physique. Le coût d'immatriculation d'une société correspond au montant reporté dans le projet de fiche Small Business Act France 2013 (83€) transmis par la DG entreprise. L'édition 2012 de cette fiche SBA France faisait état d'un coût de 84€, montant figurant dans le tableau disponible sur le site de la DG Entreprise ci-dessous http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/businessenvironment/files/2012/09/2012_sba_france_fiches_en.pdf
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	2 - The specific actions are: measures have been put in place with the objective of reducing the time needed to get licenses and permits to take up and perform the specific activity of an enterprise taking account of the targets of the SBA;	Yes	Se référer à l'accord de partenariat	Les délais d'obtention sont inférieurs à trois mois. Seules les autorisations pour construire ou exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement qui sont les plus nuisantes dépassent ce délai.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	3 - The specific actions are: mechanism is in place to monitor the implementation of the measures of the SBA which have been put in place and assess the impact on SMEs.	Yes	http://www.dgcis.gouv.fr/files/files/directions_services/dgcis/consultation-publique/guidepratique-consultation-entreprises.pdf	Un tableau de suivi du SBA est actualisé en vue des réunions des points de contact nationaux du SBA, organisées par la CE. Les organisations représentatives des PME sont consultées par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des PME, lors de la préparation des réunions des ambassadeurs des PME. Le test PME, outil de consultation des entreprises et d'évaluation des projets de textes normatifs, sera mobilisé par les services lorsque cela se justifie. Il visera à mesurer spécifiquement les impacts de nouvelles réglementations auprès d'un échantillon de PME et permettra de les amender pour élaborer des textes plus simples à appliquer. Les bases méthodologiques du test PME sont en cours d'expérimentation. Un 1er test PME a été réalisé sur un texte fiscal relatif aux obligations de facturation, 3 autres

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				sont envisagés, notamment avec l'appui des DIRECCTE .
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	2 - The actions are: measures necessary to establish a system of certification of the energy performance of buildings consistent with Article 11 of Directive 2010/31/EU;	Yes	- Arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine : http://www.legifrance.gouv.fr/afichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000788395 modifié par l'arrêté du 8 septembre 2012 : http://www.legifrance.gouv.fr/afichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025509925&dateTexte=&categorieLien=id	Le FEDER contribuera à globalement à réduire les émissions de gaz à effet de serre par la : - réduction de la consommation énergétique des bâtiments, en incluant des mesures répondant aux objectifs de lutte contre la précarité énergétique (conseils, accompagnement des ménages et des professionnels, audits énergétiques, repérage des ménages), en priorité dans le secteur résidentiel, en privilégiant les rénovations des bâtiments les plus consommateurs en énergie, et dans le secteur tertiaire public. □ participation à l'atteinte des objectifs européens, nationaux et régionaux d'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale, en augmentant

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				les productions issues : des énergies renouvelables thermiques (notamment biomasse et bois-énergie en lien avec la qualité de l'air, des énergies renouvelables électriques, en lien avec la RDD, notamment dans le secteur des énergies marines, des unités de production de biogaz
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	1 - The actions are: measures to ensure minimum requirements are in place related to the energy performance of buildings consistent with Article 3, Article 4 and Article 5 of Directive 2010/31/EU of the European Parliament and of the Council;	Yes	Règlementation 2012 pour le neuf : Décret 2010-1269 du 26 octobre 2010 (caractéristiques thermiques et performance énergétique des constructions). Arrêté du 26 octobre 2010 (caractéristiques thermiques et exigences de performance énergétique des bâtiments) : http://www.legifrance.gouv.fr/jo/pdf/common/jo_pdf.jsp?numJO	Le FEDER contribuera à globalement à réduire les émissions de gaz à effet de serre par la : - réduction de la consommation énergétique des bâtiments, en incluant des mesures répondant aux objectifs de lutte contre la précarité énergétique (conseils, accompagnement des ménages et des professionnels, audits énergétiques, repérage des ménages), en priorité dans le secteur résidentiel, en privilégiant les rénovations des bâtiments les plus consommateurs en énergie, et dans le secteur tertiaire public. □ participation à l'atteinte des

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			=0&dateJO=20101027&numText=2&pageDebut=19250&pageFin=19251 http://www.legifrance.gouv.fr/jo/pdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101027&numText=7&pageDebut=19260&pageFin=19285	objectifs européens, nationaux et régionaux d'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale, en augmentant les productions issues : des énergies renouvelables thermiques (notamment biomasse et bois) énergie en lien avec la qualité de l'air, des énergies renouvelables électriques, en lien avec la RDD, notamment dans le secteur des énergies marines, des unités de production de biogaz.
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	3 - The actions are: measures to ensure strategic planning on energy efficiency, consistent with Article 3 of Directive 2012/27/EU of the European Parliament and of the Council;	Yes	http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/0458_EE.pdf	Le FEDER contribuera à globalement à réduire les émissions de gaz à effet de serre par la : - réduction de la consommation énergétique des bâtiments, en incluant des mesures répondant aux objectifs de lutte contre la précarité énergétique (conseils, accompagnement des ménages et des professionnels, audits énergétiques, repérage des ménages), en priorité dans le secteur résidentiel, en privilégiant les

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				rénovations des bâtiments les plus consommateurs en énergie, et dans le secteur tertiaire public. □ participation à l'atteinte des objectifs européens, nationaux et régionaux d'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale, en augmentant les productions issues : des énergies renouvelables thermiques (notamment biomasse et bois □ énergie en lien avec la qualité de l'air, des énergies renouvelables électriques, en lien avec la RDD, notamment dans le secteur des énergies marines, des unités de production de biogaz
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	4 - The actions are: measures consistent with Article 13 of Directive 2006/32/EC of the European Parliament and of the Council on energy end-use efficiency and energy services to ensure the provision to final customers of individual meters in so far as it is technically possible, financially	Yes	□ gaz : http://www.legifrance.gouv.fr/afichCodeArticle.do;jsessionid=A073918E735F5C92A787B2173128B6FB.tpdjo05v_1?idArticle=LEGIARTI000027319579&cidT	Le FEDER contribuera à globalement à réduire les émissions de gaz à effet de serre par la : - réduction de la consommation énergétique des bâtiments, en incluant des mesures répondant aux objectifs de lutte contre

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
	reasonable and proportionate in relation to the potential energy savings.		exte=LEGITEXT000023983208 &categorieLien=id&dateTexte=20130502 ☐ électricité : articles L. 322☐8et L.341☐4 du décret 2010☐1022 et arrêté d'application du 4 janvier 2012 ☐ chaleur : http://www.legifrance.gouv.fr/afichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023986292&cidTexte=LEGITEXT000023983208&dateTexte=20110915&oldAction=rechCodeArticle	la précarité énergétique (conseils, accompagnement des ménages et des professionnels, audits énergétiques, repérage des ménages), en priorité dans le secteur résidentiel, en privilégiant les rénovations des bâtiments les plus consommateurs en énergie, et dans le secteur tertiaire public. ☐ participation à l'atteinte des objectifs européens, nationaux et régionaux d'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale, en augmentant les productions issues : des énergies renouvelables thermiques (notamment biomasse et bois☐énergie en lien avec la qualité de l'air, des énergies renouvelables électriques, en lien avec la RDD, notamment dans le secteur des énergies marines, des unités de production de biogaz

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.04.3 - Actions have been carried out to promote the production and distribution of renewable energy sources.	2 - A Member State has adopted a national renewable energy action plan consistent with Article 4 of Directive 2009/28/EC.	Yes	http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/0825_plan_d_action_national_ENRversion_finale.pdf	Le plan national a été remis à la Commission européenne en août 2010.
T.04.3 - Actions have been carried out to promote the production and distribution of renewable energy sources.	1 - Transparent support schemes, priority in grid access or guaranteed access and priority in dispatching, as well as standard rules relating to the bearing and sharing of costs of technical adaptations which have been made public are in place consistent with Article 14(1), Article 16(2) and 16(3) of Directive 2009/28/EC of the European Parliament and of the Council.	Yes	http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/0825_plan_d_action_national_ENRversion_finale.pdf les références sont : les articles L. 321-7, L. 342-1 et L. 343-1 du code de l'énergie (http://www.legifrance.gouv.fr/rechTexte.do) le décret 2012-533 (http://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do)	La priorité d'accès ou l'accès garanti passe, en France, par l'obligation d'achat de l'électricité produite par les installations ENR. Ce sont les articles L.314-1 et suivants du code de l'énergie qui décrivent le fonctionnement de l'OA. Les textes réglementaires pertinents qui en découlent sont le décret n°2001-410 le décret n°2000-1196 l'ensemble des arrêtés tarifaires. Le caractère transparent est assuré par la publication d'un avis de la CRE en même temps que la publication des arrêtés tarifaires. Concernant le raccordement, la France a mis en œuvre des schémas régionaux de raccordement des EnR qui (i) mutualisent entre les producteurs les coûts de raccordement et (ii) donne la priorité d'accès aux capacités créées

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			La priorité de dispatching est assurée par le gestionnaire => voir 3C	par ces schémas pendant 10 ans aux productions EnR.
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	1 - A national or regional risk assessment with the following elements shall be in place:	Yes	- Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation	Le Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie est un document régional en cours d'élaboration avec les services de l'État (DRIEE) qui est chef de file sur ce projet - ce plan est le document de mise en œuvre de la Directive inondation.
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	2 - a description of the process, methodology, methods, and non-sensitive data used for risk assessment as well as of the risk-based criteria for the prioritisation of investment;	Yes	- Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation	Le Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie est un document régional en cours d'élaboration avec les services de l'État (DRIEE) qui est chef de file sur ce projet - ce plan est le document de mise en œuvre de la Directive inondation.
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	3 - a description of single-risk and multi-risk scenarios;	Yes	- Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation	Le Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie est un document régional en cours d'élaboration avec les services de l'État (DRIEE) qui est chef de file sur ce projet - ce plan est le document de mise en œuvre de la Directive

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				inondation.
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	4 - taking into account, where appropriate, national climate change adaptation strategies.	Yes	- Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation	Le Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie est un document régional en cours d'élaboration avec les services de l'État (DRIEE) qui est chef de file sur ce projet - ce plan est le document de mise en œuvre de la Directive inondation.
T.08.2 - Self-employment, entrepreneurship and business creation: the existence of a strategic policy framework for inclusive start-up.	4 - actions linking suitable business development services and financial services (access to capital), including reaching out to disadvantaged groups, areas, or both, where needed.	Yes	La SRDEI a pour priorité le renforcement des PME-PMI La délibération du 26 novembre 2009 crée une association de préfiguration mettant en place un dispositif pour les marchés publics destiné à faciliter l'accès des PME-PMI à la commande publique : www.maximilien.fr Le site portail régional www.creersaboite.fr , qui vise à simplifier l'information en ligne aux créateurs d'entreprise	Pour les demandeurs d'emploi et les publics les plus éloignés de l'emploi il s'agit de : -Soutenir la création d'activités et l'entrepreneuriat, notamment par les habitants des quartiers en difficulté ; -Utiliser l'entrepreneuriat comme vecteur d'émancipation économique et d'intégration sociale et de lutte contre le chômage ; - Sécuriser le parcours d'accompagnement à la création et au suivi des activités ; - Faciliter l'accès aux financements ; - Renforcer le suivi post-crétion afin de pérenniser les entreprises créées ou reprises.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				Les femmes représentent 49.5% de la population active mais seulement 27% des créations d'entreprise, en IDF. L'objectif est d'atteindre 40% en 2017, en France. Si l'entrepreneuriat des femmes rencontre les mêmes problèmes que l'entrepreneuriat des hommes, certains sont de nature différente, justifiant des actions spécifiques. - Soutenir la création d'activités dans l'économie sociale et solidaire.
T.08.2 - Self-employment, entrepreneurship and business creation: the existence of a strategic policy framework for inclusive start-up.	2 - measures have been put in place with the objective of reducing the time and cost involved in setting up a business, taking account of the targets of the SBA;	Yes	loi 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives des entreprises La SRDEI a pour priorité le renforcement des PME-PMI La délibération du 26 novembre 2009 crée une association de préfiguration mettant en place un dispositif pour les marchés publics destiné à faciliter l'accès	Pour les demandeurs d'emploi et les publics les plus éloignés de l'emploi il s'agit de : -Soutenir la création d'activités et l'entrepreneuriat, notamment par les habitants des quartiers en difficulté ; -Utiliser l'entrepreneuriat comme vecteur d'émancipation économique et d'intégration sociale et de lutte contre le chômage ; - Sécuriser le parcours d'accompagnement à la création et au suivi des activités ; - Faciliter l'accès aux financements ;

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			des PME-PMI à la commande publique : www.maximilien.fr Le site portail régional www.creersaboite.fr, qui vise à simplifier l'information en ligne aux créateurs d'entreprise	- Renforcer le suivi post-crétation afin de pérenniser les entreprises créées ou reprises. Les femmes représentent 49.5% de la population active mais seulement 27% des créations d'entreprise, en IDF. L'objectif est d'atteindre 40% en 2017, en France. Si l'entrepreneuriat des femmes rencontre les mêmes problèmes que l'entrepreneuriat des hommes, certains sont de nature différente, justifiant des actions spécifiques. - Soutenir la création d'activités dans l'économie sociale et solidaire.
T.08.2 - Self-employment, entrepreneurship and business creation: the existence of a strategic policy framework for inclusive start-up.	3 - measures have been put in place with the objective of reducing the time needed to get licenses and permits to take up and perform the specific activity of an enterprise, taking account of the targets of the SBA;	Yes	loi 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives des entreprises La SRDEI a pour priorité le renforcement des PME-PMI La délibération du 26 novembre 2009 crée une association de	Pour les demandeurs d'emploi et les publics les plus éloignés de l'emploi il s'agit de : -Soutenir la création d'activités et l'entrepreneuriat, notamment par les habitants des quartiers en difficulté ; -Utiliser l'entrepreneuriat comme vecteur d'émancipation économique et d'intégration sociale et de lutte contre le chômage ; - Sécuriser le parcours

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			préfiguration mettant en place un dispositif pour les marchés publics destiné à faciliter l'accès des PME-PMI à la commande publique : www.maximilien.fr Le site portail régional www.creersaboite.fr, qui vise à simplifier l'information en ligne aux créateurs d'entreprise	d'accompagnement à la création et au suivi des activités ; - Faciliter l'accès aux financements ; - Renforcer le suivi post-crétion afin de pérenniser les entreprises créées ou reprises. Les femmes représentent 49.5% de la population active mais seulement 27% des créations d'entreprise, en IDF. L'objectif est d'atteindre 40% en 2017, en France. Si l'entrepreneuriat des femmes rencontre les mêmes problèmes que l'entrepreneuriat des hommes, certains sont de nature différente, justifiant des actions spécifiques. - Soutenir la création d'activités dans l'économie sociale et solidaire.
T.08.2 - Self-employment, entrepreneurship and business creation: the existence of a strategic policy framework for inclusive start-up.	1 - A strategic policy framework for inclusive start-up support is in place with the following elements:	Yes	• loi 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives des entreprises • La SRDEI a pour	Pour les demandeurs d'emploi et les publics les plus éloignés de l'emploi il s'agit de : -Soutenir la création d'activités et l'entrepreneuriat, notamment par les habitants des quartiers en difficulté ; -Utiliser l'entrepreneuriat comme vecteur d'émancipation économique et

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			priorité le renforcement des PME-PMI - La délibération du 26 novembre 2009 crée une association de préfiguration mettant en place un dispositif pour les marchés publics destiné à faciliter l'accès des PME-PMI à la commande publique : www.maximilien.fr - Le site portail régional www.creersaboite.fr, qui vise à simplifier l'information en ligne aux créateurs d'entreprise	d'intégration sociale et de lutte contre le chômage ; - Sécuriser le parcours d'accompagnement à la création et au suivi des activités ; - Faciliter l'accès aux financements ; - Renforcer le suivi post-crétion afin de pérenniser les entreprises créées ou reprises. Les femmes représentent 49.5% de la population active mais seulement 27% des créations d'entreprise, en IDF. L'objectif est d'atteindre 40% en 2017, en France. Si l'entrepreneuriat des femmes rencontre les mêmes problèmes que l'entrepreneuriat des hommes, certains sont de nature différente, justifiant des actions spécifiques. - Soutenir la création d'activités dans l'économie sociale et solidaire.
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	2 - sets achievable national goals for Roma integration to bridge the gap with the general population. These targets should address the four EU Roma integration goals relating to access to education, employment, healthcare and	Yes	Se référer à l'accord de partenariat	L'obligation de scolarisation concerne les enfants de 6 à 16 ans. Ils bénéficient du dispositif national de lutte contre le décrochage scolaire, fondé sur l'accueil et l'orientation des élèves.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
	housing;			- L'Etat soutient l'accès au micro crédit qui met à disposition des fonds publics dédié à la création d'entreprise. - En France, l'accès à la fonction publique se fait selon des règles garantissant l'égalité. Cependant, depuis janvier 2013, les ressortissants roumains et bulgares peuvent bénéficier d'emplois publics dans les collectivités locales et les associations. - Depuis janvier 2014, ils peuvent bénéficier des dispositifs généraux d'accès à l'emploi. - La protection maternelle et infantile garantit un accès gratuit à la prévention et aux soins. Certaines collectivités territoriales, effectuent de telles actions. - Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, des moyens financiers ont été dégagés pour mettre en œuvre des dispositifs territorialisés intégrés d'insertion
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	6 - Upon request and where justified, relevant stakeholders will be provided with support for submitting project applications and for implementing and	Yes	Se référer à l'accord de partenariat	La DIHAL a dans ses missions la mise en place d'un appui méthodologique aux

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
	managing the selected projects.			acteurs des territoires. Il se traduit notamment par la réalisation d'un guide pratique adressé aux services de l'Etat et une boîte à outils à destination des collectivités territoriales. Les correspondants départementaux de la DIHAL peuvent guider les associations et les collectivités territoriales dans leurs projets.
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	3 - identifies where relevant those disadvantaged micro-regions or segregated neighbourhoods, where communities are most deprived, using already available socio-economic and territorial indicators (i.e. very low educational level, long-term unemployment, etc);	No	Se référer à l'accord de partenariat	La stratégie française d'inclusion des Roms reposant sur une approche territoriale, les situations locales les plus difficiles sont par nature identifiées et traitées en conséquence.
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	4 - includes strong monitoring methods to evaluate the impact of Roma integration actions and a review mechanism for the adaptation of the strategy;	Yes	Se référer à l'accord de partenariat	Un tableau de bord national couvrant l'ensemble du territoire est renseigné trimestriellement. Il comporte des indicateurs quantitatifs et qualitatifs portant sur l'évolution de la situation des habitants des campements illicites. Cet outil est en cours d'amélioration afin de prendre en compte les besoins des habitants des campements illicites.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				Toutefois un système plus robuste devra être mis en place pour évaluer l'impact sur la stratégie nationale en cours de ré écriture.
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	5 - is designed, implemented and monitored in close cooperation and continuous dialogue with Roma civil society, regional and local authorities.	Yes	Se référer à l'accord de partenariat	Une instance de dialogue continu a été mise en place avec les associations de défense des populations concernées ou intervenant auprès d'elles. Une autre au sein d'un réseau de représentants de collectivités territoriales. La DIHAL dispose de correspondants départementaux auprès de chaque préfecture. Les collectivités territoriales sont incitées à réaliser de telles actions par le biais de financements nationaux et européens (fonds structurels) et de groupes de travail. La traçabilité des financements est assurée par un contrôle administratif et financier des collectivités territoriales et de l'Etat.
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	1 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place that:	Yes	Stratégie nationale pour l'inclusion des Roms :	La question de l'intégration des Roms dans les Etats membres de l'UE fait l'objet d'une attention soutenue de la CE depuis plusieurs années. Déjà en

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/roma_france_strategy_fr.pdf	2010, cette dernière soulignait la nécessité d'améliorer l'inclusion sociale des Roms, ce qui l'a conduit en 2011 à adopté un cadre européen demandant à chaque EM d'établir une stratégie nationale d'intégration. Après la remise de ces stratégies, la CE en a publié une évaluation en juin 2013, accompagnée d'une proposition de recommandation du Conseil visant à accélérer l'intégration socio-économique des Roms. Cette recommandation a été adoptée à l'unanimité par le Conseil le 9 décembre, devenant le premier instrument juridique européen qui cible cette problématique. Elle donne aux EM une ligne de conduite pour renforcer et accélérer leurs efforts afin de réduire le fossé entre les Roms et le reste de la population. Elle se concentre sur 4 domaines prioritaires : éducation, emploi, santé, logement. Le POR propose des actions spécifiques.
T.10.1 - Early school leaving: The existence of a strategic policy framework to reduce early school leaving (ESL) within the limits of Article 165 TFEU.	1 - A system for collecting and analysing data and information on ESL at relevant levels is in place that:	Yes	Articles du Code de l'Education concernant le décrochage scolaire : http://www.education.gouv.fr/ci	A) Depuis 2011, la mise en œuvre du système interministériel d'échange d'information (SIEI) permet d'identifier 2 fois par an les jeunes qui ont décroché pour leur proposer une solution personnalisée le plus vite

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			d54962/mene1101811c.html	possible. Par sa délibération du 2 décembre 2010, la CNIL autorise la mise en œuvre d'un SIEI pour les plus de 16 ans : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCnil.do?oldAction=rechExpCnil&id=CNILT A ce titre, RIO Statistique est un outil de consultation des statistiques des décrochés . B) Le Ministère de l'Education nationale utilise également des statistiques nationales basées sur des enquêtes emploi de l'INSEE à partir desquelles sont construits 2 indicateurs : les sortants de formation initiale sans diplôme et les sortants précoces utilisés par la CE (indicateur Eurostat). C) La France a développé depuis les années 60 un suivi statistique des élèves : le « panel d'élèves » qui permet de suivre des cohortes durant leur scolarité formelle et durant leur transition.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.10.1 - Early school leaving: The existence of a strategic policy framework to reduce early school leaving (ESL) within the limits of Article 165 TFEU.	3 - A strategic policy framework on ESL is in place that:	Yes	Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71409	La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité. Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'École. Le ministère de l'Éducation nationale s'est fixé deux objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché, dans un premier temps en offrant une solution de retour en formation à 20 000 d'entre eux d'ici la fin de l'année 2013.
T.10.1 - Early school leaving: The existence of a strategic policy framework to reduce early school leaving (ESL) within the limits of Article 165 TFEU.	4 - is based on evidence;	Yes	Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 III.1. Relancer l'éducation prioritaire http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71409	La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité. Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'École. Le ministère de l'Éducation nationale s'est fixé deux objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché, dans un premier temps en offrant une solution de retour en

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				formation à 20 000 d'entre eux d'ici la fin de l'année 2013.
T.10.1 - Early school leaving: The existence of a strategic policy framework to reduce early school leaving (ESL) within the limits of Article 165 TFEU.	6 - involves all policy sectors and stakeholders that are relevant to addressing ESL.	Yes	Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 III 5. Améliorer le dialogue entre l'Ecole, ses partenaires et les familles : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71409	se référer à l'accord de partenariat
T.10.1 - Early school leaving: The existence of a strategic policy framework to reduce early school leaving (ESL) within the limits of	2 - provides a sufficient evidence-base to develop targeted policies and monitors developments.	Yes	Les tendances nationales donnent lieu à une	A) Depuis 2011, la mise en œuvre du système interministériel d'échange d'information (SIEI) permet

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
Article 165 TFEU.			publication annuelle dans “L’Etat de l’école” et “Repères et références statistiques”. Les tendances régionales sont présentées dans “Géographie de l’école”. “Education et formations” propose des analyses (n°78, 72, 66) ; des études récentes devraient être publiées début 2014. http://www.education.gouv.fr/ci/d54962/mene1101811c.html http://www.education.gouv.fr/ci/d3013/catalogue-despublications.html#Revue_%C3%89ducation%20et%20formations	d’identifier 2 fois par an les jeunes qui ont décroché pour leur proposer une solution personnalisée le plus vite possible. Par sa délibération du 2 décembre 2010, la CNIL autorise la mise en œuvre d’un SIEI pour les plus de 16 ans : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCnil.do?oldAction=rechExpCnil&id=CNILT A ce titre, RIO Statistique est un outil de consultation des statistiques des décrochés . B) Le Ministère de l’Education nationale utilise également des statistiques nationales basées sur des enquêtes emploi de l’INSEE à partir desquelles sont construits 2 indicateurs : les sortants de formation initiale sans diplôme et les sortants précoces utilisés par la CE (indicateur Eurostat). C) La France a développé depuis les années 60 un suivi statistique des élèves : le « panel d’élèves » qui permet de suivre des cohortes durant leur scolarité formelle et durant leur

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				transition.
T.10.1 - Early school leaving: The existence of a strategic policy framework to reduce early school leaving (ESL) within the limits of Article 165 TFEU.	5 - covers relevant educational sectors including early childhood development, targets in particular vulnerable groups that are most at risk of ESL including people from marginalised communities, and addresses prevention, intervention and compensation measures;	Yes	réduction du décrochage scolaire http://www.education.gouv.fr/ci55632/laluttecontreledecrochage scolaire.html Ecoles de la 2ème chance : http://www.fondatione2c.org/srt/e2c/home Circulaire n°2012-14 (scolarité des élèves allophones) et 142 (enfants issus de familles itinérantes et de	De nombreux dispositifs sont mis en place pour prévenir au mieux le décrochage scolaire afin de répondre aux différentes problématiques et à la diversité des situations dans lesquelles sont les élèves. Tous les acteurs et les familles sont associés au suivi spécifique des élèves. Différents organismes nationaux oeuvrent par le biais de dispositifs ad hoc pour lutter et réinsérer les jeunes en difficulté.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			voyageurs) du 2 octobre 2012 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536#page http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=615	
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	1 - A national or regional strategic policy framework for lifelong learning is in place that contains measures:	Yes	- Contrat de Plan Francilien pour le Développement de la Formation Professionnelle	Beaucoup de personnes éloignées de l'emploi, ou menacées de l'être, le sont faute d'une qualification suffisante ou adaptée. Il convient de favoriser l'accès de ce

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			2013/2014	public à un premier niveau de qualification pour les jeunes ou adultes les plus fragiles au regard de l'emploi, favoriser l'accès à un niveau de qualification supérieur ou aider à l'adaptation professionnelle et à l'évolution des compétences individuelles pour mieux anticiper les mutations et favoriser les mobilités professionnelles. C'est dans ce cadre que la Région Ile-de-France a élaboré avec l'Etat un Contrat de Plan pour le Développement de la Formation Professionnelle 2013/2014 qui comprend trois objectifs : « Adapter l'offre de formation initiale et continue aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux », « Développer l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi » et « Déployer le pacte régional de réussite éducative et professionnelle ».
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	2 - to support the developing and linking services for LL, including their implementation and skills upgrading (i.e. validation, guidance, education and training) and providing for the involvement of, and partnership with	Yes	- Contrat de Plan Francilien pour le Développement de la Formation Professionnelle 2013/2014	Beaucoup de personnes éloignées de l'emploi, ou menacées de l'être, le sont faute d'une qualification suffisante ou adaptée. Il convient de favoriser l'accès de ce

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
	relevant stakeholders ;			public à un premier niveau de qualification pour les jeunes ou adultes les plus fragiles au regard de l'emploi, favoriser l'accès à un niveau de qualification supérieur ou aider à l'adaptation professionnelle et à l'évolution des compétences individuelles pour mieux anticiper les mutations et favoriser les mobilités professionnelles. C'est dans ce cadre que la Région Ile-de-France a élaboré avec l'Etat un Contrat de Plan pour le Développement de la Formation Professionnelle 2013/2014 qui comprend trois objectifs : « Adapter l'offre de formation initiale et continue aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux », « Développer l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi » et « Déployer le pacte régional de réussite éducative et professionnelle ».
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	3 - for the provision of skills development for various target groups where these are identified as priorities in national or regional strategic policy frameworks (for example young people in vocational training, adults, parents	Yes	- Contrat de Plan Francilien pour le Développement de la Formation Professionnelle 2013/2014	Beaucoup de personnes éloignées de l'emploi, ou menacées de l'être, le sont faute d'une qualification suffisante ou adaptée. Il convient de favoriser l'accès de ce

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
	returning to the labour market, low skilled and older workers, migrants and other disadvantaged groups, in particular people with disabilities);			public à un premier niveau de qualification pour les jeunes ou adultes les plus fragiles au regard de l'emploi, favoriser l'accès à un niveau de qualification supérieur ou aider à l'adaptation professionnelle et à l'évolution des compétences individuelles pour mieux anticiper les mutations et favoriser les mobilités professionnelles. C'est dans ce cadre que la Région Ile-de-France a élaboré avec l'Etat un Contrat de Plan pour le Développement de la Formation Professionnelle 2013/2014 qui comprend trois objectifs : « Adapter l'offre de formation initiale et continue aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux », « Développer l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi » et « Déployer le pacte régional de réussite éducative et professionnelle ».
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	4 - to widen access to LL including through efforts to effectively implement transparency tools (for example the European Qualifications Framework, National Qualifications Framework, European Credit system for Vocational	Yes	- Contrat de Plan Francilien pour le Développement de la Formation Professionnelle 2013/2014	Beaucoup de personnes éloignées de l'emploi, ou menacées de l'être, le sont faute d'une qualification suffisante ou adaptée. Il convient de favoriser l'accès de ce

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
	Education and Training, European Quality Assurance in Vocational Education and Training);			public à un premier niveau de qualification pour les jeunes ou adultes les plus fragiles au regard de l'emploi, favoriser l'accès à un niveau de qualification supérieur ou aider à l'adaptation professionnelle et à l'évolution des compétences individuelles pour mieux anticiper les mutations et favoriser les mobilités professionnelles. C'est dans ce cadre que la Région Ile-de-France a élaboré avec l'Etat un Contrat de Plan pour le Développement de la Formation Professionnelle 2013/2014 qui comprend trois objectifs : « Adapter l'offre de formation initiale et continue aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux », « Développer l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi » et « Déployer le pacte régional de réussite éducative et professionnelle ».
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	5 - to improve the labour market relevance of education and training and to adapt it to the needs of identified target groups (for example young people in vocational training, adults, parents returning to the labour market,	Yes	- Contrat de Plan Francilien pour le Développement de la Formation Professionnelle 2013/2014	Beaucoup de personnes éloignées de l'emploi, ou menacées de l'être, le sont faute d'une qualification suffisante ou adaptée. Il convient de favoriser l'accès de ce

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
	low-skilled and older workers, migrants and other disadvantaged groups, in particular people with disabilities).			public à un premier niveau de qualification pour les jeunes ou adultes les plus fragiles au regard de l'emploi, favoriser l'accès à un niveau de qualification supérieur ou aider à l'adaptation professionnelle et à l'évolution des compétences individuelles pour mieux anticiper les mutations et favoriser les mobilités professionnelles. C'est dans ce cadre que la Région Ile-de-France a élaboré avec l'Etat un Contrat de Plan pour le Développement de la Formation Professionnelle 2013/2014 qui comprend trois objectifs : « Adapter l'offre de formation initiale et continue aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux », « Développer l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi » et « Déployer le pacte régional de réussite éducative et professionnelle ».

9.2 Description of actions to fulfil ex-ante conditionalities, responsible bodies and timetable

Table 25: Actions to fulfil applicable general ex-ante conditionalities

General ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	3 - An effective system of result indicators including: the selection of result indicators for each programme providing information on what motivates the selection of policy actions financed by the programme.	Action 1 Pour les indicateurs des priorités d'investissement : - PI 1B - OS 12 - PI 2C - OS 14 - PI 3D - OS 13 - PI 4C - OS, 16,17 et 18 - PI 8.3 – OS 5 - PI 9.2 – OS 6 - PI 9 B – OS 2 - Mise en œuvre d'études en interne à la Région Ile de France pour consolider et valider des indicateurs de résultats en lien avec les partenaires habituels de la Région pour le recueil des données statistiques (INSEE, IAU, ARENE, ADEME, etc....) et les partenaires de la Région qui seront partiellement ou intégralement en charge de la mise en œuvre des OS concernés sur le territoire.	31 déc. 2016	Région Ile-de-France
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a	3 - An effective system of result indicators including: the selection of result indicators for each programme providing information on what motivates	Action 2 Pour l'indicateur de la PI 6d - OS 1, une étude en interne à la Région Ile de France est en cours de mise en œuvre pour valider l'unité de mesure la plus pertinente entre la	31 déc. 2016	Région Ile-de-France

General ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	the selection of policy actions financed by the programme.	superficie et le linéaire, à partir de laquelle seront déterminées la valeur de référence et la valeur cible.		
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	4 - An effective system of result indicators including: the establishment of targets for these indicators.	Action 1 Pour les indicateurs des priorités d'investissement : - PI 8.2 - OS 20 - PI 8.3 - OS 4 (indicateurs de résultat 4 et 5) - PI 10.1- OS 9 - PI 10.3 - OS 10 et 11 Les valeurs cibles vont être déterminées soit suivant la méthodologie des coûts unitaires, soit suivant une définition propres par les services opérationnels de la Région, dans le respect de la méthodologie présentée à la Commission européenne dans la note du 19/02/2014 et en lien avec les acteurs régionaux concernés par les types d'actions mis en œuvre (INSEE, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques –DARES-, etc...) Action 2 Pour les indicateurs de résultat de la PI 9.3 OS 7, une étude va être mise en place dans le courant de l'année 2015 pour déterminer la valeur cible liée à cet indicateur, en lien avec la valeur de référence issue d'une étude de Via Voice présentée dans les constats.	31 déc. 2016	Region Ile-de-France

Table 26: Actions to fulfil applicable thematic ex-ante conditionalities

Thematic ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	3 - identifies where relevant those disadvantaged micro-regions or segregated neighbourhoods, where communities are most deprived, using already available socio-economic and territorial indicators (i.e. very low educational level, long-term unemployment, etc);	To be Defined		
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	3 - identifies where relevant those disadvantaged micro-regions or segregated neighbourhoods, where communities are most deprived, using already available socio-economic and territorial indicators (i.e. very low educational level, long-term unemployment, etc);	La stratégie nationale des Roms est en cours d'élaboration au niveau national.	31 déc. 2016	Etat français

10. REDUCTION OF ADMINISTRATIVE BURDEN FOR BENEFICIARIES

Summary of the assessment of the administrative burden for beneficiaries and, where necessary, the actions planned accompanied by an indicative timeframe to reduce administrative burden.

La Commission européenne a fixé comme enjeu pour la période 2014-2020 de simplifier la gestion des fonds en adoptant une communication le 8 février 2012.

En effet, la charge administrative supportée par les bénéficiaires des fonds de la programmation 2007-2013 a été particulièrement lourde en raison de différents facteurs en terme d'obligations comme :

- de fournir des justificatifs de temps d'activité des personnels,
- de preuves de l'acquittement des dépenses déclarées,
- de la mise en concurrence pour les achats de biens, fournitures et services et
- de transmission de l'intégralité des pièces comptables correspondant aux dépenses indirectes.

Le programme envisage trois types d'actions pour assurer la réduction de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires.

1. la mise en place de la dématérialisation

Un portail internet sera mis à disposition, dans un premier temps, pour le dépôt des dossiers en ligne puis l'utilisation du futur système d'information national permettant la dématérialisation des dossiers. En effet les contraintes administratives engendrent des difficultés pour les bénéficiaires. Cette dématérialisation donnera la possibilité, pour les porteurs de projets, de saisir l'ensemble de leur dossier et de joindre toutes les pièces justificatives obligatoires. Enfin, ils seront formés à l'utilisation des outils et verront les délais de paiement des aides communautaires significativement raccourcis et les pièces justificatives à archiver se limiteront aux documents signés du bénéficiaires et/ou du gestionnaire.

2. Appui au montage de projets dans la phase initiale

La Région renforce l'ingénierie de projet renforcée pour les bénéficiaires. Une équipe d'experts sera dédiée à l'accompagnement des territoires pour améliorer l'émergence de projets, le montage de dossiers, le suivi et l'animation. Ainsi, la Région mettra en place, dès 2014, une cellule d'appui au montage de projets et d'animation, en lien étroit avec le réseau partenarial d'animation territoriale et de veille. Enfin, pour la programmation 2014 – 2020, un recentrage des aides communautaires sera fait sur des projets de taille importante, portés par des structures disposant d'une capacité administrative et financière solide. Ainsi les taux de participation des fonds devront être significatifs pour éviter au bénéficiaire de devoir justifier une assiette de dépenses surdimensionnée au regard du montant de l'aide octroyée. De même, la détermination d'un montant plancher pour toute convention permettra d'optimiser l'utilisation et la sécurisation des fonds.

1. Recours aux coûts simplifiés

Une utilisation accrue des possibilités de recours aux méthodes simplifiées en matière de coûts : la possibilité de recourir à des coûts forfaitaires, à des taux forfaitaires sera systématisée afin de réduire la justification fastidieuse de l'ensemble des dépenses d'une opération conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement (UE) 1304/2013 et des articles 67 et 68 du règlement (UE) 1303/2013 du 17 décembre 2013. La mise en œuvre d'un régime de coûts standards ou d'un montant forfaitaire se traduit par un renforcement de la phase d'instruction d'une opération et par l'accentuation de la justification des réalisations et résultats de l'opération.

11. HORIZONTAL PRINCIPLES

11.1 Sustainable development

Description of specific actions to take into account environmental protection requirements, resource efficiency, climate change mitigation and adaptation, disaster resilience and risk prevention and management, in the selection of operations.

Le développement durable représente un des trois principes phares inscrits dans la Stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Les articles 7 et 8 du règlement général n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux fonds européens inscrivent la prise en compte dans les programmes des principes de développement durable.

Ces objectifs commun doivent être respectée tant pendant l'élaboration des programmes que pendant leur mise en œuvre durant la programmation.

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 s'attache à préserver l'équilibre entre les dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable, à concilier le droit des générations présentes et futures à bénéficier d'un environnement sain et à articuler de façon cohérente les enjeux nationaux et locaux. De plus, l'article L110-1 du Code de l'environnement français fait état d'un objectif détaillé en matière de développement durable (préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations, épanouissement de tous les être humains et mise en place d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables).

Pour sa part, dans le cadre des Etats généraux de la conversion écologique et sociale de 2012, la Région Île-de-France s'est fixé un triple objectif stratégique :

- Réduire l'empreinte écologique régionale ;
- Favoriser un modèle de développement à haute qualité sociale ;
- Diminuer les inégalités sociales et territoriales.

L'élaboration d'un Agenda 21 régional qui s'inscrit à travers cinq axes (gouvernance, responsabilité sociale, responsabilité économique, responsabilité environnementale et transversalité à travers la dimension territoriale du développement durable) témoigne de l'engagement de la région Île-de-France de mettre en œuvre et de respecter les principes de développement durable.

Afin de s'assurer que ce principe bénéficie d'une mise en œuvre concrète à l'échelle du Programme, il s'agit de mettre en œuvre une méthodologie précise et claire à destination de tous les acteurs franciliens:

- Définir pour chaque priorité des indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- Mettre en place des critères spécifiques pour pouvoir apprécier l'impact des actions spécifiques et transversales sur la prise en compte du développement durable ;
- Prévoir les moyens (au niveau des dossiers de candidature, des documents de bilan et des systèmes de gestion et de suivi) de mesurer la prise en compte effective de cette approche dans la réalisation, notamment en terme de crédits dédiés aux actions spécifiques et d'effets sur les personnes ;
- Accompagner la montée en compétences des acteurs-actrices autorités de gestion et porteurs de projet par des formations et actions de communication adaptées;
- Elaborer une boîte à outils pour accompagner les porteurs de projets et les services instructeurs;
- Valoriser et capitaliser les expériences porteuses et exemplaires.

Ces conditionnalités seront approfondies dans le cadre de projets ayant un impact sur l'environnement.

11.2 Equal opportunities and non-discrimination

Description of specific actions to promote equal opportunities and prevent discrimination based on sex, racial or ethnic origin, religion or belief, disability, age or sexual orientation during the preparation, design and implementation of the operational programme and in particular in relation to access to funding, taking account of the needs of the various target groups at risk of such discrimination and in particular the requirements for ensuring accessibility for persons with disabilities.

La région Île-de-France est déjà très engagée dans les domaines de l'égalité des chances et de la non-discrimination. Ses missions sont multiples, dans l'objectif de lutter contre toutes les formes de discrimination, les plus récurrentes comme les plus émergentes. Cet engagement se concrétise par l'adoption d'une nouvelle politique régionale en 2012, adaptée aux besoins de l'Île-de-France, véritable politique transversale et intégrée pour l'égalité réelle et contre les discriminations. La création d'une Agence Régionale de Promotion de l'Egalité (ARPE) illustre la participation de l'Île-de-France à cet objectif transversal à tous ses domaines d'actions.

Ce principe a donc été pris en compte pendant toute l'élaboration du Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, en suivant une logique déjà initiée en 2007-2013, celle d'associer à la programmation des financements les partenaires régionaux impliqués dans la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances.

Afin de s'assurer que ce principe bénéficie d'une mise en œuvre concrète à l'échelle du Programme, il s'agit de mettre en œuvre une méthodologie précise et claire à destination de tous les acteurs franciliens:

- Définir pour chaque priorité des indicateurs de suivi et d'évaluation ;

- Mettre en place des critères spécifiques pour pouvoir apprécier l'impact des actions spécifiques et transversales sur la prise en compte des principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination ;
- Prévoir les moyens (au niveau des dossiers de candidature, des documents de bilan et des systèmes de gestion et de suivi) de mesurer la prise en compte effective de cette double approche dans la réalisation, notamment en terme de crédits dédiés aux actions spécifiques et d'effets sur les personnes ;
- Accompagner la montée en compétences des acteurs-actrices autorité de gestion et porteurs de projet par des formations et actions de communication adaptée ;
- Elaborer une boîte à outils pour accompagner les porteurs de projets et les services instructeurs;
- Valoriser et capitaliser les expériences porteuses et exemplaires.

Par ailleurs des actions spécifiques dédiées à la lutte contre les discriminations sous toutes ses formes, ont été inscrites dans le Programme 2014-2020 à destination des publics cibles telles que les personnes en situation de handicap, les personnes souffrant de discrimination...

Egalité entre les hommes et les femmes

Le principe d'égalité entre hommes et femmes correspond également à un engagement prioritaire de la Région Île-de-France, au même titre que la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances sur le territoire francilien. En témoigne la présence et la participation tout au long de la programmation 2007-2013 et de l'écriture partenariale du Programme de représentants de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité.

L'application concrète et effective du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans un projet n'est pas forcément évidente, il est essentiel de prévoir une méthodologie qui vise à accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la double approche par les différents acteurs-actrices, autorité de gestion et porteurs de projet :

- Conformément à la Conférence des Nations Unies sur les femmes de Pékin en 1995, cette mise en œuvre repose sur la production de diagnostic sexué visant à rendre visible les inégalités existantes et à prendre en compte systématiquement les besoins et la situation des femmes et des hommes dans la conception, la mise en œuvre, et l'évaluation. Ce caractère systématique peut se manifester par l'établissement de conditions préalables à la recevabilité des dossiers au moment de l'instruction et du versement des aides financières ;
- Définir pour chaque priorité des indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- Mettre en place des indicateurs spécifiques pour pouvoir apprécier l'impact des actions spécifiques et transversales sur la réduction des inégalités et la promotion de l'égalité femmes hommes ;
- Prévoir les moyens (au niveau des dossiers de candidature, des documents de bilan et des systèmes de gestion et de suivi) de mesurer la prise en compte effective de la double approche dans la réalisation, notamment en terme de crédits dédiés aux actions spécifiques et d'effets sur les personnes ;

- Accompagner la montée en compétences des acteurs-actrices autorité de gestion et porteurs de projet par des formations et actions de communication.
- Elaborer une boîte à outils pour accompagner les porteurs de projets et les services instructeurs ;
- Prévoir les modalités d’instruction et d’accompagnement dans la prise en compte de l’égalité entre les femmes et les hommes par le service instructeur et le porteur de projet ;
- Valoriser et capitaliser les expériences porteuses et exemplaires

La prise en compte de ces principes et objectifs dans le cadre du Programme 2014-2020 repose sur une approche intégrée combinant :

- **Une approche spécifique** : qui consiste à développer des actions ciblées en vue de résorber les inégalités constatées.
- **Une approche transversale** : pour identifier et prendre en compte systématiquement les besoins et la situation des femmes et des hommes dans la conception, la mise en œuvre, et l’évaluation des programmes et des opérations afin que le Programme contribue à l’égalité, la non discrimination, l’égalité des chances et le développement durable.

11.3 Equality between men and women

Description of contribution of the operational programme to the promotion of equality between men and women and, where appropriate, the arrangements to ensure the integration of the gender perspective at operational programme and operation level.

Le principe d’égalité entre hommes et femmes correspond également à un engagement prioritaire de la Région Île-de-France, au même titre que la lutte contre les discriminations et la promotion de l’égalité des chances sur le territoire francilien. En témoigne la présence et la participation tout au long de la programmation 2007-2013 et de l’écriture partenariale du Programme de représentants de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l’Egalité.

- L’application concrète et effective du principe d’égalité entre les femmes et les hommes dans un projet n’est pas forcément évidente, il est essentiel de prévoir une méthodologie qui vise à accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la double approche par les différents acteurs-actrices, autorité de gestion et porteurs de projet :
- Conformément à la Conférence des Nations Unies sur les femmes de Pékin en 1995, cette mise en œuvre repose sur la production de diagnostic sexué visant à rendre visible les inégalités existantes et à prendre en compte systématiquement les besoins et la situation des femmes et des hommes dans la conception, la mise en œuvre, et l’évaluation. Ce caractère systématique peut se manifester par

l'établissement de conditions préalables à la recevabilité des dossiers au moment de l'instruction et du versement des aides financières ;

- Définir pour chaque priorité des indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- Mettre en place des indicateurs spécifiques pour pouvoir apprécier l'impact des actions spécifiques et transversales sur la réduction des inégalités et la promotion de l'égalité femmes hommes ;
- Prévoir les moyens (au niveau des dossiers de candidature, des documents de bilan et des systèmes de gestion et de suivi) de mesurer la prise en compte effective de la double approche dans la réalisation, notamment en terme de crédits dédiés aux actions spécifiques et d'effets sur les personnes ;
- Accompagner la montée en compétences des acteurs-actrices autorité de gestion et porteurs de projet par des formations et actions de communication.
- Elaborer une boîte à outils pour accompagner les porteurs de projets et les services instructeurs ;
- Prévoir les modalités d'instruction et d'accompagnement dans la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes par le service instructeur et le porteur de projet ;
- Valoriser et capitaliser les expériences porteuses et exemplaires

La prise en compte de ces principes et objectifs dans le cadre du Programme 2014-2020 repose sur une approche intégrée combinant :

- **Une approche spécifique** : qui consiste à développer des actions ciblées en vue de résorber les inégalités constatées.
- **Une approche transversale** : pour identifier et prendre en compte systématiquement les besoins et la situation des femmes et des hommes dans la conception, la mise en œuvre, et l'évaluation des programmes et des opérations afin que le Programme contribue à l'égalité, la non discrimination, l'égalité des chances et le développement durable.

Le tableau (Annexe Section 11) décrit de manière indicative comment seront mis en œuvre les principes horizontaux par objectif spécifique. Le cas échéant, les appels à projets notamment urbains identifieront des critères de sélection spécifiques et/ou des indicateurs pertinents.

12. SEPARATE ELEMENTS

12.1 Major projects to be implemented during programming period

Table 27: List of major projects

Project	Planned notification/submission date (year, quarter)	Planned start of implementation (year, quarter)	Planned completion date (year, quarter)	Priority Axes / Investment Priorities
---------	--	---	---	---------------------------------------

12.2 Performance framework of operational programme

Table 28: Performance framework by fund and category of region (summary table)

Priority axis	Fund	Category of region	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Milestone for 2018			Final target (2023)		
					M	W	T	M	W	T
1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens	ERDF	More developed	Urban Development: Public or commercial buildings built or renovated in urban areas	3233160			9			20,00
2 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	ESF	More developed	Nombre de créateurs ou de repreneurs accompagnés individuellement	participants3463844			5264			8 495,00
3 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion	ESF	More developed	Nombre de bénéficiaires aux actions d'accompagnement à la lutte contre les discriminations	participants 3463844			188			470,00
4 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences	ESF	More developed	unemployed, including long-term unemployed	3233194			33668,00			54 333,00

Priority axis	Fund	Category of region	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Milestone for 2018			Final target (2023)		
					M	W	T	M	W	T
5 - Renforcer les facteurs de compétitivité	ERDF	More developed	Productive investment: Number of enterprises receiving support	3233190			1128			2 350,00
6 - Diversifier et améliorer les applications TIC	ERDF	More developed	Nombre de services et d'applications TIC créées et diffusés	services et applications TIC 3463844			75			169,00
7 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	ERDF	More developed	Energy efficiency: Number of households with improved energy consumption classification	3233174			1964			4 680,00
8 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis	YEI		Nombre de jeunes de 16-25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement ni formation, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle	participants 3463844			1369			1 369,00
9 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve	ERDF	More developed	Risk prevention and management: Population benefiting from flood protection measures	3233182			1410000			2 820 000,00

12.3 Relevant partners involved in preparation of programme

1) NIVEAU COMMUNAUTAIRE : Direction générale de la politique régionale et urbaine ; Direction générale agriculture et développement durable ; Direction générale emploi, affaires sociales et inclusion.

2) NIVEAU NATIONAL : Banque Publique d'Investissement ; Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Ministère du Travail ; Ministère de l'Emploi de du Dialogue social, Secrétariat général des Affaires européennes, Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR).

3) NIVEAU LOCAL :

1. **Autorité régionale** : Directions générales adjointes du Conseil régional ; Préfet de région, Secrétariat général pour les affaires régionales ; Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ; Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ; Délégation régionale à la recherche et à la technologie ; Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale ; Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement ; Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité ; Conseil économique, social et environnemental régional ; Agence régionale de développement d'Ile-de-France ; Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie ; Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ; Agence Régionale pour l'Environnement d'Ile-de-France ; Agence de l'eau Seine-Normandie ; Agence régionale de la Santé ; Agence de Services et de Paiement ; Caisse des dépôts et consignations, Direction générale des finances publiques, INSEE ; Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France.
2. **Autorité départementale** : Préfecture et Conseils généraux de Paris, du Val de Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise, des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de Seine-et-Marne et de l'Essonne.
3. **Autorité urbaine** : Communauté d'agglomération du Pays-de-Meaux, de Seine-Essonne, de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, de Plaine Commune, de Val-de-France, d'Argenteuil-Bezons, des Lacs d'Essonne, de Mantes-en-Yvelines, Communauté d'agglomération Est-Ensemble, GIP de Grigny/Viry-Châtillon, GIP des territoires de l'Ourcq, Association Seine-Amont-Développement, Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine-Aval, Communauté d'agglomérations Terres-de-France, Communauté de communes des deux fleuves, Communauté d'agglomération Val de Bièvre...
4. **Autre collectivité** : Roissy-Plaine-France, Commune de Rosny-sous-Bois, Mairie de Sevrans, Ville d'Arcueil, Commune de Romainville, San de Sénart, PLIE de Gennevilliers, Ville de Colombes, Ville de Tremblay en France...
5. **Groupe d'Action Locale** : Gâtinais français PNR, Plaine de Versailles.
6. **Etablissement Public de l'Etat** : Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Ile-de-France, Chambre Régionale de l'Agriculture ; Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire ; Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat ; GIP Académiques de Paris, Créteil et Versailles ; Paris 13 ; Paris 2 ; PRES HESAM ; PRES Sorbonne Paris Cité ; PRES Université Paris Est ; Université Paris Oust Nanterre La Défense ; Université Paris est Créteil Val de Marne ; PRES UNIVERSUD Paris ; PRES Paris Sciences et Lettres ; PRES PARITECH ; PRES URGO ; Université Paris Lumière ; Paris Descartes Université ; EHESS ; Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole ; Campus Paris Saclay ; Université Pierre et Marie Curie.
7. **Représentation syndicale professionnelle** : CFDT D'Ile-de-France ; CGT D'Ile-de-France ; Fédération syndicale unitaire ; Confédération générale des PME en Ile-de-France ; Syndicat national des enseignants de second degré ; Fédération de Seine-et-Marne des syndicats

d'exploitants agricole ; Jeunes agriculteurs de la Région Ile-de-France ; MEDEF Ile-de-France ; Union départementale de Paris Force Ouvrière ; Union professionnelle artisanale d'Ile-de-France ; UNSA Ile-de-France ; Union régionale pour la coordination rurale.

8. **Organismes représentant la société civile** : Pôles de compétitivité tels que Advancity, Astech-Paris-Région, Cap Digital, Finance Innovation et Medicen Paris-Région ; Association France-Nature-Environnement ; Centre francilien de l'innovation ; Centre nationale de la recherche scientifique ; Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), ADIE ; Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP) ; Fédération nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) ; Centre technique des industries mécaniques d'Ile-de-France (CETIM) ; Paris habitat ; INCUBALLIANCE (Incubateur technologique de Paris-Saclay Ile-de-France) ; Maison de l'Emploi Amont 78 ; Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire en Ile-de-France (CRAJEP) ; Union régionale des entreprises d'insertion ; Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France.

Documents

Document title	Document type	Document date	Local reference	Commission reference	Files	Sent date	Sent By
note de synthèse de l'évaluation ex ante PO IDF FEDER FSE	Draft report of the ex-ante evaluation	18 avr. 2014			Note de synthèse de l'évaluation ex ante PO IDF FEDER FSE		
Rapport final de l'évaluation environnementale stratégique	Draft report of the ex-ante evaluation	27 janv. 2014			rapport environnemental stratégique		
Evaluation ex ante rapport final	Draft report of the ex-ante evaluation	17 avr. 2014			rapport final evaluation ex ante		
Annexe Section 1 PO IDF FEDER FSE	Programme annexes	21 avr. 2014			ANNEXE SECTION1 PO IDF FEDER FSE		
Définition de la déclinaison régionale de la S3 pour la mise en place du PO francilien 2014/2020	Programme annexes	16 sept. 2013			définition de la S3		
grille d'analyse de l'évaluation ex ante	Draft report of the ex-ante evaluation	18 avr. 2014			grille d'analyse de l'évaluation ex ante		
Annexe section 4 PO IDF FEDER FSE	Programme annexes	21 avr. 2014			Annexe section 4 PO IDF FEDER FSE		
Annexe Section 8 PO IDF FEDER FSE	Programme annexes	21 avr. 2014			Annexe Section 8 PO IDF FEDER FSE		
Annexe Section 11 PO IDF FEDER FSE	Programme annexes	21 avr. 2014			Annexe Section 11 PO IDF FEDER FSE		
SRDEI Ile-de-France	Programme annexes	15 juil. 2011			SRDEI		
Projet d'Accord sur les lignes de partage FSE entre le volet	Programme annexes	23 avr. 2014			Projet d'Accord IDF PON et POR FSE		

Document title	Document type	Document date	Local reference	Commission reference	Files	Sent date	Sent By
déconcentré du PO National et le PO régional							